



Distribution: générale	Point 14 de l'ordre du jour
Date: 21 novembre 2019	WFP/EB.A/2019/14
Original: espagnol	Résumé des travaux de la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Résumé des travaux de la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration

Table des matières

Questions stratégiques actuelles et futures	4
2019/EB.A/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif	4
Débat	5
Déclarations nationales	6
Rapports annuels	7
2019/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2018 (<i>pour approbation</i>)	7
2019/EB.A/3 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2018 (<i>pour examen</i>)	9
(2019/EB.A/4) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2018 et réponse de la direction (<i>pour examen</i>)	10
Questions de politique générale	11
2019/EB.A/5 Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021 – Partie II: cibles à atteindre à l'horizon 2021 pour les produits des programmes et les indicateurs de performance (<i>pour approbation</i>)	11
2019/EB.A/6 Point sur la mise en œuvre de la politique de 2018 en matière de gestion globale des risques et du plan d'action du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption (2018-2020) (<i>pour examen</i>)	12
2019/EB.A/7 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (<i>pour examen</i>)	13
Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) (<i>pour information</i>)	14
2019/EB.A/8 Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) (<i>pour information</i>)	16
Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM	17
Ressources, questions financières et budgétaires	19
2019/EB.A/9 Comptes annuels vérifiés de 2018 (<i>pour approbation</i>)	19

2019/EB.A/10	Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021 (<i>pour approbation</i>)	20
2019/EB.A/11	Rapport annuel du Comité d'audit (<i>pour examen</i>).....	21
2019/EB.A/12	Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note du Directeur exécutif (<i>pour examen</i>)	22
2019/EB.A/13	Rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuille de pays et réponse de la direction du PAM aux recommandations (<i>pour examen</i>).....	24
2019/EB.A/14	Rapport de l'Auditeur externe sur la prévention, détection et répression de la fraude et réponse de la direction du PAM aux recommandations (<i>pour examen</i>).....	25
2019/EB.A/15	Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (<i>pour examen</i>).	26
2019/EB.A/16	Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1 ^{er} janvier-31 décembre 2018) (<i>pour approbation</i>).....	27
Rapports d'évaluation.....		28
2019/EB.A/17	Rapport annuel sur l'évaluation en 2018 et réponse de la direction (<i>pour examen</i>).....	28
2019/EB.A/18	Rapport succinct de l'évaluation de la suite donnée au point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité (2012) et réponse de la direction (<i>pour examen</i>)	29
2019/EB.A/19	Rapport de synthèse sur les évaluations de portefeuille de pays du PAM en Afrique (2016-2018) et réponse de la direction (<i>pour examen</i>).....	30
2019/EB.A/20	Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (<i>pour examen</i>) ...	31
Portefeuille d'activités de la région Afrique australe		31
2019/EB.A/21	Plan stratégique de pays – Lesotho (2019-2024) (<i>pour approbation</i>).....	32
2019/EB.A/22	Plan stratégique de pays – Madagascar (2019-2024) (<i>pour approbation</i>).....	33
2019/EB.A/23	Plan stratégique de pays – Zambie (2019-2024) (<i>pour approbation</i>).....	34
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale		35
	Mise à jour orale sur les opérations du PAM au Yémen	36
2019/EB.A/24	Plan stratégique de pays provisoire – Algérie (2019-2022) (<i>pour approbation</i>)	38
2019/EB.A/25	Plan stratégique de pays – Arménie (2019-2024) (<i>pour approbation</i>)	39
2019/EB.A/26	Plan stratégique de pays – Maroc (2019-2021) (<i>pour approbation</i>).....	39
2019/EB.A/27	Plan stratégique de pays – Tadjikistan (2019-2024) (<i>pour approbation</i>)	40
Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique		41
2019/EB.A/28	Plan stratégique multipays provisoire pour le Pacifique (2019-2022) (<i>pour approbation</i>)	42
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes		43
2019/EB.A/29	Plan stratégique de pays – Haïti (2019-2023) (<i>pour approbation</i>).....	44
	Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (<i>pour information</i>)	45
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est		46
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest		47
2019/EB.A/30	Plan stratégique de pays – Bénin (2019-2023) (<i>pour approbation</i>).....	48
2019/EB.A/31	Plan stratégique de pays – Guinée-Bissau (2019-2024) (<i>pour approbation</i>).....	48
2019/EB.A/32	Plan stratégique de pays – Sao Tomé-et-Principe (2019-2024) (<i>pour approbation</i>).....	50
2019/EB.A/33	Plan stratégique de pays – Libéria (2019-2023) (<i>pour approbation</i>)	50
2019/EB.A/34	Plan stratégique de pays provisoire – Guinée (2019-2022) (<i>pour approbation</i>).....	51
Questions d'administration et de gestion		52
	Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil	52

Mise à jour orale sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination (<i>pour examen</i>)	53
Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) – au 31 décembre 2018 (<i>pour information</i>)	55
Questions diverses	55
Mise à jour orale sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (<i>pour information</i>)	55
Résumé des travaux du Conseil d'administration	56
2019/EB.A/35 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration (<i>pour approbation</i>)	56
Vérification des décisions et recommandations adoptées	56
Départ de M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO	56
ANNEXE I	58
Décisions et recommandations	58
ANNEXE II	66
Ordre du jour	66
Liste des sigles utilisés dans le présent document	69

Questions stratégiques actuelles et futures

2019/EB.A/1 Déclaration liminaire du Directeur exécutif

1. Après avoir remercié Sa Majesté le Roi Letsie III du Royaume du Lesotho de sa présence à la session du Conseil, le Directeur exécutif a appelé l'attention sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles était confronté le PAM. Il a évoqué l'ensemble des progrès accomplis sur le plan humanitaire au cours des 100 années écoulées, notamment grâce aux approches modernes en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté, qui avaient abouti à des résultats spectaculaires; jamais autant de personnes n'avaient connu la sécurité alimentaire et vécu à l'abri de la pauvreté qu'à l'heure actuelle. Néanmoins, la richesse devrait être partagée plus équitablement et on pourrait faire davantage, au moyen de partenariats, pour venir en aide au nombre croissant de ceux qui avaient besoin d'un appui sur le plan alimentaire. Il était urgent, a-t-il ajouté, de moderniser les systèmes du PAM pour optimiser leur efficacité, en particulier dans le contexte de crises liées à un conflit, mais les ressources financières et humaines à la disposition du PAM étaient déjà très sollicitées. Certes, on s'accordait à reconnaître que le PAM était le mieux à même de mener des interventions d'urgence et de promouvoir la sécurité alimentaire, préalable au développement, mais parce qu'il mettait l'accent sur des situations d'urgence chronique de grande ampleur, l'appui qu'il apportait à des groupes aux prises avec des difficultés d'autres natures était parfois réduit.
2. Le Directeur exécutif a indiqué que le PAM devait désormais impérativement modifier certaines de ses méthodes de travail: ses structures, bien que saines, devaient être ajustées; un modèle de travail plus collaboratif devait être mis en place; la numérisation devait aller de l'avant; et il fallait prévoir pour chaque opération une stratégie de retrait reposant sur un échancier et un plan d'action bien définis, de telle sorte que le PAM ne demeure jamais présent dans un pays plus longtemps que nécessaire. Il fallait aussi continuer d'accroître le recours aux transferts de type monétaire, modalité qui présentait un rapport coût-efficacité élevé; trouver des moyens d'exploiter les compétences et l'expérience acquises par les responsables pour mener des réformes en intensifiant le dialogue et en éliminant toute forme de cloisonnement; rechercher davantage de sources de financement d'activités axées, entres autres, sur le changement climatique et la parité femmes-hommes; parer à certaines difficultés pratiques, comme la nécessité de rester neutre et de respecter les principes et le droit humanitaires dans le cadre des interventions face à une crise ou visant à prévenir une crise.
3. Mais la considération première était la suivante: à l'aumône, chacun préférerait l'autosuffisance et en avait besoin. L'appui apporté par le PAM à l'amélioration de la qualité des terres consacrées à l'agriculture dans les zones les plus démunies des pays africains, par exemple, offrait de nouvelles possibilités aux jeunes, notamment aux agricultrices, et avait pour effet de renforcer notablement les économies locales et le statut social des femmes.
4. Le Directeur exécutif a fait observer que la proportion de femmes augmentait dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays; elles n'hésitaient plus à faire valoir leurs droits et ne doutaient plus d'être entendues, aussi étaient-elles désormais plus nombreuses à dénoncer les faits de harcèlement, sexuel ou autre. La coopération du PAM avec des organisations non gouvernementales (ONG) se développait, aussi les modalités de la gestion des risques étaient-elles en cours de restructuration et celles de la mise en jeu des responsabilités et du contrôle de la gestion réexaminées en conséquence. Il a ajouté à cet égard que la numérisation conduisait à des économies et à des gains d'efficacité, par exemple grâce à l'utilisation de drones pour les évaluations, à une meilleure exploitation de l'imagerie satellitaire et au recours à la technologie de la chaîne de blocs. Il a également indiqué que dans le système des Nations Unies, le PAM avait "une longueur d'avance": il

utilisait déjà de nouveaux dispositifs pour le recueil de dons et la publicité, et de nouveaux contrôles en matière de sécurité étaient en cours d'adoption.

5. Plus généralement, le Directeur exécutif a recommandé de placer les personnes dans le besoin au centre de toutes les interventions, de travailler avec les partenaires à la confluence de l'action humanitaire, de l'aide au développement et de la paix, et d'agir aussi efficacement que possible en repensant les stratégies existantes et en ajustant les outils à la disposition du PAM pour en tirer tout le parti possible. Il a demandé au Conseil de "s'attaquer aux vrais problèmes" afin de promouvoir de tels changements.
6. Sa Majesté le Roi Letsie III a concentré ses observations sur l'incidence négative de la malnutrition sur le développement, constatant qu'un tiers de la population mondiale en souffrait et que l'action menée pour y remédier était lente, même si les activités exécutées par le PAM avaient donné des résultats probants au Lesotho. Il a souligné que parce que le retard de croissance lié à la malnutrition était irréversible, la mise en œuvre de programmes de prévention constituait la seule option possible, et ces programmes devaient se concentrer initialement sur les 1 000 premiers jours après la conception; il fallait en outre promouvoir des pratiques appropriées en matière sanitaire et de soins aux enfants, l'objectif à long terme étant que les jeunes deviennent des citoyens en bonne santé et productifs, dotés d'un potentiel économique élevé. Il a également évoqué la forte incidence économique de la malnutrition, responsable d'une perte de production de 11 pour cent au Lesotho, et de pertes équivalant à 7 pour cent du produit intérieur brut dans d'autres pays. Selon lui, cependant, une fois que les stratégies de prévention étaient inscrites dans les objectifs et les budgets du développement, il devenait possible de combler ces déficits économiques et d'obtenir un retour sur investissement de 16:1 dans le cadre des programmes de développement, notamment dans le secteur agricole.
7. Sa Majesté le Roi Letsie III a souligné qu'en dernière analyse, la situation en matière de nutrition était le facteur déterminant des résultats obtenus sur le plan sanitaire, dans le domaine de l'éducation et au niveau économique; à cet égard, des programmes de partenariat coordonnés avec de multiples parties prenantes et donateurs, axés sur la promotion de l'assainissement et de l'hygiène, des systèmes alimentaires intégrés et l'accès à l'eau propre étaient essentiels. Il a insisté sur le fait qu'il était incontestable qu'aucun pays ni aucun organisme ne pourrait à lui seul venir à bout de la malnutrition et que pour éliminer le "fléau" de la malnutrition et du retard de croissance, il était fondamental de nouer des partenariats internationaux multisectoriels, conformément à la Déclaration de Malabo. Sa Majesté a conclu en remerciant le PAM pour son appui et en se disant persuadé que les plans stratégiques de pays (PSP) constituaient une base efficace pour la prévention de la malnutrition.

Débat

8. Après avoir fait ces observations, Sa Majesté le Roi Letsie III et le Directeur exécutif ont répondu aux questions des membres du Conseil.
9. Le Directeur exécutif a expliqué qu'étant donné que les moyens à la disposition du PAM étaient extrêmement sollicités, il était nécessaire d'établir des priorités parmi ses opérations. Il fallait trouver davantage de ressources humaines et financières. Il était également essentiel que les stratégies de retrait fassent partie intégrante de toute opération, de telle sorte que le PAM ne continue pas à travailler dans les mêmes pays pendant plusieurs décennies. Selon le Directeur exécutif, le PAM devait communiquer plus efficacement avec les autres acteurs compétents, afin d'assurer la complémentarité et la bonne coordination des programmes exécutés, et rechercher davantage de partenaires dans le secteur privé. Il estimait qu'il lui fallait se montrer souple face à des situations complexes et déployer des équipes dotées des compétences voulues selon des modalités

moins bureaucratiques, mais aussi déterminer les besoins des populations touchées avec plus de clarté.

10. Le Directeur exécutif a indiqué qu'il était devenu indispensable de mobiliser des financements souples et pluriannuels, pour que le PAM puisse allouer les ressources issues des contributions là où elles sont le plus nécessaires et investir dans le traitement des causes profondes de la faim et de la malnutrition. Il existait de nombreux fonds à vocation humanitaire, qui devraient être sollicités de manière à optimiser l'action menée. Le PAM s'employait à mettre en place des approches plus globales, dans une optique pluriannuelle, et à faire mieux appliquer le principe de responsabilité au niveau régional.
11. S'agissant des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale, le Directeur exécutif a observé qu'ils entraînaient une diminution du nombre des grossesses d'adolescentes, poussaient les jeunes à s'engager dans l'agriculture et amélioraient la nutrition des populations. Il a ajouté que le PAM achetait à hauteur de 1,2 milliard de dollars É.-U. de produits alimentaires dans les pays africains et apprécierait un appui en nature, sous la forme de camions, de la part de sociétés privées.
12. Sa Majesté est convenue que les entreprises du secteur privé devaient prendre conscience de l'importance des avantages économiques associés à l'amélioration de la nutrition, comme le renforcement de l'efficacité de la main-d'œuvre; il a de nouveau appelé de ses vœux un financement pluriannuel plus souple à l'appui des opérations menées par le PAM. S'agissant plus spécifiquement du Lesotho, pays dépourvu de littoral qui importait des produits alimentaires, des éléments probants indiquaient que cette situation avait des répercussions sur la nutrition, mais la politique nationale consistait à faire l'utilisation la plus judicieuse possible des terres agricoles existantes.
13. Sa Majesté le Roi Letsie III a souligné qu'il fallait encourager les jeunes à prendre part au développement agricole et économique et que l'amélioration de la nutrition se traduirait par une augmentation de la population active au niveau national. L'alimentation scolaire utilisant la production locale était une méthode très efficace pour parvenir à ces objectifs. La mise en place de zones de libre-échange aurait un effet positif sur la nutrition car l'accès à divers types d'aliments s'en trouverait favorisé.

Déclarations nationales

14. À la suite du débat, les membres du Conseil ont fait des déclarations de nature générale portant sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la session.
15. Les membres du Conseil ont unanimement loué le courage et le professionnalisme du personnel du PAM sur le terrain, qui travaillait dans des contextes opérationnels difficiles, et ont exprimé leurs condoléances aux proches des employés ayant perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.
16. Ils ont souligné que le PAM devait rester strictement apolitique et faire respecter les lois internationales et les principes humanitaires dans le cadre de l'exécution de ses opérations, aussi nombreuses que diverses, qu'elles soient rendues nécessaires par un conflit, une catastrophe naturelle ou des phénomènes liés au changement climatique. Les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait de toute évidence mettre au point de nouvelles méthodes de travail, plus globales, par exemple en établissant un lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, de manière à combler le grave déficit de financement observé dans le cas de crises "oubliées", et veiller à ce que les groupes les plus démunis et les plus vulnérables reçoivent une assistance selon des modalités appropriées, l'accent devant être mis en particulier sur les personnes handicapées. Il a également été dit que la clé du succès consisterait à établir des partenariats multisectoriels internationaux et interinstitutions, dans le cadre notamment de la coopération Sud-Sud, pour obtenir les meilleurs résultats possibles sur la durée et traiter plus efficacement les enjeux transversaux tels que le

changement climatique, la problématique femmes-hommes et la protection des bénéficiaires. Les membres ont ajouté que pour eux, l'instauration de dispositifs nouveaux et améliorés à divers titres – contrôles internes, gestion des risques, systèmes de communication et gestion des données – était également importante à cet égard.

17. De nombreux membres ont été d'avis qu'il fallait maximiser le financement pluriannuel flexible afin que le PAM soit en mesure d'allouer ses ressources, qui n'étaient pas infinies, de manière optimale.
18. Certains membres ont souligné qu'il était nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement, comme l'avait dit le Directeur exécutif, et qu'il était important de renforcer la gestion des risques car, à mesure que les budgets et les ressources financières augmentaient, il fallait rassurer les donateurs en leur montrant que leurs contributions étaient utilisées efficacement. Certains membres ont également fait observer que le PAM devait poursuivre son effort de transformation des relations entre femmes et hommes, en faveur des femmes, ainsi que ses programmes de prévention du harcèlement, entre autres sexuel, dans le cadre de son adaptation au changement.
19. Les membres du Conseil ont également recommandé que le PAM continue à promouvoir un environnement de travail de qualité, étant donné qu'un tel environnement était un gage de performance. Certains ont suggéré que le PAM "fasse parler de lui" en donnant davantage à voir ses accomplissements à des titres tels que l'appui apporté aux femmes et aux filles pour qu'elles trouvent leur place dans les économies locales, ou la promotion de la parité femmes-hommes dans le système des Nations Unies.
20. Certains membres ont appelé l'attention sur le nombre record de personnes qui avaient désormais besoin d'une assistance humanitaire, à savoir 125 millions, ajoutant qu'il était nécessaire de mener une action collective et coordonnée pour recueillir davantage de données précises en temps réel au sujet des besoins, de mieux appliquer le principe de responsabilité vis-à-vis des bénéficiaires et d'optimiser l'utilisation faite des transferts de type monétaire, la forme d'assistance présentant le meilleur rapport coût-efficacité. Ils ont indiqué que les objectifs d'ensemble étaient la résilience et le développement durable et qu'il fallait prendre en considération les propositions concernant de nouvelles approches internationales du développement agricole, impliquant la mise en commun des ressources, des compétences et des données d'expérience.
21. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil de leurs observations bienveillantes, mais aussi d'avoir pris acte du courage et du professionnalisme dont le personnel faisait montre dans des situations difficiles. Il examinerait en profondeur leurs remarques et y répondrait dans le détail à la première occasion.

Rapports annuels

2019/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2018 *(pour approbation)*

22. La direction a présenté le document, précisant qu'il y était tenu compte des observations faites par les États membres dans le cadre de réunions bilatérales et de consultations informelles, ainsi qu'une brève vidéo mettant en relief les accomplissements du PAM. Le rapport couvrait la première année d'alignement de l'ensemble des programmes du PAM sur le Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021, aussi les données qui y figureraient serviraient-elles de base pour l'établissement des futurs rapports.
23. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour le travail accompli avec d'autres organismes des Nations Unies, qu'ils ont qualifié d'exceptionnel, en particulier dans le cadre des interventions d'urgence. Le système mis en place pour déclarer les interventions d'urgence de niveau 2 et 3 coordonnées au niveau central aidait le PAM à obtenir les ressources nécessaires pour agir et avait pour effet de sensibiliser d'autres parties

prenantes, au-delà du PAM et de ses partenaires directs, à certaines crises. Se félicitant de l'utilisation accrue des transferts de type monétaire, les membres ont encouragé la direction à la développer encore. Ils se sont félicités que le PAM soit déterminé à favoriser et à exploiter les innovations; qu'il mette en œuvre à son échelle la réforme du système des Nations Unies pour le développement; que des plans de retrait propres à faciliter la prise en main des programmes par les autorités nationales soient élaborés. Tous les PSP devaient inclure des stratégies de retrait et de transfert des responsabilités.

24. L'une des conclusions du rapport était la suivante: le PAM obtenait de bons résultats pour ce qui était de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le cadre de la gestion des programmes et de la ventilation des données par sexe et par âge, mais il était moins efficace pour ce qui était de la représentation équitable des femmes dans son personnel. De même, l'approche multidisciplinaire forte adoptée vis-à-vis de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment signifiée par le choix du Bureau de la déontologie en tant que coordonnateur de l'action menée dans ce domaine, n'avait pas donné de résultats satisfaisants, comme indiqué dans les constatations issues de la plus récente enquête mondiale menée auprès du personnel. Les membres du Conseil ont donc prié instamment la direction de considérer le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination comme des risques non seulement pour la réputation du PAM mais aussi pour sa capacité d'obtenir des résultats. Les futurs rapports annuels sur les résultats devraient mentionner les mesures prises pour atténuer de tels risques.
25. Les membres ont également demandé que les futurs rapports incluent davantage d'éléments d'information sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome; les achats locaux effectués auprès des petits exploitants agricoles; les divers rôles assumés par le PAM dans le cadre des interventions humanitaires menées collectivement, des modules d'aide humanitaire et du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS).
26. Les membres ont mis en avant les efforts accrus déployés par le PAM pour remédier aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et ont encouragé la direction à continuer d'agir avec les partenaires bilatéraux et internationaux de manière à accroître l'appui fourni à l'alimentation scolaire, aux petits exploitants agricoles et à l'amélioration de l'infrastructure locale. Ils ont ajouté que l'intensification de l'action menée au titre du développement dans les pays à revenu intermédiaire contribuerait à réduire la nécessité d'interventions humanitaires à l'avenir.
27. Préoccupés par l'absence de précision de certaines des données utilisées pour l'établissement du rapport, les membres ont prié instamment la direction de s'engager à améliorer la qualité, la protection et la confidentialité des données produites par le PAM et ses partenaires. Il était également nécessaire d'établir des liens plus clairs, dans le Cadre de résultats institutionnels, entre les données relatives aux produits et les résultats obtenus à grande échelle.
28. Pour remédier aux déficits de financement et à la dépendance excessive du PAM vis-à-vis de ses 10 principaux donateurs, les membres ont encouragé la direction à élargir la base de financement.
29. La direction s'est engagée à continuer de renforcer les mécanismes visant à garantir l'application du principe de responsabilité vis-à-vis des populations touchées et les indicateurs de mesure des progrès accomplis en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel, de l'abus de pouvoir et de la discrimination – les conclusions de l'enquête mondiale menée auprès du personnel en 2020 contribueraient à déterminer les tendances dans ce domaine. Les systèmes de suivi automatisés et l'établissement de rapports selon des normes prédéfinies permettraient d'améliorer le degré d'actualité et la qualité des données incluses dans les rapports du PAM. Il a été indiqué qu'afin d'élargir la

base de financement, le PAM s'employait à obtenir davantage de contributions du secteur privé, sachant qu'elles ne représentaient pour l'heure que 1,6 pour cent des fonds mobilisés. Outre les achats directs dont il était fait état dans le document, le PAM achetait des produits alimentaires auprès de petits exploitants agricoles par l'entremise de négociants locaux et de sociétés de plus grande envergure.

2019/EB.A/3 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2018 (pour examen)

30. La Directrice du Bureau de la déontologie a présenté les principaux aspects du mandat, de la structure et des domaines d'activité du Bureau de la déontologie, ainsi que les relations qu'il entretenait avec le Groupe de la déontologie des Nations Unies, notant que le nombre des activités enregistrées au PAM en 2018 était en augmentation notable. Parmi les activités non enregistrées, on pouvait citer les consultations confidentielles menées par ou avec la Directrice du Bureau de la déontologie. L'accroissement des activités de conseil et d'orientation tenait principalement à l'apparition du mouvement #MeToo, à l'approfondissement du débat sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi qu'à la diversité des activités impliquant plusieurs divisions du PAM, notamment celles qui étaient représentées au comité permanent interdivisions. La Directrice a appelé l'attention sur l'importance accrue prise par le programme obligatoire de déclaration de situation financière et de conflit d'intérêts, en raison de l'augmentation du nombre d'employés, de la décentralisation et de l'adoption d'un questionnaire destiné à repérer les conflits d'intérêts au niveau national. Conformément aux recommandations formulées par l'Auditeur externe, le Bureau de la déontologie avait recommandé que ce domaine d'activité soit désormais traité en interne, avec les ressources du PAM et sans faire appel à des consultants extérieurs. L'action menée avec la Division des ressources humaines se poursuivait, avec pour objectif l'instauration d'une procédure pour déceler tout conflit d'intérêts avant la nomination d'un nouveau membre du personnel. Les activités d'éducation et de communication se poursuivaient elles aussi, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités des directeurs régionaux et des directeurs de pays. Les futures activités comprendraient la recherche de moyens appropriés pour obtenir davantage de données empiriques, l'amélioration de la communication avec le terrain, l'actualisation du site Web du Bureau de la déontologie et la recherche de nouvelles ressources financières et humaines.
31. Les membres du Conseil ont accueilli le rapport avec satisfaction et ont prié instamment le Bureau de la déontologie de mettre la dernière touche avant exécution à la politique actualisée sur la protection contre les représailles, et ce dès que possible. Ils ont demandé si le Bureau de la déontologie était doté d'un effectif suffisant pour faire face aux demandes d'appui de plus en plus nombreuses qu'il recevait. Certains membres ont demandé à savoir pour quelle raison le taux de réponse initial au programme annuel de déclaration de situation financière et de conflit d'intérêts était si peu élevé et ont suggéré que soit envisagée l'imposition de sanctions plus strictes en cas de non-respect de l'obligation de déclaration; il a également été demandé si le PAM s'appuyait désormais davantage sur le programme des Nations Unies axé sur la déontologie dans les fonctions de direction, et dans quelle mesure. Les membres du Conseil ont approuvé la mise au point conjointe par le Bureau de la déontologie et la Division des ressources humaines de la procédure de déclaration de conflit d'intérêts préalable à la nomination et ont demandé instamment que les recommandations pertinentes sur la protection des dénonciateurs d'irrégularités qui avaient été formulées par le Corps commun d'inspection soient rapidement suivies d'effet. Les membres ont également appuyé le recrutement d'un consultant qui soit exclusivement chargé de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
32. Les membres du Conseil ont appelé l'attention sur les réponses négatives aux questions portant sur la rupture du silence et sur la communication interne dans la plus récente enquête mondiale menée auprès du personnel, suggérant que ces réponses traduisaient la

crainte de se faire entendre; ils ont prié instamment le Bureau de la déontologie d'apporter son appui à la direction de manière à favoriser les changements de comportement nécessaires. Il a été suggéré que l'on procède à un réexamen du questionnaire de l'enquête mondiale auprès du personnel de telle sorte qu'il se concentre sur les enjeux les plus importants et que la protection de la vie privée et de la confidentialité soit garantie, mais aussi que les faits signalés fassent l'objet d'une réponse rapide, voire, lorsque ce serait possible, par anticipation.

33. La Directrice du Bureau de la déontologie a remercié le Conseil pour son appui, et indiqué que la crainte de briser le silence était naturelle dans certains contextes culturels et sociaux sur lesquels le PAM n'avait aucune prise. Globalement, il était essentiel de s'assurer que le personnel du PAM, à tous les niveaux, comprenne combien les enjeux liés à la déontologie étaient importants pour protéger la réputation du PAM et faire en sorte que les divers lieux où travaillait le personnel soient caractérisés par le respect et l'absence de tout comportement abusif.

(2019/EB.A/4) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2018 et réponse de la direction (pour examen)

34. L'Ombudsman a présenté le rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2018, qui faisait état d'une augmentation du nombre de cas de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination signalés au Bureau par rapport à 2017. Les cas de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination représentaient 33 pour cent des dossiers dont le Bureau avait été saisi en 2018 et le nombre de cas de harcèlement sexuel avait triplé par rapport à l'année précédente. Elle a signalé que 50 pour cent des personnes l'ayant consultée avaient indiqué que cela leur avait évité de déposer une plainte en bonne et due forme, ce qui mettait en relief l'importance des économies de coût que le PAM serait susceptible de réaliser. Toutefois, le manque de ressources financières limitait la portée des activités que l'Ombudsman était en mesure de mener.
35. La direction a accueilli le rapport et ses recommandations avec satisfaction, expliquant qu'ils contribueraient à l'instauration d'un environnement de travail plus respectueux au PAM ainsi qu'à l'exécution des initiatives déjà lancées, comme la Campagne pour le respect et la communication bidirectionnelle pour le personnel jouant un rôle de supervision.
36. Les membres du Conseil ont salué le travail de l'Ombudsman et ont appelé la direction à fournir au Bureau de l'Ombudsman un appui et des ressources suffisantes en termes d'encadrement supérieur. Ils ont prié instamment le PAM d'accorder la priorité à la promotion d'un environnement de travail sûr et respectueux, notant que, selon l'enquête mondiale menée auprès du personnel, moins de la moitié des employés avaient le sentiment de pouvoir s'exprimer et remettre en cause certains processus en toute sécurité.
37. Les membres ont observé que la réponse de la direction faisait dans une large mesure référence à des politiques existantes et n'était donc pas au diapason de la nécessité urgente d'un changement culturel ni du caractère impératif de l'adoption de nouvelles approches. Ils ont encouragé le PAM à donner suite pleinement à toutes les recommandations formulées, en particulier celles qui avaient trait à la formation.
38. Les membres ont demandé que soit ajouté dans le prochain rapport annuel un chapitre analysant les tendances et les enjeux du moment et qu'y soit également inclus un tableau récapitulatif des plaintes déposées, par année et par catégorie.
39. L'Ombudsman a remercié les membres du Conseil pour leurs observations. Elle a noté que le recours fréquent à des contrats de courte durée était un facteur qui contribuait à décourager les employés de faire acte de dénonciation. Elle a également précisé que sa recommandation portant sur la formation à l'écoute, qu'elle considérait comme obligatoire,

découlait de la nécessité pour la direction de signifier qu'un changement était en cours à l'échelle du PAM.

40. Le Directeur de la Division des ressources humaines a réaffirmé que la direction était résolue à promouvoir l'amélioration des modes de comportement sur le lieu de travail. De nombreux documents de formation étaient déjà disponibles, aux fins du perfectionnement des compétences interpersonnelles des cadres moyens et supérieurs; bien que la direction approuve pleinement l'objectif des recommandations formulées par l'Ombudsman s'agissant de la formation, elle se demandait toutefois si une formation obligatoire pour tous était le meilleur moyen d'y parvenir et a dit préférer une approche ciblée.
41. Le Directeur de la Division des ressources humaines a pris acte de la nécessité d'appuyer davantage l'analyse des tendances et de l'impact des mesures de suivi. Il fallait également mieux comprendre les vecteurs des comportements abusifs, ce qui devrait être rendu possible par l'examen externe à venir.

Questions de politique générale

2019/EB.A/5 Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021 - Partie II: cibles à atteindre à l'horizon 2021 pour les produits des programmes et les indicateurs de performance (pour approbation)

42. La direction a présenté le document, dans lequel des cibles institutionnelles étaient définies s'agissant des produits des programmes et des indicateurs de performance clés en matière de gestion, arrêtés en consultation avec les membres du Conseil. Les indicateurs de performance applicables aux programmes étaient représentatifs des domaines prioritaires du PAM, des ressources allouées et de l'éventail des activités menées au titre des cinq Objectifs stratégiques. Les cibles institutionnelles étaient fondées sur des données historiques, des tendances et une planification chiffrée reposant sur les besoins, telles que définies dans les PSP. Les indicateurs de performance clés en matière de gestion permettaient de mesurer les résultats obtenus par le PAM à l'aune des prévisions et facilitaient les délibérations d'ordre stratégique au sein du PAM. Tous les indicateurs avaient été élaborés en consultation avec les divisions techniques responsables et les cibles seraient ajustées chaque année en fonction des changements intervenus.
43. Les membres du Conseil ont constaté que l'élaboration d'indicateurs et de cibles était une étape importante sur la voie du renforcement de l'application du principe de responsabilité au PAM. Ils ont accueilli avec satisfaction l'engagement pris de ventiler les données par mode de transfert de type monétaire et en fonction du sexe des bénéficiaires et ils ont dit attendre avec intérêt la mise au point d'un indicateur relatif à la perception par les employés de la sécurité sur leur lieu de travail, qui viendrait compléter le nouvel indicateur relatif à la présence de coordonnateurs pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et du harcèlement sexuel. L'indicateur relatif à l'existence de mécanismes de réclamation et de remontée de l'information aiderait à mesurer les résultats obtenus en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et le harcèlement sexuel des bénéficiaires; les membres ont demandé à la direction de leur communiquer les commentaires des bénéficiaires quant au fonctionnement de ces mécanismes.
44. Les membres ont appelé de leurs vœux la généralisation des programmes d'alimentation scolaire, qui favorisaient le développement socioéconomique et atténuaient les incidences négatives de la pauvreté et des crises. À l'échelle mondiale, ces programmes devaient bénéficier à 73 millions d'écoliers supplémentaires.
45. Les membres ont encouragé la direction à poursuivre ses efforts de mise au point d'indicateurs d'effets directs.

46. Répondant aux questions soulevées, la direction a fait savoir que l'enquête mondiale menée auprès du personnel en 2020 serait l'occasion de faire le point sur la perception par les employés de la sécurité sur leur lieu de travail. Elle espérait progresser dans l'élaboration d'indicateurs d'effets directs au cours de la période de planification stratégique suivante, une fois qu'elle disposerait d'informations sur les résultats obtenus grâce à la mesure de la performance et aux rapports établis au titre du Plan stratégique en vigueur. L'examen à mi-parcours du Plan stratégique actuel serait l'occasion de déterminer la faisabilité de la mise au point d'une théorie du changement, qui serve de guide pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique suivant, mais aussi de définir des cibles y associées en matière d'effets directs. S'agissant de la généralisation des programmes d'alimentation scolaire, la priorité du PAM consistait à appuyer les programmes gérés par les autorités nationales, afin que davantage d'enfants puissent en bénéficier. Lorsque les capacités nationales étaient limitées, le PAM mettait lui-même en œuvre les programmes, en particulier ceux qui reposaient sur l'utilisation de la production locale.

2019/EB.A/6 Point sur la mise en œuvre de la politique de 2018 en matière de gestion globale des risques et du plan d'action du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption (2018-2020) (pour examen)

47. Présentant le point sur la mise en œuvre de la politique de 2018 en matière de gestion globale des risques et du plan d'action du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption (2018-2020), la direction a indiqué que la nouvelle catégorisation des risques contribuait à améliorer la qualité, la cohérence et la pertinence de l'évaluation des risques à l'échelle du PAM. Un registre central des risques actualisé serait présenté au Comité d'audit en juillet 2019. Des critères de mesure des risques étaient en cours d'élaboration aux fins de l'établissement de rapports sur l'appétence pour le risque, des activités similaires étant menées à l'appui de l'établissement de rapports de portée nationale et régionale. Un nouvel outil de suivi des risques et des recommandations était à l'étude, pour adoption par les bureaux de pays. Au cours du dernier trimestre de 2019, en préparation du processus annuel de planification de la performance pour 2020, le personnel recevrait une formation à l'approche améliorée de la gestion des risques et au nouveau système. En 2019, on avait observé une augmentation de la demande de conseillers chargés des risques et de la conformité dans le cadre des opérations complexes.
48. La phase 1 du plan d'action en matière de lutte contre la fraude et la corruption avait consisté à recueillir des retours d'information et à élaborer des critères. La phase 2 porterait sur l'amélioration des politiques, des directives et des outils relatifs à la prévention de la fraude et de la corruption, ainsi que sur l'acquisition d'un savoir-faire mondial. Tous ces perfectionnements seraient intégrés au stade de la phase 3.
49. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les progrès réalisés en matière de contrôle et de gestion des risques à l'échelle du PAM, ajoutant qu'ils attendaient avec intérêt que davantage de bureaux de pays adoptent une approche uniforme de la gestion des risques et de la prévention de la fraude et de la corruption. Notant que tous les PSP et l'ensemble des révisions de PSP qui avaient été présentés en 2019 étaient pleinement alignés sur la politique en matière de gestion globale des risques, ils ont exprimé l'espoir que les futurs PSP incluent plus d'informations sur les stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques. Ils ont encouragé la direction à continuer de remédier aux lacunes détectées – manque de clarté du mandat du PAM s'agissant de l'objectif Faim zéro, dotation en effectifs et utilisation des nouvelles technologies.
50. Répondant aux questions concernant le personnel et la formation, la direction a fait savoir qu'elle s'employait à garantir la cohérence et la normalisation à l'échelle du PAM au moyen de contacts réguliers avec les conseillers chargés des risques et de la conformité et les coordonnateurs. Il était prévu de dispenser une formation supplémentaire à la gestion des

risques aux employés exerçant nouvellement des fonctions dans ce domaine. Trois nouveaux conseillers chargés des risques et de la conformité avaient pris leurs fonctions dans les bureaux de pays, s'ajoutant aux 15 conseillers déjà en place aux niveaux régional et national. La direction a ajouté que l'utilisation du nouvel outil de gestion des risques mis en service aux fins de la tenue des registres serait obligatoire pour l'ensemble des bureaux du PAM à compter de la fin du mois de novembre et qu'il serait exploité aux étapes suivantes de la constitution d'un portail central de gestion des risques. En réponse à une question sur le recensement des risques dans les rapports de contrôle portant sur les ONG, il a été expliqué que l'Unité des partenariats avec les ONG jouait un rôle de chef de file en la matière et recevait si nécessaire des directives de la part de la Division de la gestion globale des risques.

2019/EB.A/7 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective
(pour examen)

51. Présentant le point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective, la Directrice du Bureau du PAM à Genève a souligné que les besoins humanitaires continuaient de croître à l'échelle mondiale mais que des déficits de financement considérables subsistaient. Dans l'aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020, l'accent serait mis plus particulièrement sur les produits et sur l'impact et les besoins d'ensemble seraient mis en relief.
52. La réforme du système des Nations Unies pour le développement mettait clairement l'accent sur la nécessité de préserver l'accès humanitaire et de défendre les principes en vigueur. Il a été noté que des progrès avaient été accomplis sur la voie d'une meilleure mise en œuvre et d'une harmonisation plus grande des politiques, d'une organisation à l'autre, en matière de prévention du harcèlement et de l'abus sexuels à l'encontre du personnel humanitaire. Le Comité permanent interorganisations avait récemment adopté des directives relatives à des normes minimales s'agissant des relations entre les membres du personnel des Nations Unies et les bénéficiaires.
53. Récemment, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM avaient rendu public le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2019* lors d'une rencontre organisée par l'Union européenne, qui avait été l'occasion de débattre d'approches novatrices de la prévention des crises liées à l'alimentation, en particulier grâce à une collaboration accrue entre organismes des Nations Unies et donateurs. En janvier 2019, le PAM avait parrainé un atelier sur la famine dans le droit international avec l'Université d'Oxford et avait ensuite contribué à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur la protection des civils.
54. La Directrice du Bureau du PAM à Genève a appelé l'attention sur les partenariats en cours avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), centrés sur la promotion de l'autosuffisance parmi les réfugiés; avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), au titre du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous; avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au titre du renforcement des capacités de coordination civilo-militaires. Le PAM demeurait très impliqué dans le Centre de compétences en négociations humanitaires, basé à Genève, et appuierait le renforcement de la capacité de négocier l'accès humanitaire dans les situations complexes.
55. Les membres du Conseil se sont félicités de la coopération entretenue par le PAM avec ses partenaires, qu'il s'agisse de prêter une assistance humanitaire d'urgence, de renforcer la résilience des communautés, de lutter contre le harcèlement et l'abus sexuels et les autres formes de harcèlement et d'abus, ou encore de renforcer les capacités des gouvernements et des partenaires, notant que sa coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait

facilité la mise au point d'une feuille de route pour l'instauration de systèmes communs d'assistance de type monétaire et amélioré les échanges de données. Les membres du Conseil ont également salué la coopération qui se poursuivait entre le PAM et les autres organismes ayant leur siège à Rome aux fins de la promotion du Pacte mondial sur les réfugiés ainsi qu'avec l'Organisation internationale pour les migrations, et ont apprécié que le PAM intensifie sa contribution à la constitution d'un vivier de coordonnateurs humanitaires. Les membres ont demandé davantage de renseignements sur l'action menée par le PAM avec l'UNICEF au titre de la programmation combinée en matière de nutrition, en particulier à l'intention des réfugiés. Certains membres ont loué le travail accompli par l'UNHAS, qui acheminait en temps opportun du fret humanitaire, ainsi que par le HCR. Ils ont également rappelé l'objectif de réduire la part des contributions préaffectées à 30 pour cent du montant total des contributions financières et de donner toute la place possible à un financement multilatéral souple d'ici à 2020.

56. Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction que le PAM intensifiait ses investissements dans la préparation aux situations d'urgence, l'alerte rapide et l'action immédiate dans le cadre de ses opérations, observant que l'anticipation en matière d'assistance humanitaire permettait de sauver des vies; certains des principaux donateurs étaient déjà favorables à une réorientation des interventions d'urgence vers un système de nature préventive prenant en compte les enjeux transversaux tels que le changement climatique et l'égalité femmes-hommes. Certains membres ont été d'avis que la préservation d'un accès humanitaire sûr était une exigence fondamentale, quelles que soient les circonstances.
57. La Directrice du Bureau du PAM à Genève a remercié les membres du Conseil pour leurs remarques, observant que l'on s'employait déjà avec plusieurs organisations à mettre au point un système de financement par anticipation à l'appui de l'action immédiate et de la prévention des crises, afin de réduire les besoins humanitaires. S'agissant de la protection, ainsi que du harcèlement et de l'abus sexuels, elle a assuré le Conseil que le PAM avait approuvé l'ensemble des principes et directives interorganisations existants. Le Directeur exécutif adjoint a noté que le PAM était déterminé à mettre en place des coordonnateurs sur le terrain qui seraient chargés de cette question et exerceraient leurs fonctions aux bureaux des coordonnateurs résidents dans le cadre de plusieurs opérations de premier plan. S'agissant du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, le PAM travaillait avec le groupe des résultats du Comité permanent interorganisations à l'élaboration de bonnes pratiques pour les analyses conjointes et la programmation dans l'optique de l'obtention de résultats sur une base collective.
58. La Sous-Directrice exécutive chargée du Département des services concernant les opérations a tenu le Conseil informé de l'action menée par le PAM auprès du mécanisme de lutte contre la famine, du réseau mondial contre les crises alimentaires et de l'UNICEF, en matière de programmation axée sur la nutrition et de résilience. Elle a appelé l'attention sur le rôle moteur joué par le PAM au titre de l'amélioration de la préparation et de l'action immédiate. Elle a assuré le Conseil que le PAM disposait des capacités et des outils requis pour intervenir en cas d'urgence et dans d'autres circonstances, mais tout en observant qu'ils devaient être adaptés au fil de l'évolution des situations. Un facteur essentiel consisterait à faire en sorte que tous les partenaires apportent leur pierre à l'édifice et ne pas négliger la contribution potentielle des organisations locales.

Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020)
(pour information)

59. La Directrice du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes a présenté le quatrième point sur la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de

problématique hommes-femmes (2015-2020). Les résultats d'une évaluation à venir de la politique seraient présentés au Conseil en 2020.

60. Le PAM progressait régulièrement dans l'exécution du plan d'action associé à la politique, même si des difficultés subsistaient pour garantir la bonne qualité des données et l'accomplissement de la parité femmes-hommes, ainsi que pour réunir des ressources financières suffisantes. S'agissant du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, le PAM obtenait de bons résultats à l'aune des 13 indicateurs de performance définis et s'approchait, ou demeurait éloigné, des trois autres: allocation des ressources financières; suivi; et structure de prise en compte de la problématique femmes-hommes.
61. Le programme de transformation pour l'égalité des sexes, clé de l'accomplissement d'un changement sur le terrain, était en cours d'exécution, et les bureaux de pays qui avaient pris systématiquement en compte la problématique femmes-hommes dans l'ensemble de leurs processus, qu'ils relèvent de la programmation ou non, étaient récompensés.
62. Dans une déclaration conjointe, 23 membres ont exprimé leur appui à l'action menée par le PAM en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Ils ont salué les améliorations enregistrées au titre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, mais ont exhorté le PAM à accroître les sommes allouées aux enjeux liés à cette problématique et à améliorer le suivi de l'utilisation des ressources financières.
63. Les membres ont souligné que l'égalité femmes-hommes jouait un rôle clé aux fins de la réalisation de l'objectif Faim zéro, et ils ont demandé au PAM de rechercher de nouvelles possibilités de coopération avec des organisations locales et des mouvements féminins et de veiller à ce qu'ils participent à toutes les étapes du cycle des programmes.
64. Les membres ont dit attendre avec intérêt les résultats de l'évaluation de la politique en matière de relations femmes-hommes, s'agissant en particulier de la mise en œuvre des approches destinées à transformer les relations entre femmes et hommes dans le cadre des programmes. Le champ d'action du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes devrait englober tous les aspects du travail du PAM, comme les communications, les ressources humaines et les interventions d'urgence, et non pas seulement la programmation. Ils ont instamment prié le PAM de veiller à ce que le Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dispose de ressources adéquates pour s'acquitter de son mandat.
65. Abordant la question de la violence sexiste, les membres ont indiqué combien il était important d'inclure systématiquement la prévention et l'intervention dans tous les programmes du PAM, ainsi que la nécessité d'améliorer la coordination de l'exécution des initiatives pertinentes.
66. Bien que le PAM joue un rôle de premier plan au titre des enjeux liés à la problématique femmes-hommes, les membres ont regretté un manque de direction et une application lacunaire du principe de responsabilité à l'échelle du système humanitaire dans son ensemble. Ils ont demandé à savoir quelles mesures avaient été prises au PAM pour que la protection des femmes soit systématiquement assurée et quelle proportion des ressources financières était effectivement allouée au sous-module Violence sexiste et aux organisations de défense des droits des femmes.
67. La Directrice du Bureau chargé de la prise en compte de la problématique femmes-hommes a remercié les membres pour leurs observations, précisant que des pourparlers étaient déjà en cours aux fins de la mobilisation de ressources supplémentaires. Elle a ajouté qu'il était difficile de déterminer avec précision, en l'absence de mécanisme prévu à cet effet, quelle

proportion du financement le sous-module recevait ou quelle part de ce financement était allouée aux organisations de défense des droits des femmes.

68. La Sous-Directrice exécutive a abordé la question de l'accroissement de la participation des femmes aux activités de renforcement de la résilience. En 2018, 48 pour cent des participants aux activités d'Assistance alimentaire pour la création d'actifs et 67 pour cent des participants aux activités d'Assistance alimentaire pour la formation étaient des femmes. Ces deux activités avaient eu pour effet d'étoffer les actifs à la disposition des femmes et de leur donner davantage de moyens d'agir. Le PAM collaborait avec les autres organismes ayant leur siège à Rome à l'exécution de projets destinés aux femmes. L'intensification de l'appui des donateurs aux programmes de création d'actifs destinés aux femmes permettrait au PAM d'obtenir encore davantage de résultats positifs dans ce domaine.

2019/EB.A/8 Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) (pour information)

69. Le Directeur exécutif adjoint a rappelé que le PAM était fermement engagé à appliquer la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à adopter une approche globale de l'action à mener en interne pour procéder aux modifications rendues nécessaires par cette réforme. Les délibérations menées à l'échelle du système des Nations Unies étaient coordonnées en interne par le Bureau du PAM à New York et par l'équipe spéciale principale chargée de la réforme; cependant, les enjeux spécifiques intéressant par exemple le partage de locaux et les pratiques de fonctionnement communes étaient pris en charge par le groupe des innovations institutionnelles et par les équipes chargées du pilotage des domaines fonctionnels. Des ressources financières destinées au système des coordonnateurs résidents avaient été reçues, dont un montant compris entre 30 millions et 40 millions de dollars provenant d'une taxe de 1 pour cent prélevée sur les activités de développement, mais un déficit de financement de quelque 90 millions de dollars subsistait. Le cadre de gestion et de responsabilité était en cours de mise en place et expérimenté au niveau national et les travaux se poursuivaient en vue de l'instauration d'un pacte de financement et de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui remplaceraient les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il restait à engager des travaux portant sur les cadres de coordination régionale et de responsabilité régionale, dans lesquels les commissions économiques régionales semblaient destinées à jouer un rôle significatif et au titre desquels le PAM plaiderait pour le plus de pragmatisme et de flexibilité possible.
70. Le Directeur exécutif adjoint a suggéré que les gains d'efficacité et les économies engendrés par la réforme pourraient être suffisants pour financer le système des coordonnateurs résidents, estimant toutefois que pour réaliser de tels gains, un investissement initial conséquent serait nécessaire. Rappelant que l'objectif sous-jacent de la réforme était de faire en sorte que les Nations Unies apportent un appui plus efficace aux pays pour les aider à parvenir à l'objectif Faim zéro, il a précisé que les économies ainsi réalisées seraient dirigées vers les programmes plutôt que vers d'autres efforts de coordination. Le PAM espérait que la réforme rendrait les organismes des Nations Unies plus aptes à aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro et, à cette fin, il serait important que les opérations menées postérieurement à la réforme le soient en tenant compte de la nécessité de travailler avec les gouvernements, les ONG et les autres partenaires qui avaient l'habitude d'œuvrer de concert avec le système des Nations Unies pour le développement existant.
71. Les membres du Conseil se sont félicités que le PAM joue un rôle de pointe dans le processus de réforme, grâce en particulier à la participation de son Directeur exécutif, ajoutant qu'ils attendraient avec intérêt des mises à jour sur l'évolution de la situation à cet

égard. Ils ont loué le travail accompli par le PAM avec les autres organismes ayant leur siège à New York, mais se sont dits préoccupés que certaines propositions concernant la portée des responsabilités des coordonnateurs résidents au plan national semblent aller au-delà des dispositions de la résolution 72/279 et ont recommandé que le PAM fasse en sorte que l'exercice de sa responsabilité et de son obligation redditionnelle en matière de prestation d'assistance ne soit pas compromis. Les membres se sont félicités que le PAM participe à l'élaboration du nouveau cadre de coopération et ont demandé des éclaircissements quant à l'établissement de nouveaux liens entre les équipes de pays du PAM et le système des coordonnateurs résidents. Il a été recommandé que le PAM coopère pleinement avec le Conseil afin d'anticiper toute difficulté susceptible de survenir s'agissant d'enjeux tels que le partage de locaux, pour lequel les progrès réalisés à ce jour étaient très limités. Plusieurs membres ont accueilli avec satisfaction l'inclusion des droits de l'homme et de l'égalité femmes-hommes en tant qu'éléments transversaux des réformes. D'autres ont mis l'accent sur la nécessité de veiller à disposer d'un financement adéquat et à faire pleinement usage des modalités de financement énoncées dans la résolution 72/279, l'un d'entre eux suggérant que la réforme des systèmes n'aurait que peu de valeur en l'absence de ressources financières suffisantes pour la mettre en œuvre. Certains membres ont recommandé que la réforme du système des coordonnateurs résidents soit menée en consultation avec les équipes de pays du PAM afin d'obtenir des résultats optimaux et des éclaircissements ont été demandés quant aux options de financement proposées, notamment pour ce qui était du prélèvement de 1 pour cent. Les membres du Conseil ont recommandé que des mécanismes de responsabilisation spécifiques soient mis en place pour que les coordonnateurs résidents et des organismes nationaux et des Nations Unies travaillent en harmonie.

72. La direction a tenu à rassurer le Conseil, indiquant que les systèmes de financement actuels continueraient de fonctionner et que le budget consacré par le PAM au partage des coûts du fait du processus de réforme resterait au même niveau, à savoir 2,9 millions de dollars par an. Le PAM travaillait avec d'autres organismes à l'élaboration d'un plan visant à faire en sorte que 50 pour cent des locaux utilisés soient partagés, ce type d'arrangement étant appelé à devenir la norme; les difficultés rencontrées pour y parvenir incluaient la nécessité de consentir un investissement initial substantiel, notamment pour financer la rupture de contrats de location si des locaux étaient occupés conjointement d'ici à 2021. La gestion des risques associés à la réforme du système des Nations Unies était déjà prise en compte dans le registre des risques du PAM.
73. En réponse à une demande concernant le chapitre commun inclus dans les plans stratégiques des organismes ayant leur siège à New York, la direction a rappelé qu'à la suite de consultations menées avec le Conseil, il avait été décidé de ne pas ajouter de chapitre commun au Plan stratégique du PAM en cours d'exécution, car celui-ci avait été approuvé avant l'adoption des plans stratégiques des autres organismes à vocation humanitaire et membres du système des Nations Unies pour le développement. Il serait toutefois possible de réfléchir de nouveau à la possibilité d'inclure un tel chapitre, dans le cadre d'un examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM en cours d'exécution. Il a aussi été noté que les orientations relatives à l'alignement sur le nouveau cadre de coopération avaient été communiquées aux bureaux de pays et que des mécanismes d'appui y relatifs étaient en cours d'élaboration pour mise en place ultérieure.

Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

74. À la suite du débat sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le Président a présenté une synthèse de la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

(UNOPS), de l'UNICEF, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du PAM, qui s'était tenue à New York le 31 mai et qu'il avait lui-même animée. En tant que chef de file, c'est le PAM qui l'avait organisée, avec l'excellent appui du Secrétariat du Conseil d'administration. Le Directeur exécutif du PAM et la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies y avaient assisté.

75. Dans ses observations liminaires, le Président avait encouragé tous les participants à se concentrer sur les possibilités offertes d'améliorer les services rendus aux bénéficiaires au moyen des fonds et programmes, suggérant que tous les efforts de réforme tendent désormais vers ce seul objectif. Dans son discours, la Vice-Secrétaire générale avait déclaré que la mise en œuvre des réformes voulues par le Secrétaire général allait de l'avant. Quant au Directeur exécutif du PAM, il avait souligné qu'il était important de présenter les vues et les accomplissements des organismes de façon claire, en se gardant de le faire d'une manière trop technique.
76. Trois thèmes avaient été abordés à la réunion conjointe: les méthodes de travail des conseils d'administration; l'action menée pour endiguer le harcèlement sexuel ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles; la réforme du système des Nations Unies et les modes de financement novateurs.
77. Le débat consacré au premier thème s'était concentré sur les conclusions des travaux du groupe restreint d'États membres consacrés aux méthodes de travail des conseils d'administration, une distinction ayant été établie entre celles qui faisaient l'objet d'une "convergence" et les autres. Un projet de décision distinct sur les domaines de convergence serait présenté à chaque conseil d'administration pour adoption à sa session ordinaire suivante en 2019; on se pencherait de nouveau sur les domaines où l'absence de convergence avait été constatée.
78. Au nom du Conseil d'administration du PAM, le Président du Conseil avait fait une déclaration élaborée conjointement avec le Bureau, définissant la position du PAM dans le cadre de l'action visant à harmoniser les méthodes de travail des quatre conseils d'administration. Dans cette déclaration, il avait souligné qu'en raison de son mandat, de la localisation de son Siège et de la coordination de son action avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, nombre des réformes proposées n'étaient guère pertinentes pour le PAM. Celui-ci appuyait pleinement la réforme du système des Nations Unies mais ne considérait pas que les mêmes méthodes de travail étaient adaptées pour toutes les entités du système.
79. ONU-Femmes avait mené le débat consacré au deuxième thème de la réunion, qui avait été l'occasion de mettre en exergue des questions telles que les inégalités de pouvoir, l'immunité diplomatique et l'harmonisation des politiques. Des délibérations constructives avaient été menées au sujet des difficultés auxquelles faisaient face les entités compétentes lorsqu'elles enquêtaient sur les allégations de harcèlement sexuel ainsi que d'exploitation et d'atteintes sexuelles, notamment un délai de traitement excessif et un accès limité à des enquêteurs disposant des compétences voulues.
80. Le débat consacré à la réforme du système des Nations Unies et aux modes de financement novateurs avait été animé par le PNUD. Nombre d'idées intéressantes avaient été débattues, depuis les modèles de financement islamiques jusqu'aux partenariats avec le secteur privé. Il était clairement apparu que de nouvelles solutions étaient requises pour assurer le financement futur des organismes des Nations Unies.
81. À la suite de la réunion conjointe, le Bureau du Conseil d'administration du PAM avait rédigé le texte d'une décision, à prendre en compte dans la décision relative aux méthodes de travail qui serait examinée par le Conseil, de telle sorte que la situation particulière du PAM soit adéquatement reflétée dans la décision telle qu'adoptée.

82. À la suite de la présentation du projet de décision par le Président, le Conseil l'a approuvé sans modification.

Ressources, questions financières et budgétaires

2019/EB.A/9 Comptes annuels vérifiés de 2018 (pour approbation)

83. Présentant un aperçu général de la situation financière du PAM, la direction a noté que le montant total des produits avait augmenté pour atteindre le niveau record de 7,4 milliards de dollars en 2018, que le montant total des dépenses avait atteint cette même année 6,6 milliards de dollars et que l'excédent du produit par rapport aux charges s'établissait à 729 millions de dollars. Cet excédent était la conséquence du délai entre la constatation des produits et celle des charges, ainsi que des circonstances difficiles caractérisant les interventions de niveau 3 menées en République arabe syrienne et dans les pays voisins, ainsi qu'au Yémen. La consolidation des données faisait apparaître que les autres bureaux de pays avaient accusé un déficit net. La majeure partie des produits du PAM provenaient des contributions monétaires, en particulier pour les opérations menées en République arabe syrienne et au Yémen; la réduction du montant des Autres produits s'expliquait dans une large mesure par les fluctuations des taux de change. Le volume des transferts de type monétaire avait augmenté pour atteindre 1,8 milliard de dollars, les coûts y associés représentant 75 pour cent de l'augmentation des dépenses au titre de 2018, alors que le coût des produits alimentaires distribués avait légèrement diminué pour s'établir à 2,1 milliards de dollars. Les charges de personnel avaient augmenté de 11 pour cent pour atteindre 980 millions de dollars en raison de l'augmentation de la dotation en effectifs.
84. Le total des actifs du PAM était de 8,2 milliards de dollars, le total des passifs ayant décliné pour s'établir à 2,9 milliards de dollars; le passif associé aux prestations dues aux employés avait diminué de 11 pour cent.
85. Le montant total des dépenses effectives sur la base des engagements (telles que détaillées dans l'état V, "État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2018") avait atteint 6,8 milliards de dollars, avec un taux d'exécution du budget final de 68 pour cent. Le montant des dépenses effectives avait été supérieur à celui qui figurait dans le plan de mise en œuvre car les produits avaient été plus élevés que prévu. S'agissant des risques et du contrôle interne, il était nécessaire d'améliorer la gestion des partenariats avec les ONG afin d'atténuer les risques de fraude, auxquels le PAM était particulièrement exposé; les autres domaines susceptibles de nécessiter des améliorations étaient la gestion des bénéficiaires, le contrôle des technologies de l'information et la cybersécurité, la capacité de transposition à plus grande échelle et d'intervention d'urgence, le suivi opérationnel et la planification des effectifs.
86. L'Auditeur externe a noté que les états financiers avaient fait l'objet d'une opinion sans réserve et que le PAM avait enregistré un excédent des produits sur les dépenses, bien que les besoins recensés appellent des ressources financières d'un montant supérieur à celui des produits. Cette situation s'expliquait par le laps de temps qui s'écoulait entre la réception des contributions et leur constatation dans les comptes, s'agissant en particulier des interventions menées par le PAM en réponse aux crises syrienne et au Yémen, ainsi que par les circonstances difficiles dans lesquelles les opérations de grande envergure étaient menées.
87. Selon les membres du Conseil, l'augmentation des produits était la conséquence des succès enregistrés par le PAM au titre de ses activités de sensibilisation et de collecte de fonds, mais ils ont regretté que seul 1 pour cent des produits provienne de sources privées et préconisé que le PAM cherche à accroître cette proportion le plus rapidement possible. Certains membres ont trouvé préoccupant l'excédent de produits sur les dépenses et ont recommandé vivement que le PAM veuille à ce que, chaque fois que ce serait possible, ce

montant soit pleinement alloué, en particulier aux opérations accusant un déficit de financement marqué. Les membres du Conseil ont rappelé qu'ils trouvaient trop élevée la proportion des contributions préaffectées, ce qui restreignait la souplesse dont le PAM pouvait faire preuve en réponse aux besoins, et ils ont prié instamment le PAM de s'employer à mobiliser une part bien plus importante de financement pluriannuel flexible dans le cadre de son effort d'élargissement de sa base de donateurs. Ils ont également recommandé que le PAM règle les problèmes décelés au niveau du contrôle interne, s'agissant des ONG et de la gestion des bénéficiaires, et qu'il fasse une priorité de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit.

88. Certains membres du Conseil ont trouvé préoccupante l'augmentation du nombre de bénéficiaires, situation qui ne saurait persister, et ils ont exhorté le PAM à revoir ses accords de partenariat et à renforcer ses capacités de manière à garantir la continuité de ses opérations à long terme. Il était nécessaire de réexaminer les systèmes de gestion des bénéficiaires pour réduire au minimum les risques de fraude et il a été recommandé que le PAM fournisse des orientations quant aux modalités de la vérification des systèmes. Certains membres ont recommandé que le système actuel de suivi et d'examen soit lui aussi réexaminé.
89. La direction a assuré le Conseil que l'excédent de fonds serait utilisé pour financer les dépenses futures, notant que la meilleure option pour l'avenir consistait à accroître la proportion de ressources pluriannuelles non préaffectées en combinaison avec l'utilisation des systèmes de prêts internes du PAM. Elle a également tenu à rassurer le Conseil pour ce qui était des problèmes de contrôle interne: ceux-ci, qu'ils aient trait à la gestion des partenariats avec les ONG, aux données relatives aux bénéficiaires ou au suivi et à la vérification des bénéficiaires, seraient réglés de manière plus effective dès que la nouvelle structure organisationnelle du PAM serait en place.

2019/EB.A/10 Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021 (pour approbation)

90. La direction a présenté le point sur le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021. Elle a fait savoir qu'il contenait les grandes lignes du réalignement proposé de la structure organisationnelle au Siège du PAM, visant à assurer un meilleur équilibre de l'action de l'équipe dirigeante de telle sorte qu'elle puisse fournir l'appui le plus efficace possible aux bureaux de terrain. Cette proposition de restructuration n'aurait pas d'incidence sur le budget ni sur les effectifs du PAM en 2019.
91. Les membres ont accueilli avec satisfaction la décision prise par le Directeur exécutif de soumettre la proposition de restructuration à l'approbation du Conseil après l'avoir présentée pour examen au Comité financier de la FAO et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Ils ont loué la haute direction pour la qualité du dialogue engagé avec le Conseil lors de consultations informelles visant à apaiser les préoccupations soulevées par certains de ses membres quant à la justification des changements proposés. Les membres ont souligné que de telles consultations étaient nécessaires pour leur permettre d'exercer leur rôle de supervision de façon tangible. Le document servirait de précieuse référence pour l'examen à venir de la structure d'encadrement du PAM.
92. Approuvant la nouvelle structure organisationnelle, les membres ont demandé à la direction de leur présenter régulièrement des mises à jour quant à son efficacité s'agissant de la capacité du PAM d'obtenir les résultats escomptés; de la perception par les employés que le PAM proposait un environnement de travail sûr; et de la capacité du PAM de prévenir et de traiter les cas de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination. Ils ont également demandé à être informés en temps utile de toute modification de la structure organisationnelle que la direction pourrait envisager à l'avenir.

Ils ont souligné combien il était important d'éviter les chevauchements de responsabilités entre les cinq piliers de la nouvelle structure.

93. Certains membres ont suggéré que le nombre de hauts responsables au Bureau du PAM à Bruxelles soit augmenté compte tenu du montant des contributions reçues des pays européens et de l'Union européenne.
94. La direction a fourni les éléments d'information supplémentaires demandés par les membres du Conseil. Si le Conseiller principal pour le Sahel n'était pas mentionné dans les tableaux des annexes au document, c'est parce que ce poste n'était pas financé par le budget administratif et d'appui aux programmes. Le CCQAB avait recommandé, entre autres, que les documents révisés soient présentés en mode "suivi des modifications" et que le remplacement d'un poste par un autre poste d'une classe plus élevée mais pas immédiatement supérieure ne soit pas considéré comme un simple reclassement mais donne lieu à la suppression du poste en question et à la création d'un nouveau poste. La direction s'est engagée à examiner toute proposition de changement de la structure organisationnelle avec le Conseil.

2019/EB.A/11 Rapport annuel du Comité d'audit (pour examen)

95. Présentant le rapport annuel du Comité d'audit, son Président a indiqué que le PAM devrait passer en revue ses processus de gestion des risques institutionnels et établir clairement son degré d'appétence pour le risque. Il lui faudrait rendre plus stricts ses contrôles internes et notamment renforcer ses systèmes informatiques. Le Bureau de l'Inspecteur général était doté des compétences appropriées pour les audits internes et les ressources supplémentaires qui lui avaient été allouées lui permettaient de développer son champ d'action pour se concentrer sur de petits bureaux de pays jusqu'alors négligés. Si le PAM disposait d'un excédent de ressources financières, c'était en grande partie en raison du fait que des fonds destinés aux opérations de niveau 3 en République arabe syrienne et au Yémen n'avaient pas été utilisés, mais sa comptabilité interne était néanmoins conforme aux Normes comptables internationales pour le secteur public.
96. À l'issue d'un audit de performance des procédures de lutte contre la fraude mené par l'Auditeur externe, il était apparu que le nombre de cas n'était pas significatif. La déclaration du PAM sur les contrôles internes était satisfaisante, mais la direction devait s'attacher davantage à prévenir le harcèlement et à traiter rapidement et équitablement les allégations portées à son attention; il convenait d'intensifier la formation et les communications à l'intention du personnel et des ressources supplémentaires seraient requises pour que le Bureau de l'Inspecteur général puisse continuer d'enquêter sur un nombre croissant de nouveaux cas et y apporter les réponses voulues. Il était également nécessaire d'améliorer la gestion des données pour que la prise de décisions repose sur des éléments fiables et soit efficace. Le PAM devait accélérer la numérisation, porteuse d'avantages stratégiques (amélioration de la gestion des données, de l'information et de la prise de décisions).
97. Les membres du Conseil ont exprimé leur appréciation au Comité d'audit, dont les travaux avaient confirmé que le PAM était en position d'honorer tous ses engagements. Ils se sont dits satisfaits que le PAM s'emploie, comme le Comité l'avait recommandé, à améliorer ses contrôles internes, à faire une utilisation efficace de son excédent actuel et à mettre progressivement en place de nouveaux systèmes informatiques. Ils ont pris note de la proposition faite par le Comité, à savoir que la question de la délégation de pouvoir soit réexaminée, et ont suggéré qu'une déclaration générale sur les contrôles internes vienne renforcer le niveau d'assurance fourni par le PAM. Plusieurs membres ont approuvé l'action menée par le PAM pour lutter contre le harcèlement, en particulier le rôle joué par le Directeur exécutif à cet égard, et pour réduire au minimum la fraude et la corruption. Les membres du Conseil ont appuyé la recommandation selon laquelle tous les bureaux de pays

- et les bureaux régionaux devraient tenir des registres des risques précis et actualisés et se montrer encore plus vigilants à l'égard des risques de fraude impliquant des partenaires.
98. Les membres du Conseil ont prié instamment la direction de répondre à la préoccupation soulevée par le Comité s'agissant de la fraude dans le cadre des PSP et des transferts de type monétaire, ainsi que les risques y associés pour la réputation du PAM, observant que si le personnel était mieux formé et plus expérimenté et si la planification des effectifs était plus judicieuse, cela permettrait de régler en partie ce problème. Certains membres se sont inquiétés que les mêmes difficultés aient été évoquées dans des rapports successifs du Comité d'audit, priant instamment la direction de se montrer déterminée à renforcer les mécanismes de contrôle interne et à faire en sorte qu'ils soient appliqués sans délai, s'agissant en particulier de la non-dénonciation de fraudes. Les membres ont demandé au Comité quel était le degré de probabilité de voir les mêmes risques être de nouveau mentionnés dans de futurs rapports.
 99. Le Président du Comité d'Audit a remercié le Conseil pour ses observations et s'est engagé à poursuivre son appui à l'amélioration des contrôles internes, notant qu'il avait formulé un certain nombre de recommandations concernant la gestion des fournisseurs, pour application immédiate par la direction. Il a observé que les problèmes en suspens, s'agissant notamment de la mise en œuvre de systèmes informatiques en cours, seraient peut-être de nouveau visés dans d'autres rapports si le délai requis pour les régler était supérieur à l'intervalle entre deux réunions du Comité.
 100. La direction a noté que le rapport du Comité d'audit – tout comme ceux de l'Inspecteur général et de l'Auditeur externe – appelait l'attention sur la question de la gestion des partenariats avec les ONG et elle a assuré le Conseil qu'elle prenait des mesures appropriées à cet égard. L'action menée en vue de l'amélioration des analyses, de la numérisation des données relatives aux bénéficiaires et de l'intégration des systèmes faciliterait la mise en place de perfectionnements à long terme qui contribueraient à atténuer le risque de voir de nouveau se dégager des excédents financiers. La direction a repris à son compte les recommandations du Comité portant sur les registres des risques et sur l'appétence du PAM pour le risque, indiquant que des mesures étaient déjà en cours d'exécution dans le but de faire des progrès à ces divers titres – notamment l'introduction de normes plus strictes en matière de gestion des risques et de règles plus astreignantes s'agissant de la mise en conformité ainsi que le parachèvement du registre des risques. S'agissant de l'application du principe de responsabilité vis-à-vis des bénéficiaires et des partenaires, la direction a souligné qu'il ne s'agissait pas là d'une option et qu'elle était déterminée à sensibiliser les responsables à la nécessité de faire en sorte que le respect de la conformité ne se traduise pas seulement par des coches sur des formulaires. La direction a pris acte de l'augmentation du nombre des facteurs de risque recensés pendant l'audit, passé de 34 en 2017 à 44 en 2018, puis à 76 en mai 2019, et elle s'est dite déterminée à réduire le nombre des points noirs subsistants aussi rapidement que possible.

2019/EB.A/12 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note du Directeur exécutif
(pour examen)

101. L'inspectrice générale, le Directeur de l'audit interne et le Fonctionnaire en chef chargé des enquêtes ont présenté le rapport du Bureau de l'Inspecteur général. Il n'a été détecté aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne qui soit susceptible de compromettre la capacité du PAM d'atteindre ses objectifs. En 2018, l'Inspectrice générale avait mené à bien 27 activités, dont 20 missions d'audit interne, parmi lesquelles 11 portaient sur des opérations de terrain, 6 concernaient des audits thématiques ou de processus et 3 des audits informatiques. De son côté, la Division de l'audit interne avait procédé à cinq examens préventifs d'intégrité axés sur la fraude et mené deux missions de conseil auprès de la direction. La plupart des audits

avaient été qualifiés de "partiellement satisfaisants"; l'appréciation "insuffisant" avait été portée dans trois cas, s'agissant de certains aspects de la gestion des actifs et des opérations au Libéria et en Libye, qui feraient l'objet d'un suivi au moyen d'audits ultérieurs. Des problèmes avaient été détectés aux titres suivants: capacités et ressources du PAM, gestion des risques, contrôles internes, systèmes de suivi, rationalisation des processus au moyen de l'automatisation et de l'intégration des systèmes, et gestion et supervision des partenariats avec les ONG. Les activités de contrôle pouvaient être améliorées aux titres suivants: gestion des actifs et des fournisseurs; et cohérence des mécanismes de contrôle relatif aux transferts de type monétaire. La mise en place progressive de la plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE) était plus lente que prévue et le Bureau de l'Inspecteur général enquêterait sur le ciblage des bénéficiaires et la protection des données les concernant en 2019. Le laps de temps nécessaire au PAM pour donner suite à certaines recommandations issues de l'audit interne était important, mais le nombre de dossiers en souffrance avait diminué. Des évaluations indépendantes avaient montré que le Bureau de l'Inspecteur général disposait des compétences et des fonctionnalités nécessaires pour procéder à ses audits internes et s'acquitter de ses responsabilités en matière d'investigation conformément aux normes professionnelles en vigueur. Les enquêtes avaient principalement porté sur la fraude et la corruption (63 pour cent des cas), l'abus de pouvoir (14 pour cent), le harcèlement sexuel (11 pour cent) et l'exploitation et les atteintes sexuelles (8 pour cent). Les autres dossiers dont le Bureau de l'Inspecteur général avait été saisi concernaient des problèmes liés au recrutement ou à la non-divulgation de conflit d'intérêts.

102. La dotation en personnel s'était éteffée depuis 2015 – où elle avait atteint son niveau le plus bas – aussi le Bureau de l'Inspecteur général était-il désormais en mesure de procéder à des examens préventifs d'intégrité et de se concentrer davantage sur la détection de fraudes parmi les ONG partenaires. L'effectif était constitué à parts égales de femmes et d'hommes. Le budget du Bureau de l'Inspecteur général avait récemment été revu à la hausse, à concurrence de 3,9 millions de dollars au titre de 2020, mais le Bureau de l'Inspecteur général aurait besoin d'enquêteurs supplémentaires pour traiter le nombre croissant de plaintes déposées au moyen de la permanence téléphonique spécifiquement mise en place à cet effet et mener les enquêtes auxquelles elles donnaient lieu.
103. La direction a fait savoir qu'une note du Directeur exécutif donnait le détail des mesures de suivi prises en réponse au rapport du Bureau des services de contrôle – inclus dans sa déclaration sur le contrôle interne –, s'agissant notamment des recommandations portant sur l'amélioration nécessaire de la gestion des partenariats avec les ONG, le perfectionnement du suivi opérationnel, la modernisation des technologies de communication en interne, le développement des moyens d'appui en cas de situation d'urgence et l'élaboration du système SCOPE. La direction a aussi appelé l'attention sur les difficultés qu'elle pourrait rencontrer pour mettre en œuvre les recommandations dans un délai raisonnable, compte tenu de la complexité de certaines des dispositions qu'il lui faudrait prendre pour y parvenir.
104. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'opinion favorable de l'Inspectrice générale, et ils ont admis que des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour financer les activités futures. Ils ont prié instamment la direction de veiller à ce que les registres des risques soient correctement utilisés: l'atténuation et la gestion des risques devaient constituer des priorités à tous les niveaux et les membres du Conseil ont ajouté qu'ils se réjouissaient de savoir que davantage de ressources étaient allouées à la gestion des partenariats avec les ONG. Ils ont appelé de leurs vœux une amélioration de la mise en œuvre des contrôles et vérifications internes portant sur les partenaires et les fournisseurs et ont demandé quelles mesures pouvaient être prises pour que toutes les ressources voulues soient mobilisées au titre des capacités intéressant des fonctions organisationnelles

critiques sur le terrain. Ils ont recommandé que la direction veille à ce que les effectifs soient en nombre suffisant pour gérer la complexité des PSP, ajoutant que le renforcement régulier des capacités devait constituer une priorité dans les bureaux de pays où la rotation du personnel était fréquente. Les lacunes détectées dans le suivi opérationnel inquiétaient les membres, qui ont dit attendre avec intérêt le classement dans un futur proche des recommandations d'audit portant sur les risques élevés. Les restrictions entravant l'accès du personnel humanitaire qui avaient été signalées préoccupaient les membres du Conseil et ils ont demandé ce qui pouvait être fait pour régler ce problème. Certains membres ont recommandé que soient mis au point des vérifications plus strictes des opérations reposant sur des transferts de type monétaire dans le but de prévenir la fraude et de protéger la réputation du PAM. Certains ont demandé si les ressources humaines et financières allouées au Bureau de l'Inspecteur général étaient adéquates et ont encouragé la direction à faire en sorte qu'elles le soient; un membre a demandé que l'effectif du Bureau de l'Inspecteur général soit comparé à celui du Bureau de l'évaluation. Les membres se sont également demandé pourquoi les appréciations données étaient, au mieux, seulement "satisfaisant".

105. L'Inspectrice générale et Directrice des services de contrôle a répondu à la question relative à la distribution des appréciations à l'issue des audits internes, notant qu'elles étaient susceptibles de conduire à une perception erronée de l'environnement de contrôle du fait que les audits en question étaient menés sur la base des risques recensés et se concentraient sur les domaines où des problèmes se posaient, voire sur des activités qui n'étaient pas encore parvenues à leur plein degré de maturité, d'où des appréciations de type "partiellement satisfaisant" plutôt que "satisfaisant".
106. Il était probable que le Bureau de l'Inspecteur général aurait besoin d'enquêteurs encore plus nombreux, du fait que le nombre de plaintes déposées avait doublé en 2018 et continuait de croître. Des augmentations d'effectif avaient été demandées pour que les employés et les partenaires du PAM soient sûrs que les plaintes déposées seraient traitées rapidement et de façon appropriée. Pour ce qui était de la comparaison avec l'effectif du Bureau de l'évaluation, il a été noté que celui-ci avait recours à un modèle de gestion du personnel différent et qu'il faisait davantage appel au personnel temporaire, qui ne figurait pas dans les comparaisons d'effectifs.
107. Répondant aux autres questions des membres, la direction a déclaré qu'elle comptait régler les problèmes liés à la gestion des fournisseurs et des ONG partenaires conformément aux recommandations de l'Inspectrice générale et de l'Auditeur externe. La couverture de SCOPE, dans 54 pays, avait augmenté en un temps record, passant de 15 millions à 37 millions de bénéficiaires, et le système nécessitait davantage d'effectifs et de ressources financières, en particulier pour faire face à des enjeux complexes tels que la protection des données et la cybersécurité, qui devaient être pris en compte au fur et à mesure de l'élaboration des processus.

2019/EB.A/13 Rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuille de pays et réponse de la direction du PAM aux recommandations (pour examen)

108. Présentant son rapport sur les budgets de portefeuille de pays, l'Auditeur externe a fait savoir que la mise en œuvre de la feuille de route intégrée avait amélioré la capacité du PAM de rendre compte de ses activités et d'aligner ses opérations sur celles des autres organismes des Nations Unies. Le rapport comptait 11 recommandations - le PAM devrait notamment se rapprocher des États membres pour définir le degré d'information optimale requis par le Conseil pour s'acquitter de ses fonctions de contrôle et de gouvernance.
109. La direction acceptait l'ensemble des recommandations et, en réponse aux deux recommandations présentant le degré de priorité le plus élevé, le PAM clarifierait les modalités de définition des besoins, examinerait la manière dont la capacité de mise en

œuvre était estimée et inclurait dans le Plan de gestion pour 2020-2022 une présentation consolidée des budgets de portefeuille de pays, ventilée en fonction des quatre macrocatégories de coût – transferts, mise en œuvre, coûts d'appui directs et coûts d'appui indirects.

110. Les membres ont accueilli le rapport avec satisfaction, tout comme la réponse positive de la direction du PAM aux conclusions et recommandations qui y étaient formulées. Ils sont convenus qu'il était nécessaire d'évaluer le niveau d'information fourni pour la gouvernance et les informations détaillées nécessaires à la prise de décisions relatives au financement ainsi que d'équilibrer l'exigence de transparence et le fardeau administratif pour les bureaux de pays. Ils ont salué l'engagement pris par le PAM de rendre compte de la valeur des produits alimentaires ou équivalents de produits alimentaires reçus par les bénéficiaires et de publier un récapitulatif de l'ensemble des budgets de portefeuille de pays sur une base annuelle.
111. Plusieurs membres ont prié instamment le PAM de continuer d'améliorer la communication d'informations et le suivi, par exemple en enrichissant le portail de données sur les PSP et en proposant en temps opportun des mises à jour sur l'utilisation faite des ressources en comparaison des budgets établis sur la base des besoins. Certains membres ont appelé le PAM à prendre en compte la capacité de mise en œuvre des bureaux de pays au stade de l'établissement des PSP.
112. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les recommandations portant sur la définition des besoins et sur la détermination du niveau d'information nécessaire pour le Conseil. Certains d'entre eux ont suggéré que le PAM procède au suivi du montant des commissions versées aux partenaires coopérants et des taux appliqués dans le cadre des accords de partenariat sur le terrain. D'autres ont demandé si le Cadre de résultats institutionnels comptait trop d'indicateurs ou si ces indicateurs étaient trop détaillés.
113. La direction a fait observer que l'on s'employait à aligner les cycles de PSP sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et a encouragé les membres à faire connaître les commentaires en retour reçus au sujet du portail de données sur les PSP, qui continuait d'évoluer. À compter de juillet 2019, ce portail donnerait des informations sur la quantité de vivres et le montant des transferts de type monétaire reçus par les bénéficiaires, ainsi que sur les dépenses engagées en 2018. Grâce à ce portail, il serait plus aisé pour les donateurs de savoir de quelle manière leurs contributions étaient utilisées et le PAM espérait que cette transparence accrue les encouragerait à fournir des contributions au titre des étapes finales de la chaîne de résultats.
114. Le Cadre de résultats institutionnels comprenait actuellement plus de 50 indicateurs de produit et la direction était déterminée à fixer des cibles pour les trois prochaines années au titre des effets directs. Au cours du quatrième trimestre de 2019, la direction espérait être en mesure de communiquer les cibles du plan de mise en œuvre pour 2020, pour qu'il soit possible de les comparer avec les valeurs cibles prévisionnelles établies sur la base des besoins.

2019/EB.A/14 Rapport de l'Auditeur externe sur la prévention, détection et répression de la fraude et réponse de la direction du PAM aux recommandations (pour examen)

115. L'Auditeur externe a présenté le rapport sur l'audit de la prévention, de la détection et de la répression de la fraude, dont l'objectif était de déterminer les causes profondes d'une éventuelle sous-déclaration de la fraude au PAM en examinant son cycle de gestion de la fraude. L'audit avait donné lieu à 13 recommandations, d'où il ressortait que la prévention de la fraude était une priorité et qui comprenaient des mesures visant à améliorer l'évaluation des risques, ainsi qu'à encourager la communication des cas de fraude

présumée au moyen de mécanismes internes et la normalisation du traitement de la fraude dans les registres des risques.

116. La direction a accueilli l'audit avec satisfaction. Elle avait déjà mis en œuvre deux des recommandations qui y étaient formulées. Huit autres seraient suivies d'effet à l'échéance de juin 2020. La direction mettait au point des outils directifs de lutte contre la fraude et la corruption afin d'améliorer l'évaluation des risques de fraude, les modalités utilisées pour les signaler et la gestion des risques, les modalités de la diligence raisonnable et la gestion des conflits d'intérêts tout en sensibilisant les partenaires coopérants à leur obligation contractuelle de rendre compte de tout soupçon de fraude, d'évaluer les risques de fraude et de mettre en place des mécanismes de dénonciation de la fraude.
117. Les membres du Conseil ont pris acte de ce que l'exposition plus élevée du PAM au risque de fraude résultait de la nature de ses activités tout en faisant état de préoccupations découlant des points soulevés dans le rapport, notamment une possible sous-déclaration de la fraude et les modalités d'application du principe de responsabilité au sein du PAM. Ils ont prié instamment le PAM de mettre en place des conditions propres à rendre possible la communication systématique des soupçons de fraude et d'actualiser la politique de lutte contre la fraude et la corruption selon que de besoin.
118. Certains membres ont appelé l'attention sur l'importance de la formation, notant que le rapport faisait état d'un taux d'achèvement de la formation obligatoire à la lutte contre la fraude et la corruption de 61 pour cent – il était de 83 pour cent selon la direction. D'autres ont souligné qu'il était nécessaire pour les entités des Nations Unies d'adopter une approche commune de la fraude, en particulier dans les pays vulnérables.
119. Plusieurs membres ont demandé que le PAM renforce les contrôles internes et améliore le registre des risques, les lettres de représentation et les déclarations d'assurance à tous les niveaux.
120. La direction a précisé que la politique de 2015 en matière de lutte contre la fraude et la corruption était applicable à l'ensemble des projets que finançait ou mettait en œuvre le PAM, ainsi qu'à tout organisme gouvernemental participant ou partenaire coopérant. Il incombait à tous, et pas seulement au PAM, d'appliquer les normes énoncées dans la politique, mais la direction a admis qu'il était difficile de convaincre les ONG partenaires et les fournisseurs de rendre compte de leurs propres soupçons de fraude, notant que la sensibilisation des partenaires faisait partie de l'action menée par la direction pour renforcer la gestion des risques de fraude.
121. À la demande du Comité d'audit, le Bureau de l'Inspecteur général examinait les procédures existantes en matière d'assurance et réfléchissait aux améliorations possibles. La direction a de son côté admis qu'il était nécessaire d'encourager une culture de la responsabilité.
122. Il était prévu de publier une politique révisée en matière de lutte contre la fraude et la corruption aux alentours de la fin de 2020. Un outil permettant de rendre compte et d'enregistrer les allégations, notamment de fraude, était progressivement mis en place. Au plus tard à la fin de l'année, les registres de risques nationaux seraient intégrés à un système en ligne, qui faciliterait les études d'assurance qualité.

2019/EB.A/15 Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe
(pour examen)

123. La direction a présenté le rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe, notant qu'elle avait donné suite à 56 recommandations encore en suspens lors de la tenue de la session annuelle de 2018 du Conseil. Pour 29 d'entre elles, soit 52 pour cent du total, elles avaient été pleinement appliquées. Le rapport décrivait les mesures – assorties d'un échéancier – qu'il était prévu de prendre pour donner suite aux recommandations restantes.

124. L'attention a été appelée sur un certain nombre de recommandations mises en œuvre dans les 12 mois écoulés, dont plusieurs issues d'audits sur la gestion des interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central, la mise à l'échelle des ressources durant les interventions d'urgence, les opérations menées par le PAM dans le domaine de l'alimentation scolaire, les modifications apportées aux ressources humaines, la décentralisation et les pertes liées aux approvisionnements alimentaires.
125. La direction a salué le travail constructif accompli par l'Auditeur externe, qui avait joué un rôle essentiel en fournissant des commentaires en retour à la direction et des assurances aux États membres.
126. Il a été noté que l'Auditeur externe avait formulé 29 nouvelles recommandations en 2019: 5 sur les comptes annuels vérifiés de 2018 et 24 issues des deux audits de performance, sur les budgets de portefeuille de pays et sur la prévention, détection et répression de la fraude.

2019/EB.A/16 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2018) (pour approbation)

127. Présentant le Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM en 2018, la direction a fait observer que, compte tenu de l'importance que revêtait le Mécanisme de gestion globale des vivres, qui permettait au PAM d'intervenir rapidement en cas de situations d'urgence, elle sollicitait l'approbation du Conseil pour relever le plafond du Mécanisme de 500 millions de dollars à 560 millions de dollars. Le Comité financier de la FAO et le CCQAB avaient approuvé cette proposition de relèvement.
128. Les membres du Conseil ont déclaré que les mécanismes de préfinancement jouaient un rôle important en ce qu'ils permettaient au PAM de travailler efficacement, notamment en facilitant les achats de produits alimentaires auprès de petits exploitants agricoles dans les pays d'accueil, et ils ont exprimé leur appui à la proposition de relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres.
129. Certains membres ont demandé que les futurs rapports sur la question comprennent une analyse et des comparaisons de l'utilisation des prêts internes en faveur de projets, du préfinancement global et du Compte d'intervention immédiate au cours des trois années précédentes. Les membres ont rappelé qu'ils étaient préoccupés par le faible degré des contributions au Compte d'intervention immédiate et qu'il était important que le PAM dispose de moyens de financement souples et prévisibles pour intervenir efficacement en cas de crise.
130. Répondant aux points soulevés, la direction a estimé que la capacité de tirer parti du dispositif de prêts internes en faveur des projets dépendait du niveau des contributions prévues à l'échelle d'un bureau de pays. Elle avait donc tendance à s'accroître lorsque le montant des contributions prévues était élevé. Il n'avait été rapporté que deux défauts de remboursement au dispositif de prêts internes en faveur des projets, l'un en 2005 et l'autre en 2018 (concernant des fonds alloués en 2011). La politique du PAM en matière d'achats était appliquée pour l'ensemble des achats réalisés au moyen du Mécanisme de gestion globale des vivres, mais il a été noté que l'utilisation des 20 millions de dollars représentant des ressources tirées du Mécanisme mais préaffectées aux achats à effectuer auprès de petits exploitants agricoles présentait certains risques supplémentaires étant donné que le PAM s'en servait pour financer des contrats assurés avant les récoltes, de telle sorte que les agriculteurs soient en mesure de se procurer les intrants nécessaires au préalable.
131. Le solde du Compte d'intervention immédiate variait en fonction des transferts ponctuels effectués depuis le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes. Les contributions directement destinées au Compte s'établissaient à quelque 50 millions de dollars par an.

Rapports d'évaluation

2019/EB.A/17 Rapport annuel sur l'évaluation en 2018 et réponse de la direction (pour examen)

132. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel sur l'évaluation et la Directrice de la Division de la gestion et du suivi de la performance a présenté la réponse de la direction. Le Conseil a été informé que 15 évaluations centralisées avaient été réalisées en 2018 et qu'une nouvelle catégorie d'évaluations d'impact allait voir le jour; d'ici à la fin de 2019, une évaluation distincte des nouvelles politiques débiterait, ainsi que deux évaluations stratégiques. Toujours en 2019, le Bureau de l'évaluation se consacrerait aux PSP, avec une première série de sept évaluations. Il espérait achever l'évaluation des interventions de niveau 3 menées au Nigéria en 2019; il prévoyait aussi deux autres évaluations d'interventions d'urgence du PAM et participerait à deux évaluations humanitaires interorganisations. Les premières évaluations d'impact relevant de la nouvelle catégorie, sur les transferts de type monétaire et la problématique femmes-hommes, étaient en cours de mise en œuvre; une évaluation consacrée au climat et à la résilience suivrait, toujours en 2019. En 2018, le Bureau de l'évaluation avait procédé à une synthèse de huit évaluations de portefeuilles de pays du PAM et projetait de réaliser en 2019 une synthèse des enseignements tirés des évaluations des politiques réalisées. Il a été confirmé que la demande d'évaluations décentralisées était en augmentation depuis 2017.
133. L'une des évolutions observées dans la fonction d'évaluation était l'attention accrue portée aux ressources humaines et financières ainsi qu'aux indicateurs de performance clés à multiples composantes; depuis 2016, la qualité des évaluations décentralisées s'était clairement améliorée. Le Bureau de l'évaluation s'attachait davantage à nouer des partenariats en matière d'évaluation avec d'autres organisations humanitaires, dans le droit fil de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. S'agissant des dépenses engagées au titre de l'évaluation, la cible de 0,8 pour cent du produit des contributions qui avait été définie par le PAM n'avait pas encore été atteinte et les dépenses au titre de 2018 s'étaient élevées à 13,7 millions de dollars, soit 0,19 pour cent du produit des contributions. Un rapport avait été consacré par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales à la fonction d'évaluation du PAM et aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Politique du PAM en matière d'évaluation (2016-2021). Les principales priorités du PAM pour 2019 et au-delà incluaient l'adaptation au modèle d'évaluation défini pour les PSP; le suivi systématique de l'application des recommandations; l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'évaluation d'impact; le bon fonctionnement de mécanismes de financement viables pour la fonction d'évaluation; la constitution d'un effectif doté des compétences voulues pour le suivi et l'évaluation et le renforcement de la capacité d'évaluation au plan national; la poursuite de l'action menée au titre des incidences de la réforme du système des Nations Unies; la constitution de nouveaux partenariats en matière d'évaluation.
134. Les membres du Conseil ont accueilli le rapport avec satisfaction, notant que le budget alloué au Bureau de l'évaluation avait augmenté. Il a été suggéré qu'un ensemble équilibré d'évaluations soit mis au point de telle sorte que l'ensemble des enjeux pertinents fasse l'objet d'une évaluation et qu'une attention plus grande soit portée à l'obtention de commentaires en retour approfondis – de l'évaluation à la programmation – au moyen d'une gestion plus systématique de l'information. Les membres du Conseil ont observé que les évaluations portaient souvent sur les programmes d'alimentation scolaire et de renforcement des capacités en Asie et en Afrique et ont suggéré qu'il soit procédé à des évaluations des opérations menées en Amérique du Sud et aux Caraïbes. Ils ont dit apprécier la détermination du Bureau de l'évaluation à privilégier la qualité dans l'ensemble de ses travaux, ainsi que les synergies ayant vu le jour avec les bureaux d'évaluation

d'organisations partenaires, et ils ont préconisé que tous les enseignements tirés de l'expérience acquise soient partagés avec d'autres organismes humanitaires.

135. La Directrice du Bureau de l'évaluation a remercié le Conseil pour son appui et pris note des progrès réalisés par le Bureau de l'évaluation en 2019 s'agissant de la restructuration et de la dotation en effectifs, le plan consistant désormais à privilégier, plutôt que des contrats à court terme ou de consultant, le recrutement d'employés occupant des postes assujettis à des contrats de durée déterminée. Elle a précisé que les effectifs devraient encore augmenter en 2020. Elle est convenue que les évaluations devaient porter sur l'ensemble des domaines opérationnels, dans les limites des ressources disponibles, et a assuré le Conseil que les enseignements tirés étaient systématiquement diffusés à grande échelle.

2019/EB.A/18 Rapport succinct de l'évaluation de la suite donnée au point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité (2012) et réponse de la direction
(pour examen)

136. La Directrice de l'évaluation a présenté le rapport sur l'évaluation de la politique du PAM en matière de filets de sécurité (2012), dans lequel il avait été conclu que le PAM était un acteur crédible dans le domaine des filets de sécurité et de la protection sociale, en dépit de lacunes à un certain nombre de titres – ressources humaines, gestion des connaissances et systèmes de suivi et de communication d'informations. L'expérience croissante des bureaux de pays et des bureaux régionaux en matière de protection sociale pouvait servir de base pour l'extension de l'action menée à ce titre par le PAM, mais les priorités définies par la haute direction pour ce qui était de l'action à mener par le PAM dans le domaine de la protection sociale n'étaient pas claires et la coordination à l'échelle du PAM se heurtait à certains écueils. La direction a accepté les cinq recommandations formulées dans le rapport d'évaluation.
137. Les membres du Conseil se sont félicités que le PAM soit de plus en plus actif dans le domaine des filets de sécurité et de la protection sociale, ce qui lui offrait des possibilités d'intensifier sa présence dans le secteur du développement. L'introduction des PSP était allée de pair avec une attention accrue portée aux filets de sécurité et à la protection sociale à l'échelle du PAM.
138. Les membres ont recommandé que la politique du PAM en matière de protection sociale, qui était à l'étude, se concentre sur les programmes exécutés par les autorités nationales et définisse les limites de l'intervention du PAM en matière de protection sociale, ainsi qu'une théorie du changement. Le PAM devrait s'attacher à renforcer la cohésion entre ses initiatives en matière de protection sociale et ses programmes dans d'autres domaines, la coordination entre les diverses fonctions impliquées dans la protection sociale, ainsi que la complémentarité avec les opérations menées par d'autres organismes des Nations Unies au titre de la protection sociale. Il était essentiel de nouer des partenariats pour éviter la concurrence et la fragmentation, accroître les avantages pour les bénéficiaires et favoriser la mise en place de systèmes de protection sociale dont les pays aient eux-mêmes la maîtrise.
139. Constatant avec préoccupation qu'il était indiqué dans le rapport succinct que peu d'éléments donnaient à penser que l'action menée par le PAM dans le domaine de la protection sociale contribuait à transformer les relations entre femmes et hommes, répondait aux besoins des personnes handicapées ou se traduisait par une meilleure application du principe de responsabilité envers les personnes touchées, les membres ont souligné qu'il était important d'exploiter les analyses ventilées par sexe et par âge pour éclairer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes; de ventiler systématiquement les données recueillies par sexe et par âge; de faciliter la prise de décisions par les femmes et les filles; de mettre en place des cibles et des indicateurs

mesurant les progrès réalisés sur la voie de la transformation des relations entre femmes et hommes.

140. En réponse aux points soulevés, la direction a fait observer que l'adoption du nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable contribuerait à réduire la concurrence pour les ressources entre acteurs de la protection sociale. Les avantages relatifs du PAM dans ce domaine étaient les suivants: amélioration de la sécurité alimentaire et de la dimension nutritionnelle des programmes de protection sociale; renforcement de la capacité de réaction aux chocs des systèmes de protection sociale nationaux; exploitation de l'expérience acquise par le PAM aux fins du renforcement des systèmes de prestation de la protection sociale.

2019/EB.A/19 Rapport de synthèse sur les évaluations de portefeuille de pays du PAM en Afrique (2016-2018) et réponse de la direction (pour examen)

141. La Directrice de l'évaluation a présenté la première synthèse des constatations issues de huit évaluations de portefeuille de pays du PAM portant sur le Sahel et la Corne de l'Afrique, venues enrichir le corpus de données factuelles sur l'assistance apportée par le PAM dans les situations complexes. Les portefeuilles de pays étaient correctement alignés sur les priorités nationales et sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que sur les plans servant de base aux interventions humanitaires, mais l'attention qui y était portée à la problématique femmes-hommes était limitée. Des approches préventives de la protection avaient certes été adoptées, mais l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées était lacunaire. De plus, dans les situations instables, les possibilités de durabilité offertes étaient limitées. Six recommandations étaient formulées dans la synthèse, fondées sur les évaluations de portefeuilles de pays et sur de récentes évaluations de politiques et évaluations stratégiques.
142. La direction a accepté les recommandations et partiellement accepté deux recommandations secondaires, expliquant que le PAM avait déjà commencé à modifier ses orientations et sa programmation en réponse au rapport. Parmi les mesures prévues, le PAM améliorerait les directives pour l'élaboration des PSP, renforcerait sa base financière et sa base de partenaires, donnerait la priorité à la dotation en effectifs dans les lieux d'affectation difficiles et porterait une attention accrue à l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées.
143. Les membres du Conseil ont loué la solidité des analyses et les enseignements constructifs du rapport de synthèse. Ils ont encouragé la direction à viser la transformation des relations entre femmes et hommes dans tous les aspects de la programmation, à renforcer la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et, dans toute la mesure possible, à mettre en œuvre des stratégies de retrait et de durabilité conformes aux prévisions. Certains membres ont ajouté qu'il serait possible d'améliorer la communication avec les donateurs afin de les sensibiliser davantage aux besoins et aux activités d'ordre opérationnel.
144. Un membre a souligné qu'il était important d'assurer la continuité des activités de relèvement et de transition afin de protéger les acquis obtenus sur le plan humanitaire et en matière de développement durant les situations d'urgence; il s'est félicité que le rapport mette l'accent sur la résilience et la durabilité et que le PAM y soit appelé à combler les lacunes en matière de données et à mettre au point des indicateurs d'effet direct.
145. S'agissant du personnel occupant des postes dans des lieux d'affectation difficiles, un membre a demandé si la direction avait d'autres solutions à proposer que des mesures incitatives de type monétaire et a demandé des éclaircissements sur les paramètres qui seraient définis s'agissant de la participation du PAM à des activités de consolidation de la paix.

146. La direction a remercié les membres du Conseil pour leurs observations, soulignant que le PAM était déterminé à adopter une approche propice à la transformation des relations entre femmes et hommes. Le PAM s'emploierait à poursuivre l'exécution des activités de relèvement aussi longtemps que possible, mais dans certains cas les conditions régnant sur place et les restrictions financières ne laissaient d'autre choix que de les suspendre. Le PAM s'employait à combler les lacunes en matière de données, mais il était difficile d'en collecter dans certaines zones touchées par un conflit.

2019/EB.A/20 Point sur l'application des recommandations issues des évaluations
(pour examen)

147. La direction a présenté le dixième rapport annuel sur l'état d'application des mesures prises par les bureaux du PAM en réponse aux recommandations issues des évaluations. Le rapport couvrait les recommandations formulées entre 2008 et 2018. Soixante pour cent des 1 551 mesures recommandées que la direction avait accepté de mettre en application concernaient les bureaux de terrain et 40 pour cent le Siège. Au cours des cinq années écoulées, le taux d'exécution par la direction des mesures recommandées s'était élevé à 83,8 pour cent (moyenne annuelle). En 2018, le taux avait dépassé 81 pour cent – soit 92 pour cent pour les mesures recommandées dans les évaluations portant sur les interventions d'urgence majeures coordonnées au niveau central et 37 pour cent pour les mesures recommandées dans les évaluations de politique (ce dernier taux étant le reflet de la relative complexité des mesures à mettre en œuvre à l'issue de telles évaluations).
148. Des améliorations ont été apportées au suivi et à la communication d'informations s'agissant des progrès réalisés, tous les bureaux devant rendre des comptes à cet égard deux fois par an. Un nouvel outil de suivi de l'état d'avancement de l'exécution des recommandations et des mesures prises par la direction serait progressivement mis en place plus tard en 2019, qui faciliterait la communication d'informations de meilleure qualité et plus détaillées.
149. Les membres du Conseil ont remercié la direction pour ce rapport de haute tenue et accueilli avec satisfaction les réponses qu'elle avait apportées aux recommandations formulées.

Portefeuille d'activités de la région Afrique australe

150. La Directrice régionale pour l'Afrique australe a passé en revue la situation dans la région, en commençant par le Mozambique, où 1,7 million de personnes avaient pâti de la dévastation provoquée par le cyclone Idai. Elle a remercié le Conseil pour son appui après le passage du cyclone, qui avait permis au PAM d'acheminer sur place des vivres et de contribuer à la mise en place de réseaux de télécommunications et de collecte de données, essentiels pour les opérations de secours.
151. L'Afrique australe était particulièrement vulnérable aux incidences du changement climatique et de conditions météorologiques changeantes. Au cours du premier semestre de 2019, des situations d'urgence avaient été déclarées pour cause de sécheresse en Angola et en Namibie et on s'attendait à ce que d'autres pays viennent s'y ajouter. Le groupe de travail sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique australe avait mis en garde contre des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition dans l'ensemble de la région, aggravés par les pertes de bétail, le prix élevé des produits alimentaires de base, la diminution du nombre des emplois dans l'agriculture et le début précoce de la saison de soudure.
152. Le PAM était gravement préoccupé par la situation d'urgence humanitaire en République démocratique du Congo, où il avait été établi que plus de 13 millions de personnes souffraient de l'insécurité alimentaire. Il était de plus en plus dangereux de se rendre sur place, des attaques étant perpétrées contre les agents humanitaires. Le nombre de cas

d'Ebola dans l'est du pays avait dépassé 2 000; l'action menée pour endiguer la maladie était freinée par les difficultés d'accès et par la méfiance généralisée des communautés.

153. Les membres du Conseil ont pris note du caractère pressant de la nécessité d'atténuer les effets du changement climatique dans la région, où l'agriculture était fortement dépendante des précipitations. Certains ont appelé de leurs vœux l'intensification de la collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome aux fins du renforcement de la résilience et du règlement de la crise en République démocratique du Congo. Un membre a demandé plus de détails au sujet des obstacles qui empêchaient d'endiguer la propagation de l'Ebola. Un autre s'est interrogé sur l'incidence du déficit de financement sur les opérations menées par le PAM dans la région.
154. La Directrice régionale a noté que le PAM travaillait en collaboration étroite avec la FAO aux fins du renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment au moyen d'approches impliquant la diversification des cultures. Il travaillait aussi avec d'autres entités des Nations Unies et avec les gouvernements des pays touchés par les récents cyclones, s'agissant notamment de la reconstruction des infrastructures endommagées avec pour objectif de les rendre plus résilientes aux phénomènes météorologiques extrêmes.
155. La Directrice régionale a confirmé que l'instabilité compromettait le succès de l'action menée pour endiguer la maladie à virus Ebola et que certaines communautés résistaient lorsque la vaccination leur était proposée. Les élections et le changement de gouvernement à l'échelon des provinces étaient imminents, ce qui entraînerait des changements positifs.
156. S'agissant des ressources, il avait été demandé au PAM de fournir différents types d'appui à divers pays de la région, qu'il s'agisse du renforcement des capacités, de l'assistance technique ou d'un appui opérationnel essentiel. Le Directeur exécutif adjoint a ajouté que, dans certains cas, le retrait du PAM de tel ou tel pays était rendu problématique par les difficultés rencontrées pour trouver des partenaires qui soient en mesure de prendre en main l'exécution des programmes. Le PAM recherchait des moyens de trouver les partenaires en question plus en amont afin de faciliter le transfert des responsabilités.

2019/EB.A/21 Plan stratégique de pays – Lesotho (2019-2024) (pour approbation)

158. La Directrice de pays a présenté le PSP établi pour le Lesotho, emblématique de l'évolution du PAM - le renforcement des capacités et la prise en main des activités au niveau national étant désormais préférées à l'exécution directe de programmes. Établi à la lumière des priorités nationales en matière de développement, le PSP avait pour objet de contribuer à l'amélioration de la résilience, de la sécurité alimentaire et de l'état de santé de la population du Lesotho, ainsi qu'au règlement des problèmes auxquels le pays faisait face, qu'il s'agisse de possibilités d'emploi limitées, d'une productivité agricole insuffisante, du fardeau pesant de la malnutrition ou encore des taux élevés de VIH et de sida.
159. Les membres ont accueilli avec satisfaction le PSP, se félicitant de l'accent qui y était mis sur l'appui aux moyens d'existence et aux systèmes alimentaires durables, sur le renforcement des capacités nationales et sur les partenariats. Ils ont encouragé le PAM à continuer de rechercher de nouvelles formes de collaboration avec les partenaires des secteurs public et privé, ainsi qu'avec les organes gouvernementaux à tous les niveaux. L'un des membres s'est félicité que l'approche "Unis dans l'action" soit appliquée au Lesotho, avec des résultats particulièrement fructueux en termes de renforcement de la résilience depuis la sécheresse de 2017.
160. Plusieurs membres ont déclaré qu'il était judicieux d'établir un lien entre les petits exploitants agricoles et les programmes d'alimentation scolaire, ce qui aurait pour effet de renforcer la résilience des communautés. Un membre a toutefois observé que les produits achetés localement n'étaient pas nécessairement produits sur place ni par de petits exploitants agricoles. Les achats locaux pouvaient même dans certains cas l'être au

détriment des économies locales, aussi le PAM devrait-il mettre au point une politique d'achat auprès des exploitations agricoles familiales dans laquelle il définirait plus clairement son approche dans ce domaine, ce qui était d'autant plus important à l'orée de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale.

161. La Directrice de pays a remercié les membres du Conseil pour leur appui et leurs observations. Elle est convenue que l'approche Unis dans l'action avait donné d'excellents résultats, sous la conduite du Coordonnateur résident. S'agissant de la sécheresse en cours, la Directrice de pays continuerait de diffuser des informations quant à son évolution et aux efforts déployés par les Nations Unies et le Gouvernement pour y faire face.

2019/EB.A/22 Plan stratégique de pays – Madagascar (2019-2024) (pour approbation)

162. Le Directeur de pays a présenté le PSP au moyen duquel le PAM se proposait de réorienter l'action qu'il menait à Madagascar: plutôt que d'intervenir face aux crises, il s'emploierait à renforcer la résilience. Étant donné la situation difficile dans laquelle se trouvait l'île, le PAM envisageait un transfert progressif au Gouvernement de la responsabilité de l'exécution des activités du PAM.
163. Les membres du Conseil ont accueilli le PSP avec satisfaction, se félicitant qu'il soit aligné sur les programmes et les systèmes nationaux, en particulier grâce à l'utilisation par le PAM des programmes d'alimentation scolaire et de protection sociale déjà en place au niveau national pour fournir une assistance alimentaire. L'appui apporté par le PAM au Gouvernement au titre des interventions d'urgence et de la protection sociale, notamment grâce au renforcement des capacités des institutions nationales et à l'extension des programmes de protection sociale de telle sorte que les personnes vulnérables des zones reculées puissent en bénéficier, contribuerait à renforcer la résilience face aux crises à l'échelle du pays. Les membres ont prié instamment le PAM de continuer à collaborer avec les partenaires nationaux, des Nations Unies et autres afin que les résultats escomptés puissent être atteints et ils ont rappelé combien il était important de préserver les moyens et la souplesse requis pour faire face aux situations d'urgence le cas échéant.
164. Notant que l'année 2019 marquait le début de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, les membres du Conseil se sont félicités que l'approche de l'alimentation scolaire utilisant la production locale ait été retenue et que les produits des jardins scolaires et issus de petites exploitations agricoles locales soient utilisés aux fins de l'alimentation scolaire; ils ont souligné que l'enrichissement des aliments ne devait être qu'une mesure temporaire, jusqu'à ce que les agriculteurs locaux soient en mesure de produire des aliments suffisamment nutritifs et diversifiés. Le PAM faciliterait cette évolution en proposant aux agriculteurs des outils et des techniques plus performants.
165. En réponse aux points soulevés, le Directeur de pays a dit que le PAM mettait progressivement en place son système numérique de gestion de l'assistance sur demande assortie de conditions (SCOPE CODA) en partenariat avec l'UNICEF, qui utilisait des outils similaires dans des zones où la connectivité était limitée. Les activités axées sur la nutrition qui seraient menées avec l'UNICEF et les autres partenaires prendraient notamment la forme de transferts de type monétaire pour l'achat d'aliments frais et nutritifs, au bénéfice des familles dont les enfants se rendraient dans des centres de nutrition.
166. Les révisions du PSP en cours d'exécution répondraient à la double nécessité d'ajuster certaines activités compte tenu des situations d'urgence et d'obtenir une visibilité plus directe de l'action menée depuis la réception des contributions jusqu'à l'obtention des résultats. D'ici là, le PAM ferait clairement savoir ce que chaque contribution servait à financer. La Directrice régionale a ajouté que les activités prévues avaient été élaborées dans le respect de l'approche d'ensemble définie pour le PSP.

2019/EB.A/23 Plan stratégique de pays – Zambie (2019-2024) (pour approbation)

167. La Directrice de pays de la Zambie a déclaré que la croissance économique régulière qu'avait connu le pays au cours de la décennie écoulée ne s'était pas encore traduite par un recul notable de la pauvreté et de la faim. La production d'aliments de base était systématiquement supérieure aux besoins nationaux, le problème de l'insécurité alimentaire tenant principalement à la difficulté d'accéder à des aliments nutritifs en quantité suffisante, comme en témoignaient des taux de malnutrition élevés.
168. Le PSP du PAM, élaboré au fil de consultations intensives et sur la base de l'examen stratégique Faim zéro, était la traduction de la réorientation des activités du PAM, de la mise en œuvre directe vers l'assistance sur les plans politique et technique dans les domaines où les compétences pointues du PAM en optimiseraient l'incidence. Une assistance sur le plan alimentaire et nutritionnel serait prêtée aux personnes touchées par une crise, de manière à répondre à leurs besoins immédiats. Le PAM apporterait son appui aux institutions gouvernementales responsables des programmes de nutrition en transposant à une plus grande échelle les activités de promotion de la nutrition de qualité et il agirait en coopération avec le secteur privé par l'intermédiaire du Réseau SUN du secteur privé. En outre, le PAM renforcerait les moyens d'existence et la résilience face aux risques climatiques des petits exploitants agricoles vulnérables aux chocs et disposant d'un accès limité aux marchés. L'assistance technique se concentrerait sur le renforcement de la capacité des systèmes nationaux d'assurer une protection sociale plus efficace et à l'échelle requise, de façon durable.
169. Les membres du Conseil ont pris note avec satisfaction de l'orientation stratégique du PSP et de l'accent qui y était mis sur les partenariats, ainsi que de la pertinence des objectifs stratégiques définis, et ils ont souligné qu'il demeurerait nécessaire d'entretenir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Ils ont également accueilli avec satisfaction la réorientation pragmatique du PAM: plutôt que des interventions localisées et à très petite échelle non durables, on encouragerait désormais une action alignée sur les politiques, les systèmes et les programmes nationaux, susceptible de faciliter l'accomplissement de l'objectif de développement durable (ODD) 2 par le pays, ainsi que l'appui aux réfugiés en provenance de République démocratique du Congo. Les membres ont appelé le PAM à remédier à l'insuffisance des capacités nationales et des ressources financières consacrées au programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale. S'agissant de la disponibilité d'aliments nutritifs, les membres se sont dits préoccupés que l'enrichissement ne constitue qu'une solution provisoire, ajoutant qu'il était nécessaire de mettre à profit les compétences techniques de la FAO en matière de diversification des cultures. Ils ont constaté que les réponses apportées aux difficultés rencontrées avaient été efficaces et exhaustives, s'agissant notamment des consultations menées avec des parties prenantes et de l'accent mis sur la question des disparités entre femmes et hommes. Les membres ont salué le concours apporté par les parties prenantes à l'établissement du PSP sur la base des priorités et cadres nationaux, notant avec satisfaction qu'il visait à remédier aux causes de la malnutrition, à renforcer la résilience et à garantir l'accès – en particulier celui des femmes – aux marchés destinés aux petits producteurs, tout en appuyant les initiatives menées par le Gouvernement pour fournir des systèmes de protection sociale.
170. La Directrice de pays a remercié les membres du Conseil pour leurs observations. Notant que le Gouvernement s'était investi, au fil de délibérations engagées de longue date, dans la transition vers la pleine maîtrise des activités menées, elle a déclaré que le PAM n'ignorait pas les difficultés rencontrées et œuvrerait à ses côtés pour que le programme d'alimentation scolaire soit guidé par une stratégie nationale et mis en œuvre au moyen de systèmes renforcés.

171. S'agissant de la diversification, le PSP comprenait une composante appui aux petits exploitants, axée sur la promotion de la diversification des cultures, en particulier au profit de celles qui permettaient de produire des aliments riches en nutriments, ainsi qu'une composante sensibilisation à la nutrition, et il traduisait le souci de relier les petits exploitants agricoles aux marchés en faisant appel au secteur privé. La biofortification reposerait sur une politique relative à l'enrichissement des aliments recevant l'appui des parties prenantes, notamment le PAM.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale

172. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, l'Europe orientale et l'Asie centrale a fait savoir que la région faisait face à une insécurité alimentaire croissante en raison de multiples conflits et de déplacement de populations à grande échelle. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide avait augmenté de 4 millions depuis 2018 et il était actuellement cinq fois plus élevé qu'avant le printemps arabe.
173. La situation s'était certes améliorée en République arabe syrienne, mais les combats continuaient de pousser des groupes de population à se déplacer vers le nord-est du pays et, en l'absence de solution politique, plusieurs millions de Syriens demeuraient dans l'incapacité de rentrer chez eux. Les conditions de vie des Gazaouis étaient de plus en plus pénibles, en raison de la pénurie alimentaire, d'eau potable et d'électricité; avec des ressources financières insuffisantes, le PAM ne pouvait prêter assistance qu'à moins de la moitié des bénéficiaires ciblés.
174. De graves problèmes subsistaient également en Libye et au Soudan. Le PAM était présent en Libye depuis le début de la crise, où il fournissait une assistance alimentaire aux personnes vulnérables ainsi que des services communs, notamment les services de l'UNHAS, aux acteurs humanitaires. Plus de 8 millions de personnes avaient besoin d'une assistance humanitaire au Soudan. Compte tenu de la crise actuelle, le PAM avait été contraint d'évacuer les employés dont la présence n'était pas essentielle ainsi que leur famille, mais plus de 1 000 d'entre eux étaient encore sur place. Le PAM demeurait toutefois déterminé à mener à bien les activités prévues.
175. En dépit de multiples crises, le PAM continuait d'apporter son appui aux pays pour qu'ils atteignent l'objectif Faim zéro d'ici à 2030, notamment au moyen d'une assistance au renforcement des capacités afin de renforcer les filets de sécurité sociale gouvernementaux au Liban, en Jordanie et en Iraq. L'éducation constituait aussi un domaine d'intervention clé, parce qu'elle contribuait à la réduction des disparités entre femmes et hommes et à la lutte contre la malnutrition, mais aussi à l'élimination de l'extrémisme dans la région. Le PAM avait mis en place des programmes éducatifs couronnés de succès dans des pays où la situation était plus stable comme l'Arménie, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Égypte, mais aussi dans le cadre de certaines situations d'urgence.
176. Des difficultés de financement persistaient. À l'échelle régionale, le déficit de financement avait été chiffré à 1,5 milliard de dollars pour les six mois à venir.
177. Les membres du Conseil ont fait part de leur profonde appréciation pour le travail accompli par le personnel du PAM dans la région, notant que dans de nombreux cas on ne parviendrait à la sécurité alimentaire que si des règlements politiques étaient trouvés aux conflits. Les membres ont demandé que soit intensifié l'appui fourni à la région, en particulier à Gaza.

178. Les membres du Conseil se sont interrogés sur l'incidence sur la sécurité alimentaire des incendies récemment déclenchés en République arabe syrienne, sur les conséquences des déficits de financement et sur ce qu'il adviendrait des 700 millions de dollars de ressources financières destinés au Yémen qui n'avaient pas été utilisés en 2018. L'un d'entre eux a demandé que le PAM exécute davantage d'activités axées sur le développement et intensifie sa collaboration avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, par exemple pour fournir des moyens d'existence aux réfugiés.
179. Le Directeur régional a expliqué qu'en raison de l'insuffisance critique des ressources humaines et financières à sa disposition, son équipe devait constamment prendre des décisions difficiles, par exemple déterminer à quels enfants prêter assistance en priorité. S'agissant des ressources destinées au Yémen qui n'avaient pas été utilisées, il a confirmé qu'elles seraient réaffectées en 2019. Les pertes de récoltes associées aux incendies survenus en République arabe syrienne étaient estimées à 5 pour cent du volume anticipé, aussi leur incidence sur la sécurité alimentaire ne serait-elle pas significative.
180. Le Directeur exécutif adjoint a alors annoncé que le Bureau du PAM en Égypte était devenu le septième à mener à bien le programme de transformation pour l'égalité des sexes du PAM, aussi un certificat de prise en compte de la problématique femmes-hommes lui avait-il été décerné.

Mise à jour orale sur les opérations du PAM au Yémen

181. Le Directeur de pays du Yémen a tenu le Conseil informé des opérations menées par le PAM dans le pays, où un conflit persistait depuis cinq ans; l'Accord de Stockholm négocié par les Nations Unies en décembre était toujours en vigueur mais la situation demeurait fragile. En 2019, le PAM avait apporté une aide à 10,6 millions des 12 millions de personnes ciblées.
182. Les conclusions préliminaires d'une évaluation du risque de famine menée par le PAM en mai, portant sur 29 des 45 districts où l'on recensait des groupes de population parvenus à la phase 5 (famine) du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), ont fait apparaître une amélioration de la sécurité alimentaire à la suite de l'intensification de l'assistance prêté par le PAM. Ayant de nouveau accès aux installations d'entreposage de blé dites "Red Sea Mills" à la fin du mois de février, le PAM avait dépêché sur place une équipe de techniciens avec pour mission de fumiger 51 000 tonnes de blé stockées sur place et bientôt prêtes pour la meunerie. Le PAM prêtait également une assistance alimentaire aux personnes déplacées touchées par le conflit.
183. Compte tenu des progrès satisfaisants obtenus dans l'enregistrement biométrique des bénéficiaires dans les provinces d'Aden, Lahj et Shabwa, dans le sud du pays, le PAM utilisait des transferts de type monétaire à Aden et prévoyait de développer l'enregistrement biométrique plus avant afin de couvrir les bénéficiaires à l'échelle du pays. Bien qu'une note conceptuelle sur l'utilisation du système biométrique ait été signée en janvier, les autorités de Sanaa avaient soulevé des objections quant à l'échéancier de la mise en œuvre progressive du système d'enregistrement, et l'absence d'accord compromettait la capacité du PAM de cibler et de servir, de manière conforme au principe de responsabilité, quelque 9 millions de bénéficiaires dans les zones placées sous le contrôle des houtistes.
184. Trois cas de figure étaient envisagés par le bureau de pays: le plein accord des autorités de Sanaa, qui réglerait la question, mais cette hypothèse était improbable; le rejet en bloc par les autorités, qui conduirait le PAM à envisager la suspension à grande échelle des distributions générales de vivres; la poursuite des négociations, qui était l'hypothèse la plus probable. En l'absence d'avancées de ces négociations, le PAM serait contraint de suspendre ses distributions générales de vivres à Sanaa tout en transposant à une plus

- grande échelle son programme de traitement et de prévention de la malnutrition parmi les femmes et les enfants les plus vulnérables.
185. Les opérations du PAM au Yémen accusaient un déficit de 854 millions de dollars jusqu'à la fin de 2019 et un montant compris entre 40 et 50 millions de dollars était requis sans délai pour que les distributions générales de vivres puissent avoir lieu en août. En l'absence de contributions supplémentaires, la suspension des transferts de type monétaire et des programmes nutritionnels deviendrait effective en juillet.
 186. Les membres du Conseil ont déclaré que la situation était alarmante et pénible et ont de nouveau condamné toute action susceptible de compromettre la prestation d'une assistance humanitaire, qui mettrait la vie des personnes vulnérables à risque. Conscients que l'enregistrement biométrique était essentiel pour que l'assistance soit fournie aux bénéficiaires ciblés et soulignant que la suspension de cette assistance était une mesure à ne prendre qu'en dernier recours, ils ont exprimé leur appui aux plans établis par la direction et ont demandé à être tenus informés de l'évolution de la situation à ces divers égards et à participer à la prise de décisions y relatives. Toute décision de suspension devrait être prise en coordination avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire et les autres partenaires présents dans le pays.
 187. Le Directeur exécutif adjoint a apporté des éléments d'information complémentaires quant à l'évolution de la situation depuis que le PAM avait eu connaissance d'un potentiel détournement de l'assistance au début de 2018. Les accords conclus entre le PAM et les autorités de Sanaa à la fin de 2018 et au début de 2019 s'étaient traduits par l'amélioration des conditions d'accès du personnel du PAM aux zones touchées et avaient abouti à un accord s'agissant de l'enregistrement biométrique. Toutefois, les autorités avaient depuis retiré leur approbation, au motif de préoccupations suscitées par les méthodes de collecte de données et par crainte que les données relatives aux bénéficiaires puissent être utilisées à mauvais escient, d'une manière non précisée, par des tierces parties. Les pourparlers se poursuivaient et, bien qu'aucune échéance n'ait été fixée, le PAM considérait que les jours à venir seraient déterminants et qu'il s'agissait là de la dernière chance d'éviter une suspension des opérations. Étant donné que les autorités avaient demandé que le PAM commence à utiliser les transferts de type monétaire à Sanaa, l'enregistrement biométrique était essentiel.
 188. Les mesures d'atténuation de l'incidence de cette situation sur les personnes ciblées pour l'assistance incluaient un choix minutieux des zones sur lesquelles porteraient d'éventuelles suspensions, à savoir celles où le PAM avait rencontré les plus grandes difficultés pour faire appliquer le principe de responsabilité et celles où l'incidence serait la moindre sur les personnes les plus vulnérables, en évitant dans toute la mesure possible les zones pour lesquelles les phases 4 et 5 de l'IPC avaient été déclarées. Rien ne garantissait toutefois que les autorités réagiraient de la manière escomptée par le PAM. La direction est convenue avec le Conseil que l'ensemble des entités des Nations Unies devrait œuvrer de façon unie à cet égard.
 189. Le Directeur exécutif a apporté des précisions quant aux délibérations engagées au PAM, qui devaient aboutir à une décision difficile. À la fin de 2018, le PAM avait constaté, preuves à l'appui, que des vivres étaient détournés car les bénéficiaires ciblés avaient déclaré n'avoir reçu aucune des rations qui leur étaient destinées, ou seulement une partie minimale. En raison de tels détournements, des enfants mouraient. Les consultations et les activités de sensibilisation menées par le PAM auprès des autorités de Sanaa étaient fondées sur le modèle de celles qui avaient obtenu des résultats fructueux auprès de la coalition dirigée par les Saoudiens en 2017. Dans la zone où il avait été déterminé que les premières suspensions auraient lieu, le PAM destinait les distributions générales de vivres mensuelles à 1,1 million de bénéficiaires, plusieurs distributions étant organisées, chacune

au bénéfice d'une partie de ce nombre total. La prochaine distribution dans cette zone était prévue le 22 juin.

2019/EB.A/24 Plan stratégique de pays provisoire – Algérie (2019-2022)
(pour approbation)

190. Le Directeur de pays a présenté les principales caractéristiques du PSP provisoire (PSPP) pour l'Algérie, précisant que l'objectif d'ensemble était d'assurer l'accès à l'alimentation et d'éliminer la malnutrition parmi les réfugiés hébergés dans des camps. Depuis trois décennies, le travail accompli par le PAM en Algérie l'était sur le même modèle, mais les activités prévues dans le PSPP traduisaient deux réorientations stratégiques fondées sur plusieurs évaluations réalisées ces dernières années. On s'attaquerait à tous les aspects de la malnutrition dans l'ensemble des activités menées, en particulier dans les camps de réfugiés; on encouragerait les synergies avec les autres partenaires humanitaires, ainsi qu'une intensification de la coordination intersectorielle; on se montrerait plus réactif aux problèmes propres aux femmes, ce dernier élément constituant un enjeu transversal. Le PSPP devrait permettre de répondre à des besoins accrus – en partie du fait de la croissance de la population. On y parviendrait au moyen d'une plus grande diversification de l'assortiment alimentaire et de l'amélioration du ciblage communautaire. Parmi les innovations de premier plan, le Directeur de pays a cité un recours accru à l'hydroponie pour la production de fourrage frais, la pisciculture et le recyclage de l'eau, toutes activités pour lesquelles un financement et une assistance technique distincts seraient nécessaires. Le Directeur de pays a conclu en remerciant le Gouvernement algérien, les responsables des camps de réfugiés et les donateurs pour leur appui.
191. Les membres du Conseil ont observé que l'assistance humanitaire dont bénéficiaient les réfugiés provenait de diverses sources, notamment le HCR, la direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes, le PAM lui-même et Oxfam. Ils ont noté que les zones arides aux abords des camps n'offraient aucune possibilité d'emplois productifs. La malnutrition aiguë constituait une menace constante, en particulier pour les filles et les femmes enceintes, aussi les membres du Conseil se sont-ils félicités de constater que le PSPP s'y attaquerait au moyen initialement de distributions d'aliments nutritifs et de transferts de type monétaire; ils ont toutefois précisé qu'il convenait de moderniser les procédures d'identification pour l'enregistrement des réfugiés, en consultation avec les autorités algériennes. Les membres ont approuvé la composante renforcement des capacités du PSPP, qui, associée aux initiatives prises en matière d'hydroponie et de pisciculture, permettrait aux réfugiés de parvenir à un certain degré d'autosuffisance. Les membres ont estimé qu'il serait nécessaire d'intensifier la sensibilisation pour obtenir davantage de ressources financières, de telle sorte que les activités puissent être menées sur le long terme et qu'une attention appropriée soit portée à des enjeux transversaux tels que le changement climatique. Ils ont prié instamment le PAM d'apporter son appui au HCR dans l'exercice de son mandat de protection et ont demandé dans quelle mesure des corrélations pouvaient être établies entre les programmes de la FAO et le PSPP. Plusieurs membres se sont dits satisfaits de l'approche consultative qui avait présidé à l'établissement du PSPP ainsi que de la qualité des données sur lesquelles il reposait.
192. En réponse aux observations des membres du Conseil, le Directeur de pays a souligné combien la situation était délicate, s'agissant en particulier des activités complémentaires destinées aux réfugiés, notamment dans le domaine du renforcement des capacités. La FAO ne travaillait pas directement dans les camps de réfugiés, mais une assistance technique était fournie par des instituts algériens. Le Directeur de pays a exprimé sa gratitude à tous les donateurs pour leur appui, ajoutant que toute forme d'assistance technique et de ressources financières spécifiquement destinées à des activités complémentaires étaient les bienvenues.

193. Certaines difficultés rencontrées pour établir le PSPP, quelques-uns des chiffres mentionnés et une partie de la terminologie utilisée ont suscité des interrogations, mais les membres sont convenus que l'assistance aux bénéficiaires était le principal enjeu humanitaire et que les délibérations du Conseil devraient se concentrer sur la manière dont cette assistance était organisée en amont, puis mise en œuvre.

2019/EB.A/25 Plan stratégique de pays – Arménie (2019-2024) (pour approbation)

194. Présentant un aperçu général du PSP pour l'Arménie, la Directrice de pays a noté que le PAM avait établi des relations cordiales et efficaces avec le Gouvernement et s'emploierait avec lui à éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition au moyen de deux approches corrélées: garantir un accès équitable à l'alimentation et élaborer des politiques fondées sur des éléments probants, dans le but de renforcer les capacités du Gouvernement et de lui transférer progressivement la responsabilité de l'exécution des programmes. L'alimentation scolaire utilisant la production locale servirait de modèle pour d'autres interventions axées sur l'alimentation et on s'appuierait sur cette initiative pour promouvoir, entre autres, de meilleures habitudes alimentaires. Les activités décrites dans le PSP avaient été conçues de manière à être durables et équitables, et elles s'articuleraient sur des approches axées sur la transformation des relations entre femmes et hommes; elles étaient également alignées sur l'impératif de gestion durable des ressources naturelles et de protection environnementale. Le PSP serait mis en œuvre sur la base de la participation des communautés, sur lesquelles reposerait principalement l'exécution des activités et qui seraient des acteurs du changement. Divers partenaires appuieraient l'action menée par le PAM dans le but de faire en sorte que l'Arménie atteigne l'objectif Faim zéro d'ici à 2030.
195. Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction que le PSP était pleinement aligné sur les programmes et priorités du Gouvernement, ainsi que sur les objectifs définis dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement élaboré pour l'Arménie. De même, ils se sont félicités que les achats locaux, en particulier auprès des exploitantes agricoles, aient été rendus possibles par l'introduction de transferts de type monétaire. Ils ont également approuvé les partenariats noués entre les organismes ayant leur siège à Rome aux fins de la prestation conjointe d'un appui technique.
196. Les membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction à l'égard de la proposition de transfert de la responsabilité des activités d'alimentation scolaire au Gouvernement d'ici à 2023, ainsi que des approches équitables retenues par le PAM dans le cadre de ses activités et du renforcement des capacités à l'appui du Gouvernement, ce qui conduirait à inscrire la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire dans la durée.
197. La Directrice de pays a remercié le Conseil pour son appui, rappelant que le PSP serait mis en œuvre en pleine coopération avec le Gouvernement et que les activités axées sur la transformation des relations entre femmes et hommes en seraient un pivot essentiel. En conclusion, elle a remercié les donateurs pour leurs contributions et leur appui.

2019/EB.A/26 Plan stratégique de pays – Maroc (2019-2021) (pour approbation)

198. La Responsable du bureau pour le Maroc a présenté le PSP établi pour le Maroc, précisant que le PAM appuierait l'amélioration du programme national d'alimentation scolaire sur la base d'une analyse en profondeur du programme existant et en consultation étroite avec le Gouvernement. Le PSP contribuerait à faire en sorte que les groupes de femmes rurales actifs aux alentours d'établissements scolaires soient sollicités pour l'achat de produits locaux aux fins de la préparation des repas scolaires, ce qui aurait pour effet d'améliorer le contenu nutritif de ces repas tout en appuyant le développement économique et social des communautés locales.

199. Le PSP reposerait sur la collaboration du secteur privé, au titre du financement et des compétences à mobiliser, ainsi que sur la coopération Sud-Sud, ce qui permettrait à d'autres pays de la région de se familiariser avec les meilleures pratiques en matière d'alimentation scolaire. Le plan mis au point démontrait également qu'un investissement relativement modeste pouvait avoir une incidence très vaste, car les activités fournies au titre du renforcement des capacités auraient pour effet d'optimiser l'ensemble du programme d'alimentation scolaire financé par le pays.
200. Les membres du Conseil ont décrit le PSP comme bien conçu, se félicitant qu'y soit présentée une stratégie de transition et de retrait claire. Plusieurs d'entre eux y ont vu un exemple de la contribution que le PAM pouvait apporter dans les pays où la sécurité et la souveraineté alimentaires étaient bien ancrées, notant l'incidence positive à long terme du renforcement des capacités.
201. Certains membres ont demandé que le PAM définisse des cibles dans le PSP pour faciliter l'évaluation de sa mise en œuvre. D'autres ont instamment prié le PAM d'améliorer l'information en retour au sujet des achats locaux et de privilégier ceux-ci chaque fois que ce serait possible. Un membre a encouragé le PAM à œuvrer avec ses partenaires aux fins de l'amélioration des techniques de gestion de l'eau au Maroc; un autre a souligné qu'il était important de faire en sorte que les femmes soient incluses dans les projets de développement.
202. La Responsable du bureau a remercié les membres du Conseil pour leurs observations. Elle a expliqué que le PAM prévoyait d'utiliser l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER) – élaborée conjointement avec la Banque mondiale – pour quantifier l'impact de l'action menée au titre du renforcement des capacités au Maroc. Elle a également noté que le PSP aurait pour effet de multiplier les possibilités offertes au PAM de tirer parti de son expérience des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale en guise de solution à long terme potentielle pour mettre fin à la malnutrition.

2019/EB.A/27 Plan stratégique de pays – Tadjikistan (2019-2024) (pour approbation)

203. Le Directeur de pays a présenté le PSP pour le Tadjikistan, élaboré en consultation étroite avec le Gouvernement, les partenaires de développement et des représentants des donateurs et de la population tadjike. Il a fait savoir que le PSP était aligné sur la stratégie de développement nationale et reflétait l'engagement clairement pris par le Gouvernement d'assumer progressivement la responsabilité et la maîtrise de l'exécution des programmes.
204. Le PSP était centré sur le développement du capital humain et de l'infrastructure, une approche axée sur la transformation ayant été retenue afin d'appuyer le développement durable. L'assistance proposée contribuerait à réduire les inégalités entre femmes et hommes et tiendrait compte des besoins spécifiques des personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées.
205. Les membres du Conseil ont accueilli le PSP avec satisfaction, déclarant qu'il aiderait le Gouvernement à réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition, à renforcer la résilience et à mettre en place des filets de sécurité sociale efficaces. Ils ont dit apprécier l'accent mis sur l'alimentation scolaire, qui encouragerait la participation des établissements scolaires ainsi que l'apprentissage et aiderait à lutter contre la malnutrition.
206. Compte tenu des multiples difficultés auxquelles le Tadjikistan faisait face, le Conseil a encouragé le PAM à accroître sa collaboration avec le Gouvernement et les partenaires afin d'optimiser l'impact de ses programmes. Les membres ont noté que la coopération serait particulièrement précieuse au titre de la réduction des risques de catastrophe, de

l'amélioration de l'accès à l'eau potable et du développement de l'infrastructure d'assainissement.

207. Certains membres ont également exhorté le PAM à impliquer les femmes dans les projets de développement exécutés au plan local, à apporter un appui aux petits exploitants agricoles et à faire en sorte que les bénéficiaires aient accès à des régimes alimentaires sains, comportant davantage de légumes, en particulier dans les zones rurales et difficiles d'accès.
208. Le Directeur de pays a remercié les membres du Conseil pour leurs observations et leur appui.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

209. Le Directeur régional a décrit la nature des interventions menées par le PAM avec succès face aux inondations survenues au Népal et au Bangladesh, ou encore face à la sécheresse à Sri Lanka, ainsi que l'action en cours en Afghanistan.
210. S'agissant de la crise à la frontière entre le Myanmar et le Bangladesh, qui accueillait 620 000 réfugiés rohingya, des arbres avaient été abattus afin d'installer un camp de proportions gigantesques à l'intention des réfugiés; or non seulement ceux-ci étaient vulnérables aux incendies, mais le déboisement et les hébergements ad hoc avaient une incidence négative sur l'environnement. On enregistrait parmi les réfugiés un taux de malnutrition aiguë globale supérieur à 24 pour cent et l'absence d'eau potable et d'installations sanitaires venait aggraver les problèmes de nutrition et de santé.
211. L'ampleur de cet afflux avait mis le bureau de pays à rude épreuve, même si le PAM avait rempli tout son rôle. Il avait mis en place des services communs et assuré la fourniture de biscuits à haute teneur énergétique et des distributions générales de vivres, y compris en puisant dans les réserves de riz du Gouvernement bangladais. Il œuvrait aux côtés de la FAO à l'exécution d'initiatives agricoles à l'appui des interventions axées sur les moyens d'existence menées tant à l'intention des réfugiés que des communautés d'accueil. Quelque 50 millions de dollars seraient nécessaires pour fournir une assistance vitale jusqu'à la fin de février. Compte tenu de la saison des moussons dont le pays avait fait l'expérience en 2018, la préparation de sites appropriés et la disponibilité de routes d'accès suscitaient une préoccupation croissante.
212. En raison de l'insécurité qui régnait dans le nord du Myanmar, l'assistance alimentaire du PAM avait été suspendue et son personnel avait été temporairement transféré vers d'autres sites. Le PAM avait obtenu un accès limité dans le nord de l'État rakhine et avait engagé des négociations en vue d'obtenir le plein accès. Dans cette attente, les allocations de vivres d'octobre et de novembre étaient acheminées avec le concours du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Bien que la situation demeure instable, des plans avaient été établis avec la FAO en vue de procéder à une évaluation de la récolte de riz.
213. La mise en œuvre de la feuille de route intégrée dans la région restait ainsi fidèle à l'échéancier prévu.
214. Les membres du Conseil ont remercié le Directeur régional, soulignant qu'il était nécessaire de disposer d'un cadre stratégique régional pour les États insulaires vulnérables du Pacifique, qui se substitue aux approches par pays, s'agissant en particulier de la logistique, des télécommunications et de l'évaluation des besoins. Ils se sont dits satisfaits que l'exécution des activités de formation, d'évaluation de l'infrastructure et des besoins alimentaires, ainsi que les activités axées sur les possibilités de développement, ait déjà débuté.

215. Les membres du Conseil ont demandé un allongement de la durée des visites effectuées dans les zones accueillant des réfugiés au Bangladesh et au Myanmar, pour qu'il soit possible d'y procéder à une évaluation précise des besoins. Les membres ont pris note de l'observation faite par le Directeur régional au sujet de sa visite dans les camps de l'État rakhine, à savoir que les ONG n'y étaient pas présentes, et le Directeur de pays pour le Myanmar a rapporté que des villages de Rohingya avaient été dévastés et abandonnés.
216. Le Représentant permanent du Bangladesh a fait une déclaration, dans laquelle il a précisé que 1 million de réfugiés rohingya - pour un quart des enfants non accompagnés du fait que leurs parents avaient été tués - s'étaient rendus dans son pays pour échapper à la persécution et au génocide au Myanmar. Il a ajouté que l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar avait fait état de viols perpétrés à grande échelle au Myanmar. Le Bangladesh mettait en œuvre des mesures extraordinaires pour accueillir au mieux les réfugiés et il était profondément reconnaissant de l'appui reçu du PAM et des donateurs, mais les besoins de 1 million de personnes en matière d'alimentation et d'hébergement étaient impossibles à satisfaire en l'état, aussi davantage de ressources financières étaient-elles requises. Le Directeur exécutif a été invité à se rendre dans la zone accueillant des réfugiés, dans le prolongement de sa mission prévue en octobre, et ce dès que les conditions seraient réunies sur le plan pratique, afin qu'il puisse se rendre compte *de visu* de la situation.

2019/EB.A/28 Plan stratégique multipays provisoire pour le Pacifique (2019-2022)
(pour approbation)

217. La direction a appelé l'attention sur les consultations approfondies menées auprès des parties prenantes, qui avaient rendu possible la mise au point finale d'un plan stratégique multipays provisoire pour la région du Pacifique. Étant donné l'augmentation prévue du nombre de catastrophes naturelles, le plan stratégique en question portait principalement sur la préparation, en particulier dans les petits États insulaires. Le PAM œuvrait également dans le cadre du système d'action groupée avec pour objectif de réduire au minimum les effets des catastrophes: l'accent était mis sur le renforcement des capacités des gouvernements et des autres partenaires - le plan stratégique ne prévoyant aucune assistance alimentaire ou de type monétaire. Toutes les parties prenantes étaient exhortées à suivre l'exemple donné par le PAM en s'attaquant aux enjeux liés à la problématique femmes-hommes et aux personnes handicapées. Compte tenu de la superficie élevée de la zone à couvrir et de la diversité des pays dans lesquels il travaillait, le PAM encourageait les activités et les approches innovantes en partenariat avec divers acteurs humanitaires et du développement, assurant une formation sur le plan logistique et en matière de technologies de communication mobiles. On procéderait à un recensement des lieux d'entreposage du matériel d'intervention d'urgence dans la région; à cet égard, le PAM participait aux efforts déployés pour réduire au minimum les émissions de carbone résultant de l'acheminement sur place. Compte tenu de la dispersion géographique des bureaux du PAM, il était nécessaire d'assurer un suivi des opérations de façon plus coordonnée. Globalement, le plan stratégique visait à rendre possible l'exécution d'opérations de portée modeste, qui puissent ensuite être transposées à une plus grande échelle à la lumière de l'expérience acquise.
218. Les membres du Conseil ont pris acte des limites imposées par l'échelle et la complexité de la région du Pacifique, s'agissant en particulier de la logistique et de la diversité des enjeux, et ils ont engagé le PAM à travailler aux côtés des gouvernements de telle sorte que les pays déterminent leurs besoins avec précision. Étant donné que les filières d'approvisionnement rendaient nécessaire le transport sur de longues distances, le PAM devrait envisager de mettre en place des systèmes d'administration et de contrôle spécifiques. Les membres du Conseil se sont dits favorables à ce que le PAM joue un rôle de facilitation et de renforcement des capacités plutôt que celui de prestataire et ont prié

instamment les responsables régionaux de veiller à ce que l'action menée soit alignée sur les besoins nationaux et sur les autres programmes mis en œuvre par les entités des Nations Unies. Il était également essentiel de proposer des plans qui suscitent l'intérêt des donateurs, en particulier ceux qui étaient en mesure de fournir des ressources financières sur une base souple ainsi que des contributions en nature. Les membres ont apporté leur appui aux approches innovantes proposées par le PAM et ont recommandé que les enseignements tirés du plan stratégique soient largement diffusés. Plusieurs membres ont fait observer que le PAM se devait non seulement de relever les défis liés à la nécessité d'agir dans des États insulaires très dispersés, mais aussi de maintenir à disposition les moyens voulus pour intervenir rapidement en cas de catastrophes naturelles; dans un tel cas de figure, l'intégration des activités au moyen de partenariats effectifs serait la seule solution possible à l'avenir. Les membres ont observé que le PAM devait non seulement gérer les risques associés aux catastrophes, s'agissant par exemple de ses systèmes de télécommunications d'urgence, mais également obtenir un financement durable pour l'action qu'il menait à divers titres - enjeux liés à la problématique femmes-hommes et à l'éducation, amélioration des systèmes de protection sociale et appui à la productivité agricole locale, tous éléments susceptibles de contribuer à des améliorations à long terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les membres du Conseil ont été d'avis que les partenaires du PAM dans le cadre de l'exécution du plan stratégique devaient inclure des institutions universitaires et des organisations du secteur privé et, d'une manière générale, ont apprécié la diversité des partenaires impliqués dans l'élaboration du plan stratégique; toutefois, ils ont trouvé préoccupant que les ressources financières soient d'un montant inadéquat, en particulier compte tenu du coût élevé des activités à mener dans la région, aussi ont-ils suggéré que le volume des activités non essentielles soit réduit en conséquence.

219. La direction a observé que le plan stratégique était conforme aux politiques définies par le Secrétaire général en matière de coordination – les principaux partenaires étaient la Banque mondiale, la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) – mais elle a ajouté que le PAM devrait réduire la portée de ses opérations en les limitant au plan local et s'adapter aux besoins propres à divers pays. Prenant note des avis formulés par le Conseil s'agissant de l'établissement de priorités et du suivi opérationnel, la direction a une fois encore appelé l'attention sur les problèmes posés par les déficits de financement et sur les divergences éventuelles entre les priorités des donateurs et celles des pays.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

220. Le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fait une mise à jour sur la situation dans la région, qui a fait apparaître que les enjeux humanitaires émergents et la survenue de catastrophes à déclenchement lent avaient une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
221. En Haïti, la sécheresse et l'instabilité socioéconomique avaient érodé la sécurité alimentaire des ménages et 2,6 millions de personnes souffraient d'insécurité alimentaire aiguë ou modérée. Le Guatemala, El Salvador, le Honduras et le Nicaragua faisaient face à l'une des pires sécheresses en période de récolte depuis 35 ans et les flux croissants de migrants en Amérique du Sud amplifiaient les besoins des populations en Colombie, en Équateur et au Pérou.
222. Outre qu'il apportait une assistance alimentaire immédiate aux populations touchées par une crise, le PAM renforçait les mesures de préparation aux situations d'urgence dans les Caraïbes et constituait des mécanismes de protection sociale dans toute la région, en se concentrant sur les lacunes des systèmes nationaux, en fournissant un appui technique et en renforçant les moyens à la disposition des gouvernements. La coopération Sud-Sud

était également essentielle, puisqu'elle favorisait les échanges de données d'expérience et de pratiques optimales s'agissant des systèmes de protection sociale, des approches à dimension nutritionnelle, de la gestion des risques de catastrophe et de l'appui aux petits exploitants agricoles.

223. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction cette mise à jour et ont loué l'action menée par le PAM dans la région. Plusieurs d'entre eux ont mis en relief les problèmes posés par l'intensification des migrations, qui mettaient à rude épreuve l'infrastructure sociale des communautés d'accueil. D'autres membres ont félicité le PAM pour les relations entretenues entre ses équipes, les gouvernements hôtes et les donateurs, ce qui facilitait l'exécution de ses opérations dans la région.

2019/EB.A/29 Plan stratégique de pays – Haïti (2019-2023) (pour approbation)

224. Le Directeur de pays, lors de sa présentation du PSP établi pour Haïti, a remercié le Gouvernement et les donateurs de leur précieuse contribution à son élaboration. Le PSP reposait sur la politique et la stratégie nationales pour la sécurité alimentaire et la nutrition, mises au point sous l'autorité du cabinet du Premier Ministre avec l'appui du PAM, et il reflétait les problèmes auxquels le pays faisait face, notamment une exposition accrue aux catastrophes naturelles et des épisodes d'instabilité politique et sociale récurrents, ainsi que l'aggravation des risques en matière de sécurité dans le cadre des opérations menées par le PAM.
225. Les membres du Conseil ont accueilli le PSP avec satisfaction, notant en particulier qu'il faisait une large place à la résilience et à des enjeux transversaux tels que les migrations et la problématique femmes-hommes. Ils se sont dits préoccupés par la montée de l'insécurité alimentaire en Haïti, par la détérioration spectaculaire de la situation politique et économique et par la dépendance élevée du pays vis-à-vis des produits alimentaires.
226. Plusieurs membres ont loué l'action menée par le PAM aux titres de la sécurité alimentaire et de la nutrition, du relèvement rapide et de l'appui à l'agriculture locale. Un membre a accueilli avec satisfaction l'intention manifestée par le PAM d'investir dans des filets de sécurité comportant une dimension nutritionnelle et adaptés aux problèmes propres aux femmes et aux différents groupes d'âge. Un autre s'est félicité que l'accent soit mis sur la coopération Sud-Sud et sur les consultations menées auprès du Gouvernement.
227. Un membre a appelé le PAM à avoir recours aux transferts de type monétaire pour faire face aux besoins les plus pressants chaque fois que ce serait possible. Un autre a instamment prié la direction d'assurer une transition sans heurt compte tenu du départ imminent du Directeur de pays. Plusieurs membres ont souligné qu'il fallait renforcer les contrôles internes, sélectionner soigneusement les partenariats et en assurer un suivi minutieux, mais aussi faire en sorte que les systèmes de protection sociale soient réactifs face aux chocs.
228. Les membres ont demandé de quelle manière le PAM entendait établir des priorités parmi ses opérations en cas de déficit de financement et dans quelle mesure la situation politique et en matière de sécurité qui régnait dans le pays était susceptible d'avoir des répercussions sur les opérations, compte tenu en particulier du retrait de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).
229. Selon le Directeur de pays, le PSP se traduirait par l'accroissement des achats locaux, la transposition à une plus grande échelle de l'alimentation scolaire utilisant la production locale et l'intensification des investissements dans des activités axées sur le développement et la résilience. Il a fait savoir que le bureau de pays avait renforcé ses contrôles internes ces deux dernières années, comme l'avaient confirmé les conclusions d'un audit externe récent. Le PAM avait actuellement recours aux transferts de type

monétaire pour toutes les opérations qu'il menait en Haïti, exception faite de l'alimentation scolaire.

230. S'agissant des partenariats, il a souligné que le PAM travaillait déjà avec d'autres acteurs dans le cadre d'activités notamment issues de la nouvelle stratégie en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, élaborée en collaboration avec la FAO, l'UNICEF, l'OMS et le Gouvernement, ainsi que dans le cadre de l'élaboration, avec l'Organisation internationale du Travail, l'UNICEF, l'OMS, le PNUD et ONU-Femmes, d'une politique de protection sociale.
231. En réponse au départ prévu de la MINUJUSTH en octobre 2019 et à la détérioration de la situation en matière de sécurité, l'équipe de pays des Nations Unies avait récemment actualisé son plan de gestion des risques en matière de sécurité. Une mission menée par des responsables de la sécurité du PAM était en cours dans le pays dans le but de déterminer quels autres dispositifs de sécurité il serait possible de mettre en place une fois le retrait de la MINUJUSTH devenu effectif.
232. Le Directeur de pays a admis que le ciblage posait des problèmes. Le PAM travaillait avec le Ministère des affaires sociales à la cartographie de la vulnérabilité des ménages. Vingt-deux pour cent de la population recevait désormais une couverture, aussi une proportion plus importante de données fiables était-elle disponible pour le ciblage.
233. Le Directeur exécutif adjoint a assuré le Conseil que la direction et le Directeur de pays sortant assureraient une transition sans heurt à la tête du bureau de pays.

Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (pour information)

234. Notant que la visite conjointe sur le terrain de membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Colombie avait été coordonnée par le PAM, le Président a remercié, au nom des participants, le personnel du PAM pour son excellent travail et les homologues colombiens pour leur hospitalité chaleureuse. Cette visite avait permis aux participants de prendre connaissance *de visu* de l'action menée à l'appui du Gouvernement colombien aux fins de la mise en œuvre de l'accord de paix, de l'appui aux migrants et des programmes de reboisement exécutés conjointement avec le Gouvernement, ainsi que de l'action menée par les Nations Unies. Le Président a déclaré que le PAM était extrêmement apprécié en Colombie mais qu'il y avait néanmoins matière à consacrer davantage d'efforts à la prévention et au développement, voire à l'intensification de la coordination avec les pays voisins et avec les 23 organismes des Nations Unies, les deux organismes non-résidents et la Mission de maintien de la paix qui étaient présents sur place.
235. La visite avait confirmé que le Gouvernement colombien se heurtait à de nombreuses difficultés, notamment l'insécurité alimentaire, les troubles civils, la migration depuis le Venezuela, le trafic des drogues et la dégradation de l'environnement, et que des données fiables et une plus grande cohésion étaient nécessaires – de façon pressante – pour rendre les opérations menées en réponse à ces divers enjeux aussi efficaces que possible. Indépendamment des difficultés rencontrées, la générosité et l'hospitalité du Gouvernement à l'égard des migrants avaient été considérées comme exemplaires. Il était tout particulièrement urgent de renforcer la capacité institutionnelle; le Gouvernement s'était attelé à cette tâche mais avait besoin d'un appui coordonné à long terme de la part des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. La visite avait également mis en relief l'importance de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment le renforcement du rôle des coordonnateurs résidents, qui bénéficiaient de l'appui politique des gouvernements. Le Gouvernement colombien et d'autres avaient été clairs sur ce point: dans un pays où 23 entités des Nations Unies étaient présentes, il était indispensable qu'elles agissent de manière plus coordonnée; elles devaient non

seulement coopérer entre elles, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome, mais aussi avec le Gouvernement.

236. En résumé, les participants et le Gouvernement colombien ont été d'avis que la visite sur le terrain avait constitué une expérience fructueuse et encourageante.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

237. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Est a informé le Conseil des plans établis pour prêter assistance aux 26,5 millions de personnes vulnérables que comptait la région, au moyen de la livraison de vivres et, si les ressources financières le permettaient, de transferts de type monétaire à hauteur de 457 millions de dollars pour accroître l'accès de ces personnes à des aliments nutritifs et appuyer les économies locales. S'agissant du renforcement de la résilience, il était prévu de perfectionner les systèmes alimentaires et la gestion après les récoltes, d'appuyer les petits exploitants agricoles et d'améliorer l'accès à des aliments nutritifs, ainsi que d'encourager leur consommation, en collaboration avec les partenaires, en particulier le Gouvernement et la Banque mondiale. Des études avaient été demandées à l'Université de Californie à Davis, avec pour objectif d'évaluer les effets des interventions menées par le PAM sur les communautés et les économies locales.
238. On n'avait enregistré aucune amélioration de la situation en matière de sécurité alimentaire au Soudan du Sud, où 60 pour cent de la population faisait face à de graves pénuries pendant la saison de soudure, de mai à juillet; il était vital de prêter une assistance humanitaire sur la durée, mais il n'était pas possible de garantir un accès sûr à nombre des zones concernées. Les 4,4 millions de réfugiés et de personnes déplacées que comptait la région avaient également besoin de recevoir un appui sur une base continue car la situation politique empêchait des retours à grande échelle. La signature récente d'un accord de paix avait toutefois abouti à une amélioration de l'accès pour le personnel humanitaire: des vivres étaient acheminés à un coût très réduit par la route et par voie fluviale, en remplacement de coûteuses livraisons par voie aérienne; les économies ainsi réalisées avaient été estimées à 100 millions de dollars. Les vivres prépositionnés et entreposés étaient gardés par les communautés pour empêcher tout pillage et on s'employait avec le Gouvernement à remettre en état les routes et les voies de transport fluvial, ainsi qu'à détruire les points de contrôle non officiels le long des itinéraires d'acheminement, où des taxes illégales en liquide étaient prélevées sur les véhicules en transit.
239. En Éthiopie, au Kenya, en Somalie et en Ouganda, jusqu'à 17 millions de personnes avaient besoin d'une assistance alimentaire d'urgence compte tenu de la sécheresse à venir, qui aurait entre autres pour conséquence de réduire la capacité du PAM d'acheter des vivres localement. Il était de toute évidence nécessaire d'investir collectivement dans les activités de préparation à cette sécheresse prolongée et d'atténuation de ses effets. En collaboration avec les gouvernements éthiopien et kényan, le PAM avait renforcé les mécanismes de protection sociale et les filets de sécurité pour réduire la demande de secours d'urgence et permettre au PAM de se concentrer sur l'assistance nutritionnelle spéciale destinée aux enfants souffrant de malnutrition et sur l'assistance de type monétaire à destination de leurs familles. En Somalie, le Gouvernement avait demandé au PAM de fournir des vivres et de procéder à des transferts de type monétaire pour faire face aux pénuries alimentaires liées à la sécheresse. Le PAM avait prévu de venir en aide à 2,3 millions de personnes dans le cadre de la phase 3, puis des phases ultérieures, de l'IPC.

240. La propagation à l'Ouganda, depuis la République démocratique du Congo, du virus Ebola était une source d'inquiétude. En Ouganda, les autorités locales exerçaient des contrôles stricts aux postes-frontières et la situation faisait l'objet d'un suivi minutieux au Burundi, au Rwanda et au Soudan du Sud, ainsi qu'au bureau régional.
241. Les membres du Conseil ont exprimé leur appréciation après cet exposé détaillé, notant en particulier que la plupart de l'agriculture pratiquée dans la région étant fluviale, les effets de la sécheresse étaient très graves et que ce type d'épisodes allait probablement se généraliser en conséquence du changement climatique. Il était d'évidence nécessaire de mettre en place des systèmes alimentaires résilients face aux aléas climatiques, reposant sur des cultures résistant à la sécheresse et sur des systèmes d'irrigation améliorés, ce dont pourraient se charger les organismes ayant leur siège à Rome en partenariat avec l'UNICEF. Il était tout aussi pressant de moderniser les systèmes utilisés pour endiguer la propagation de la maladie à virus Ebola; certains membres du Conseil ont suggéré qu'il soit investi dans un programme d'éradication à l'échelle de la région. Les membres ont noté avec satisfaction que le Bureau du PAM au Kenya avait reçu un certificat de prise en compte de la problématique de transformation des relations entre femmes et hommes, et que le nombre de bureaux ainsi récompensés s'élevait désormais à 22 à l'échelle mondiale.
242. La Directrice régionale a remercié tous les donateurs qui avaient apporté leur appui aux activités menées par le PAM dans la région, soulignant une fois encore que la combinaison d'une insécurité alimentaire à grande échelle due à la sécheresse et la propagation potentielle de la maladie à virus Ebola dans la région constituaient deux défis de taille pour l'ensemble des parties concernées.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

243. Le Directeur régional adjoint a appelé l'attention sur la détérioration de la situation en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest, liée à l'expansion des groupes armés non étatiques et à l'amenuisement rapide de la présence de l'État dans des zones étendues du Sahel. Les attaques contre les établissements scolaires s'étaient généralisées, et c'étaient désormais quelque 400 000 enfants qui étaient déscolarisés et se trouvaient en position de vulnérabilité face aux opérations de recrutement menées par les groupes armés non étatiques.
244. En comparaison des deux années précédentes, l'insécurité alimentaire était en déclin en Afrique de l'Ouest, mais on estimait que 12,8 millions de personnes auraient besoin d'une assistance pendant la saison de soudure de 2019. L'incidence de la malnutrition aiguë était extrêmement élevée, le taux de malnutrition aiguë globale enregistré sur le plan national étant compris entre 10 et 14 pour cent au Tchad, au Mali, en Mauritanie et au Niger. L'UNICEF et le PAM s'employaient à appliquer une approche commune de la gestion de la malnutrition aiguë en prévision de la saison de soudure à venir.
245. Outre ses interventions face à la crise humanitaire, le PAM mettait en œuvre un plan quinquennal axé sur la résilience au Sahel. Lancé en septembre 2018, ce plan avait pour objectif de fournir à 2 millions de personnes un ensemble intégré d'activités d'assistance – appui durant la saison de soudure, assistance alimentaire pour la création d'actifs, repas scolaires, programmes axés sur la nutrition et l'appui aux petits exploitants agricoles.
246. Le Directeur régional adjoint a souligné la solidité des divers partenariats forgés avec Sao Tomé-et-Principe, pays dans lequel le Gouvernement finançait aux deux tiers le plan stratégique de pays, avec le Bénin, où plus de 50 millions de dollars prélevés sur le budget national étaient alloués au plan national d'alimentation scolaire intégré, ainsi qu'avec la Côte d'Ivoire, où un centre d'excellence contre la faim et la malnutrition avait récemment vu le jour, entièrement financé par le Gouvernement.

247. En conclusion, le Directeur régional adjoint a souligné qu'il était urgent de réunir 253 millions de dollars pour financer les interventions d'urgence du PAM, essentielles pour endiguer les risques de catastrophe dans les pays de la région touchés par une crise. Il faudrait également mobiliser 35 millions de dollars au titre des activités de renforcement de la résilience destinées à 1 million de personnes d'ici à la fin de 2019.

2019/EB.A/30 Plan stratégique de pays – Bénin (2019-2023) (pour approbation)

248. Le Directeur de pays a présenté le PSP établi pour le Bénin, au moyen duquel le PAM apporterait son appui au Gouvernement pour l'élaboration d'un programme national d'alimentation scolaire utilisant la production locale. De concert avec les communautés et les autorités locales, le PAM prévoyait de faire de l'alimentation scolaire un tremplin pour la promotion du développement local, des liens étant établis avec des activités menées dans d'autres secteurs, comme la santé et la nutrition, l'éducation, l'agriculture et la protection sociale. Tout au long de l'exécution du PSP, on s'emploierait à améliorer les conditions de vie des femmes, des filles et des personnes handicapées.
249. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'approche du développement retenue pour ce PSP, à la fois holistique et multisectorielle. Les ministères chargés de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et de l'agriculture œuvreraient de concert aux fins de l'amélioration de l'éducation, de la santé et des filets de sécurité sociale. Les membres se sont félicités des consultations menées par le bureau de pays avec des parties prenantes très diverses durant la mise au point du PSP et ils ont encouragé le bureau de pays à développer ce type de collaboration. Ils ont également noté que les observations et les questions mentionnées au cours des consultations avec le Conseil au sujet de versions antérieures du PSP avaient été prises en considération dans la version présentée. Notant que le PAM était doté d'une longue expérience et d'une réputation solide au Bénin, où il était présent depuis 1964, les membres ont ajouté que le PSP était l'expression du potentiel du PAM de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de plans nationaux aux fins de l'accomplissement des ODD 2 et 17. Ils ont souligné qu'il était important de recenser l'ensemble des acteurs œuvrant dans le secteur de l'alimentation scolaire au Bénin, afin de promouvoir des synergies.
250. Au moment où débutait la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, l'engagement du PAM auprès des petits exploitants agricoles aux fins du renforcement de leurs capacités, de l'amélioration de leur productivité et de la facilitation de l'établissement de liens entre eux et les marchés était particulièrement pertinent, aussi les membres ont-ils encouragé la direction à agir conjointement avec la FAO et d'autres partenaires de telle sorte que les exploitants agricoles soient dotés des technologies, de la connaissance de la législation et des intrants dont ils avaient besoin pour développer leurs activités au-delà de l'agriculture de subsistance ou de semi-subsistance. Les membres du Conseil ont également salué la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le PSP, en particulier l'accent qui y était mis sur l'appui à apporter aux exploitantes agricoles, ainsi que sur le recours à la coopération Sud-Sud pour faciliter le renforcement des capacités et le développement des activités visant à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition, la protection sociale, l'éducation et la résilience face aux chocs, notamment ceux qui étaient d'origine climatique. Les membres ont accueilli avec satisfaction la cible ambitieuse fixée dans le PSP, à savoir servir des repas scolaires à 100 pour cent des élèves du primaire d'ici à 2025.

2019/EB.A/31 Plan stratégique de pays – Guinée-Bissau (2019-2024) (pour approbation)

251. La Directrice de pays a observé que la Guinée-Bissau occupait certes le 177^{ème} rang mondial selon l'indice de développement humain mais qu'elle était dotée de terres fertiles et d'abondantes ressources en eau douce et marines. Toutefois, ces avantages n'avaient pas encore été pleinement exploités en raison de la pauvreté généralisée, de la

- malnutrition chronique, des taux élevés de mortalité infantile et d'illettrisme, ainsi que de l'instabilité à la tête du pays, tous facteurs qui constituaient un frein au développement du capital humain. Le PAM et ses partenaires étaient déterminés à favoriser l'instauration d'une gouvernance stable, le développement durable et l'équité, tout en réduisant les risques de conflit, de corruption, de trafic illicite et de progression du fondamentalisme. Le PSP avait pour objectif, entre autres, de donner à la population des moyens d'agir en renforçant les moyens à sa disposition, en particulier pour ce qui était du développement du potentiel des enfants, des jeunes et des femmes, mais aussi de libérer celles-ci de normes et de pratiques sociales étouffantes, afin qu'elles puissent devenir productives et exercer des responsabilités au sein de la communauté.
252. Le PSP avait aussi pour objectif d'optimiser les capacités nationales en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques, grâce à des améliorations de trois ordres: production de données factuelles, assistance technique et gestion des connaissances. L'assistance alimentaire fournie par le PAM irait de pair avec le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale, le développement local et la consolidation de la paix. Le succès dépendrait largement du travail mené auprès du Gouvernement aux fins du développement du capital humain, de l'autonomisation des femmes, de l'accélération du développement des capacités et de la promotion de l'évolution de la société et des comportements.
253. Les membres du Conseil se sont félicités que le PSP soit aligné sur les priorités fixées par le Gouvernement en matière de développement, sur les plans visant à favoriser l'autonomisation des femmes et sur d'autres enjeux du développement social, conformément aux cibles des ODD intéressant l'éducation, la santé, l'égalité femmes-hommes, la diversification économique et les nouvelles techniques agricoles. La proposition de transposition à une plus grande échelle des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale et de nutrition était particulièrement bienvenue. Des membres du Conseil ont observé que l'assistance multilatérale au développement, comme celle qui était fournie au moyen du PSP, nécessitait une prise en main par le Gouvernement, prélude à une maîtrise complète, de telle sorte que cette assistance soit viable sur le long terme. Plusieurs membres ont suggéré qu'il serait profitable pour la Guinée-Bissau d'intensifier la coopération Sud-Sud, citant en exemple l'accord tripartite mis en œuvre avec le Gouvernement brésilien et le PAM, qui portait sur la coopération technique dans le cadre de l'alimentation scolaire utilisant la production locale.
254. Les membres du Conseil ont également estimé nécessaire de réfléchir à des options de financement novatrices à l'appui du PSP, comme celle à laquelle l'Espagne travaillait pour la Guinée-Bissau. Plusieurs membres ont approuvé l'appui apporté par le PAM à l'alimentation scolaire utilisant la production locale sur le plan national, qui aiderait indirectement les exploitantes agricoles à tirer parti de nouveaux marchés et à accroître ainsi leurs revenus.
255. Le représentant de la Guinée-Bissau a remercié les membres du Conseil d'avoir donné leur aval au PSP, précisant qu'il reflétait les besoins du pays et notant que le Gouvernement avait récemment promulgué une loi sur l'alimentation scolaire utilisant la production locale qui aurait de multiples effets bénéfiques en termes de lutte contre la pauvreté, d'augmentation du revenu des ménages et de promotion de la production alimentaire par les femmes, ce qui contribuerait à l'égalité femmes-hommes et à l'amélioration de la nutrition. Le Gouvernement avait également instauré une journée nationale de la nutrition et adopté une stratégie Faim zéro qui serait mise en œuvre en complément des programmes exécutés par le PAM pour réduire les souffrances de la population et promouvoir les conditions nécessaires à la stabilité et à l'autosuffisance alimentaire, tous objectifs au nom desquels le Gouvernement était déterminé à investir davantage.

2019/EB.A/32 Plan stratégique de pays – Sao Tomé-et-Principe (2019-2024) (pour approbation)

256. Notant que Sao Tomé-et-Principe n'avait pas encore pleinement relevé les défis liés à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, à la faim et à la nutrition, au chômage, aux lacunes infrastructurelles, à une production alimentaire limitée, à la dépendance vis-à-vis des importations de produits alimentaires, à des marchés et à des chaînes de valeur alimentaires insuffisamment développés et intégrés, et au manque de capital humain doté des capacités voulues, en particulier parmi les femmes, le Directeur de pays a souligné que le PSP était aligné sur les priorités gouvernementales ainsi que sur l'ODD 2 et l'objectif Faim zéro. En 2016, le PAM avait transféré la responsabilité de l'exécution du programme d'alimentation scolaire – l'un des principaux filets de sécurité nationaux – au Gouvernement, mais celui-ci ne disposait pas encore des moyens voulus pour le mettre pleinement en œuvre. Le principal objectif du PSP était donc de renforcer la capacité du Gouvernement de gérer un programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale à la fois viable et propice à la transformation des relations entre femmes et hommes, ainsi que des programmes axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition, de telle sorte qu'il en ait la pleine maîtrise d'ici à 2030. Il faudrait pour ce faire apporter un appui au Gouvernement au titre de l'élaboration de mesures incitatives destinées aux petits exploitants agricoles et de l'amélioration des chaînes de valeur. Le Directeur de pays a remercié tous les donateurs et félicité le Gouvernement de s'être engagé à mobiliser 1 million de dollars sur un budget total de 1,5 million de dollars pour les cinq années à venir.
257. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les propositions formulées dans le PSP, ainsi que l'analyse et les évaluations de risque très approfondies sur lesquelles elles reposaient, mais aussi le caractère pragmatique des activités prévues, qui tireraient parti des possibilités offertes par le littoral très étendu du pays aux fins de la production alimentaire et de la création d'emplois. Les membres ont approuvé l'accent mis sur le développement du capital humain, et en particulier sur l'autonomisation des femmes et l'exploitation de leur potentiel dans l'agriculture et d'autres secteurs. Ils ont salué le partenariat avec le Gouvernement, qui constituait selon eux le meilleur moyen de développer durablement les capacités nationales et des systèmes viables dans le contexte de l'action humanitaire, en complément de l'assistance au développement. Certains membres ont suggéré qu'une coopération Sud-Sud accrue, sur le modèle de celle qui avait été instaurée avec le Centre d'excellence du Brésil contre la faim, pourrait grandement contribuer à l'obtention des résultats escomptés tels que décrits dans le PSP.

2019/EB.A/33 Plan stratégique de pays – Libéria (2019-2023) (pour approbation)

258. Le Directeur de pays a fait savoir que le PSP établi pour le Libéria reposait sur l'alimentation scolaire utilisant la production locale. L'objectif était d'appuyer les secteurs de l'éducation et de l'agriculture, conformément à l'engagement pris par le Gouvernement d'atteindre l'objectif Faim zéro d'ici à 2030. Les activités décrites dans le PSP incluaient des programmes centrés sur la protection sociale, la protection des bénéficiaires et l'application du principe de responsabilité à l'égard des bénéficiaires; une attention particulière y était accordée aux besoins des femmes et des filles. L'ensemble des activités prévues serait financé. L'élément du PSP consacré au renforcement de la résilience avait été conçu sur la base de diverses évaluations, notamment une enquête récemment consacrée à l'approche SABER; cet élément servirait de cadre pour l'appui apporté par le PAM et ses partenaires à l'exécution des programmes gouvernementaux, avec pour double objectif l'optimisation de la coordination et l'instauration d'une stratégie de transfert des responsabilités. Le PSP avait été conçu pour être aligné sur les autres programmes menés par les Nations Unies au Libéria, en particulier ceux de la FAO et du FIDA.

259. Le Conseil appréciait l'approche retenue pour le PSP, consistant à appuyer le Gouvernement et à travailler en partenariat avec divers autres acteurs concernés. Les objectifs d'ensemble, à savoir améliorer la résilience et mettre un terme à la faim, ont été chaleureusement accueillis par les membres du Conseil car, s'ils étaient atteints, l'accès des enfants à des aliments nutritifs s'en trouverait amélioré et les communautés deviendraient plus résilientes face aux chocs et plus autosuffisantes à long terme, grâce à des systèmes de soutien social plus efficaces. Les membres du Conseil ont également déclaré que le PSP constituerait un élément déterminant de la reconstruction du Libéria après une guerre civile prolongée et qu'il encouragerait les exploitants agricoles à reprendre la production. Plusieurs membres du Conseil ont mis l'accent sur le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale, déclarant qu'il appuierait les petits exploitants agricoles mais qu'il aboutirait aussi à de meilleurs résultats dans le domaine éducatif, renforcerait la résilience des communautés et favoriserait le développement à long terme. Les membres du Conseil ont salué l'approche adoptée pour la mise en œuvre, qui reposerait sur des partenariats – d'une part avec les Nations Unies, d'autre part avec des organisations nationales – qui aideraient le Gouvernement à remédier à la faible productivité agricole nationale, ainsi qu'à des scores peu élevés en matière de nutrition, et favoriseraient l'émergence d'une main-d'œuvre nationale productive. Certains membres ont observé que l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition conduirait certaines personnes, en particulier des enfants, à renoncer à voler pour se procurer de quoi manger.
260. Le Directeur de pays a remercié le Conseil et les donateurs pour leur appui et s'est engagé à tenir le Conseil informé des progrès de la mise en œuvre du PSP.

2019/EB.A/34 Plan stratégique de pays provisoire – Guinée (2019-2022) (pour approbation)

261. Le Directeur de pays a présenté le PSPP pour la Guinée. Il serait ultérieurement remplacé par un PSP dans lequel seraient exploitées les conclusions de l'examen stratégique Faim zéro que le Gouvernement prévoyait de mener en 2020.
262. Le PSPP était inspiré des politiques nationales, des consultations menées auprès des partenaires et des recommandations résultant d'évaluations des opérations menées récemment par le PAM. La flexibilité de ce plan permettrait au PAM de trouver un équilibre entre les activités opérationnelles et le renforcement des capacités, mais aussi d'intervenir en cas de crise pour sauver des vies et protéger les moyens d'existence. Les activités visant à renforcer la résilience des personnes vulnérables ainsi que les filets de sécurité, à créer des actifs productifs et à appuyer l'alimentation scolaire utilisant la production locale seraient centrées sur les communautés et le Gouvernement. L'action qui serait menée au titre de l'inclusion financière serait inspirée des expérimentations fructueuses de la FAO et du FIDA et la nutrition constituerait une composante importante de l'ensemble des activités menées par le PAM. Le renforcement des capacités se concentrerait sur l'appui au Gouvernement lorsqu'il prendrait en charge la mise en place de solutions viables face à la faim et à la malnutrition, préalablement expérimentées par le PAM. Le bureau de pays poursuivrait la mise en œuvre de son plan d'action en matière de partenariats et veillerait à ce que les ressources nécessaires soient mobilisées pour que les résultats escomptés, tels que décrits dans le PSPP, soient obtenus.
263. Les membres du Conseil ont observé que l'exécution du PSPP aiderait à surmonter les obstacles rencontrés sur la voie de l'accomplissement de l'ODD 2 – coordination et capacités insuffisantes, fragmentation des programmes et lenteur de la mise en œuvre des programmes nationaux. Ils ont salué l'accent mis par le PAM sur les stratégies de transition et de retrait, ainsi que la réorientation prévue consistant à passer de la mise en œuvre directe d'activités d'assistance alimentaire à la prestation d'un appui technique aux partenaires. Ils ont approuvé les initiatives prévues en matière de coopération Sud-Sud et

triangulaire, en particulier au moyen de visites d'échange d'expérience qui seraient menées dans d'autres pays de la région dotés de programmes d'alimentation scolaire.

264. Les membres ont accueilli avec satisfaction les plans visant à instaurer des chaînes d'approvisionnement et à mettre en relation les petits exploitants agricoles avec les structures d'achat locales du PAM et d'autres marchés, notamment grâce à la communication d'informations relatives à ces marchés. L'amélioration des moyens d'existence des exploitants agricoles contribuerait à la mise en place de systèmes alimentaires résilients face au changement climatique. Les membres ont encouragé le PAM à accroître sa collaboration avec la FAO, le FIDA et d'autres organismes des Nations Unies.
265. Ils ont salué l'intention manifestée par le PAM d'appuyer les programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale, bon moyen de contribuer à l'obtention de résultats positifs dans le domaine éducatif, à une bonne nutrition et à l'égalité femmes-hommes, et ils ont encouragé le bureau de pays à prêter assistance au Gouvernement dans le cadre de la préparation de l'examen stratégique Faim zéro.

Questions d'administration et de gestion

Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

266. La représentante de l'Association du personnel du cadre organique a salué l'occasion qui lui était offerte de prendre la parole devant le Conseil, rappelant que l'Association était l'organisation officiellement chargée d'apporter un appui aux administrateurs recrutés sur le plan national et sur le plan international et qu'elle était affiliée au Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies, qui représentait 60 000 membres dans 17 entités du système des Nations Unies.
267. Des consultations animées avaient été menées avec la direction du PAM, en particulier avec le Directeur exécutif adjoint et la Division des ressources humaines, pendant lesquelles la question de la cohérence dans la gestion des problèmes liés au personnel avait été abordée; l'Association du personnel du cadre organique appelait de ses vœux l'adoption d'une politique en la matière, pour que l'égalité de traitement soit la règle. Elle estimait en outre que les dispositions applicables aux délégations de pouvoir permettaient aux cadres de s'en remettre trop souvent, parfois pour des périodes prolongées, à des consultants et à du personnel temporaire, qui représentaient actuellement 56 pour cent des employés et occupaient même parfois des postes de responsabilité. Entre autres conséquences, cela réduisait les possibilités offertes aux membres du personnel permanent et avait une incidence négative pour la caisse des pensions. Les mécanismes de contrôle du PAM devraient s'appliquer pour parer aux inégalités et garantir l'uniformité de traitement.
268. L'Association appuyait l'action menée par le PAM pour éliminer toutes les formes de comportement répréhensible et instaurer sur le lieu de travail des conditions telles que les employés puissent signaler de tels comportements sans craindre de représailles; le représentant a noté avec approbation qu'un groupe de travail conjoint avait été constitué avec pour mission de traiter les cas de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination. Le PAM a été prié instamment d'accélérer les enquêtes menées dans de tels cas et l'application des procédures disciplinaires pertinentes, la temporisation ayant des conséquences notables, tant pour les personnes soupçonnées de comportements répréhensibles que pour les victimes. L'Association était d'avis que le Comité de recours de la FAO ne prenait pas les mesures voulues pour régler la question de la lenteur observée dans le traitement des dossiers: les dossiers en souffrance s'étaient

accumulés en grand nombre et les conséquences pour le personnel étaient négatives. Il a été demandé au PAM de régler ce problème de toute urgence.

269. La représentante de l'Union du personnel des services généraux de la FAO et du PAM a informé le Conseil que le recrutement d'agents des services généraux allait de l'avant depuis qu'il avait été mis fin au gel qui durait depuis sept ans – 64 postes de classe G-3 et 35 postes de classe G-4 avaient été pourvus – et elle a remercié les nombreux membres du personnel qui avaient appuyé le processus, dont il résulterait davantage de stabilité dans les effectifs chargés d'exécuter les activités de fond. Elle a repris à son compte l'appel lancé par la représentante de l'Association du personnel du cadre organique pour que le PAM revoie ses modalités d'engagement de personnel temporaire et remédie aux inégalités qui en résultaient, mais aussi pour qu'il élimine toutes les formes de harcèlement. L'Union se félicitait qu'il n'y ait désormais plus de délai prescrit pour le dépôt des plaintes. Les employés étaient de plus en plus nombreux au Siège, ce qui devenait un problème, aussi la direction était-elle instamment priée de faire installer des cloisons d'insonorisation dans les bureaux partagés afin de préserver de bonnes conditions de travail. L'Union prendrait part aux processus PACE ainsi qu'à l'examen des descriptifs d'emploi avec pour objectif la mise au point d'avis de vacance de poste plus clairs. La fermeture aussi soudaine qu'inexpliquée de l'économat était une source de préoccupation, aussi le PAM a-t-il été exhorté à faire en sorte qu'il soit réouvert, en collaboration avec la FAO. Une autre source de grande inquiétude était le fait que le PAM ne siégeait plus au Comité consultatif mixte sur la couverture médicale, car cela aurait des répercussions sur les relations entretenues avec les autres organismes ayant leur siège à Rome: l'Union accueillerait avec intérêt tout débat sur cette question, l'objectif étant de veiller à ce que le bien-être du personnel ne soit pas compromis.

Mise à jour orale sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination (pour examen)

270. Les coprésidents du groupe de travail conjoint composé de membres de la direction et du Conseil sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination ont présenté une mise à jour. Depuis février, le groupe de travail s'était réuni chaque mois – le rythme des réunions étant plus fréquent pour ses deux sous-groupes de travail; un rapport détaillé sur les conclusions et les activités du groupe de travail serait remis au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2019.
271. Depuis février, le groupe de travail avait fourni des orientations et des éléments factuels en vue de l'examen externe prévu pour juillet, qui comprendrait une enquête culturelle menée auprès de tous les employés du PAM, des entretiens individuels et des groupes de discussion, l'objectif étant d'obtenir des informations qualitatives quant aux facteurs de comportement abusif au sein du PAM. Les résultats de cet examen étaient attendus à la fin du mois d'août.
272. Le groupe de travail conjoint avait également œuvré avec le Bureau du Directeur exécutif à la mise au point d'une campagne de communication visant à encourager la pleine participation du personnel du PAM à l'examen externe et à insister sur le fait que la confidentialité était garantie et que le PAM avait pris l'engagement de prendre rapidement les mesures voulues pour traiter tous les dossiers relatifs à un comportement abusif. La campagne débiterait en juillet.

273. Les coprésidents ont noté que le PAM sollicitait des avis compétents à l'extérieur dans le cadre de l'action qu'il menait pour lutter contre le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination. L'examen externe serait mené par Willis Towers Watson, société privée, et par un maximum de trois experts extérieurs, choisis parmi des psychologues travaillant pour des organisations, des conseillers et des universitaires, dont le recrutement avait commencé et qui jetteraient un regard sans parti pris sur les processus internes du PAM.
274. Les membres du Conseil ont remercié les coprésidents pour la mise à jour et félicité le groupe de travail pour les travaux qu'il avait menés jusqu'alors. Certains d'entre eux ont prié instamment le PAM de ne pas négliger la question de la discrimination. Un membre a fait observer qu'il serait opportun que les représentants du personnel du PAM soient présents lorsqu'une mise à jour de ce type était présentée, étant donné qu'il était important de tenir l'ensemble des employés informés des mesures prises pour lutter contre le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination.
275. Certains membres ont appelé le PAM à veiller à ce que sa politique de tolérance zéro soit respectée dans le cadre de l'ensemble de ses partenariats et que des systèmes de suivi soient mis en place pour garantir l'application du principe de responsabilité. Ils ont encouragé le PAM à mettre au point une approche centrée sur les victimes, de telle sorte que les employés se sentent en sécurité lorsqu'ils souhaitaient faire état de telle ou telle préoccupation, et à travailler avec l'ensemble de ses partenaires à l'élimination du harcèlement, du harcèlement sexuel, de l'abus de pouvoir et de la discrimination ainsi que de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le secteur de l'aide. Ils ont souligné combien il était important de rappeler au personnel les normes de conduite appropriées avec les bénéficiaires, ainsi que la marche à suivre pour signaler tout problème.
276. Certains membres ont noté que l'examen externe ne porterait pas sur le personnel non membre du PAM et ont appelé celui-ci à communiquer régulièrement des informations au Conseil s'agissant de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Les membres ont certes accueilli avec satisfaction l'utilisation dans le cadre de résultats institutionnels d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis s'agissant du harcèlement, du harcèlement sexuel, de l'abus de pouvoir et de la discrimination ainsi que de l'exploitation et des atteintes sexuelles, mais ils ont néanmoins encouragé le PAM à veiller à ce que des indicateurs permettent également de déterminer si les employés du PAM considéraient que leur environnement de travail était sûr.
277. La direction a noté que la question de la discrimination revêtait une importance croissante au PAM depuis la publication de la politique relative au harcèlement, au harcèlement sexuel, à l'abus de pouvoir et à la discrimination en mars 2018 et que les cas de discrimination étaient comptabilisés séparément des autres formes de comportement abusif. Elle a également noté que la mise à jour orale était ouverte à l'ensemble des employés et a décidé d'inviter les représentants officiels du personnel lors de la présentation de futures mises à jour de ce type.
278. Le Président a conclu l'examen de ce point en notant que le PAM était le premier organisme du système des Nations Unies à avoir constitué un groupe de travail conjoint réunissant des membres de la direction et de son organe directeur avec pour mission de se pencher sur les questions de harcèlement et d'abus, ce qui était tout à son honneur.

Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) – au 31 décembre 2018 *(pour information)*

279. Le rapport annuel sur la répartition par sexe et par nationalité du personnel du cadre organique et des catégories supérieures, généralement distribué seulement pour information, a été présenté à la demande du Conseil et a fait l'objet d'un débat à la session en cours. La direction a confirmé que le PAM se conformait aux règles édictées par l'Assemblée générale des Nations Unies et considérait la représentation géographique comme un principe fondamental. En tant qu'organisme financé par des contributions qui lui étaient allouées sur une base volontaire, le PAM n'était pas tenu d'appliquer une politique de quotas; toutefois, il veillait à assurer une représentation géographique équitable, et il prenait cet élément en compte, tout comme le sexe et d'autres éléments constitutifs de la diversité, lors des recrutements, des réaffectations et des promotions, en s'efforçant de corriger tout déséquilibre.
280. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la représentation géographique observée parmi les fonctionnaires occupant des postes de classe P-5 ou de rang supérieur. Par exemple, les deux tiers des postes associés à la liste D relevaient des classes D-1 et D-2 et cette liste comptait davantage de postes d'administrateur que les listes A, B et C combinées. Les membres ont prié instamment la direction d'accroître la représentation des pays dans les listes A, B et C aux échelons supérieurs. En outre, certains membres ont observé que la procédure de recrutement était certes très longue, mais que les avis de vacance de poste semblaient n'être affichés que peu de temps avant la date limite prévue pour le dépôt des candidatures.
281. Renvoyant les membres du Conseil à la politique de 2004 sur le recrutement du personnel et la représentation géographique, où était expliquée de façon détaillée l'approche appliquée par le PAM s'agissant de la représentation géographique, la direction a confirmé que les donateurs de contributions réaffectées n'imposaient pas de conditions quant au nombre de postes devant être pourvus par des nationaux de tel ou tel pays. La seule exception à cette règle s'appliquait aux administrateurs auxiliaires qui étaient généralement des nationaux du pays parrainant leur poste. Le Directeur exécutif a ajouté que la représentation tant géographique que par sexe aux postes de responsabilité élevée était susceptible de s'améliorer au fil des années du fait que les personnes qui occupaient actuellement des postes relevant des classes inférieures de la catégorie des administrateurs posséderaient ultérieurement l'expérience et les compétences voulues pour accéder à des niveaux de responsabilité plus élevés.

Questions diverses**Mise à jour orale sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies** *(pour information)*

282. Le Chef du Service du transport aérien a fait un point à l'intention du Conseil sur les activités de l'UNHAS. Au cours des cinq premiers mois de 2019, l'UNHAS avait assuré plus de 21 500 vols, transportant des passagers de 700 organisations vers plus de 300 destinations, dans le cadre de 16 opérations. L'UNHAS comptait actuellement 63 aéronefs, 36 autres étant en attente sans coût supplémentaire afin de maintenir la flexibilité opérationnelle.

283. Dans chaque pays d'opération, l'UNHAS était géré conjointement par l'ensemble du personnel humanitaire, par l'entremise de deux organes directeurs: un comité permanent comprenant des représentants d'organismes des Nations Unies, d'ONG et de la communauté des donateurs; un comité où siégeaient les usagers, par l'intermédiaire duquel toutes les organisations utilisatrices enregistrées comme telles et présentant les conditions requises pour ce faire adressaient des commentaires en retour sur la qualité du service fourni et déterminaient la demande de services.
284. L'UNHAS était financé au moyen de contributions volontaires en provenance de gouvernements donateurs – ce qui représentait en moyenne 80 pour cent du financement total – et par des revenus issus du recouvrement des coûts, une somme modique étant prélevée pour les billets délivrés. Les ONG nationales et internationales représentaient 52 pour cent des passagers, les Nations Unies 42 pour cent, les donateurs et les diplomates 3 pour cent, et les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 2 pour cent.
285. L'absence de ressources financières susceptibles d'être obtenues en temps opportun et de manière prévisible constituait un obstacle au bon fonctionnement de l'UNHAS, qui accusait un déficit de financement de 41 millions de dollars au titre de 2019. Un financement pluriannuel permettrait à l'UNHAS de négocier de meilleurs tarifs et de réaliser des gains d'efficacité.
286. En réponse à la mise à jour, un membre du Conseil a demandé que soient communiqués à celui-ci des renseignements financiers plus transparents et selon un échéancier plus strict au sujet de l'UNHAS, au Siège comme au niveau national, expliquant que cela permettrait aux donateurs d'intensifier leur appui à ce service vital. Elle a salué les efforts déployés par le PAM pour élaborer des indicateurs de suivi de la performance de l'UNHAS et suggéré que le Bureau de l'évaluation prévoie d'inclure de façon régulière ce service dans son plan de travail.

Résumé des travaux du Conseil d'administration

2019/EB.A/35 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration (pour approbation)

287. Le Président a fait savoir que le Rapporteur pour la première session ordinaire de 2019 avait établi un résumé de cette session, dont une version préliminaire avait été distribuée aux membres du Conseil en mai 2019. Le Conseil a approuvé le résumé en question sans modification.

Vérification des décisions et recommandations adoptées

288. Le Rapporteur a confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de compilation des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la session en cours correspondaient bien à celles qui avaient été arrêtées pendant la session. La version définitive en serait affichée sur le site Web du Conseil un jour ouvrable après la conclusion de la session.

Départ de M. José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO

289. Le Président a souhaité la bienvenue au Directeur général de la FAO, José Graziano da Silva, à la veille de la cessation de fonctions de celui-ci. Le Directeur exécutif a alors rendu hommage au Directeur général, le remerciant pour ses avis éclairés et son appui et ajoutant que leur relation allait au-delà de la coopération nécessaire pour exercer leurs fonctions respectives et qu'il s'agissait en vérité d'une amitié qui avait rendu possible le partenariat productif qu'ils avaient entretenu. Il a évoqué avec bonheur les visites sur le terrain que les chefs de la FAO, du FIDA et du PAM avaient effectuées de concert, précisant

qu'elles avaient constitué une base particulièrement fructueuse pour les délibérations pragmatiques ensuite tenues au sujet de la manière pour la FAO et le PAM de collaborer au mieux. Il a exprimé l'espoir que les organismes humanitaires continueraient de bénéficier de l'expérience et de la sagesse du Directeur général sortant.

290. M. Graziano da Silva a répondu qu'il était lui aussi d'avis que de bonnes relations interpersonnelles étaient une caractéristique essentielle du leadership et que les contacts sur le terrain étaient souvent plus efficaces que des réunions tenues au Siège, où des tensions et des différends pouvaient se faire jour. Les visites sur le terrain permettaient aux hauts responsables et aux administrateurs d'observer le déroulement des opérations *de visu* et donc d'apprécier le dévouement du personnel présent sur le terrain, qui devait faire face aux nombreuses difficultés se présentant à lui, expérience positive qui faisait parfois paraître bien lointain le travail effectué dans les bureaux et conduisait souvent à des améliorations internes dans les deux organismes. Observant que le concept de l'assistance alimentaire avait évolué et que l'on se préoccupait désormais au premier chef de la malnutrition et des défis y associés comme l'obésité, il a constaté que l'action menée par le PAM et les autres organismes ayant leur Siège à Rome évoluait en conséquence.
291. Le Directeur général a remercié le Directeur exécutif et le PAM pour leur appui au fil des années, ajoutant qu'il attendait avec intérêt de continuer à travailler avec le PAM et ses partenaires des Nations Unies dans le futur.
292. Les membres du Conseil ont exprimé leur appréciation à l'égard du travail accompli par le Directeur général, dont le mandat avait été émaillé de nombreuses améliorations apportées à la FAO, et pour la compétence dont il avait fait montre pour administrer une organisation d'une telle envergure. Son engagement au service des pauvres et des affamés de la planète avait été apprécié à sa juste valeur.

ANNEXE I

Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

10 juin 2019

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé S.E. Mme Maria Cristina Boldorini (Argentine, Liste C) Rapporteuse de la session annuelle de 2019.

10 juin 2019

Questions stratégiques actuelles et futures

2019/EB.A/1

Déclaration liminaire du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note de la présentation du Directeur exécutif. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

10 juin 2019

Rapports annuels

2019/EB.A/2

Rapport annuel sur les résultats de 2018

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2018 (WFP/EB.A/2019/4-A/Rev.2), notant que celui-ci constituait un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée. Conformément à l'article VI.3 du Statut et à ses décisions 2000/EB.A/2 et 2004/EB.A/11, ainsi qu'à la résolution E/2013/L.17 du Conseil économique et social et à la décision prise par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa 148^{ème} session en 2013, le Conseil a demandé que le Rapport annuel sur les résultats de 2018 soit transmis au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, accompagné de la présente décision ainsi que des décisions et recommandations qu'il avait adoptées en 2018.

Le Conseil attendait avec intérêt que le PAM rende compte de ses activités au regard des cibles définies dans la Partie II du Cadre de résultats institutionnels dans son Rapport annuel sur les résultats de l'an prochain et l'a encouragé à continuer d'améliorer la qualité des données qu'il avait utilisé à cette fin.

10 juin 2019

2019/EB.A/3

Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2018

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2018" (WFP/EB.A/2019/4-B).

Le Conseil a encouragé la direction à fournir au Bureau de la déontologie, dans la mesure du possible, les ressources dont il avait besoin pour remplir sa mission.

11 juin 2019

2019/EB.A/4

Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2018 et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2018" (WFP/EB.A/2019/4-C).

Le Conseil a encouragé la direction à fournir au Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation, dans la mesure du possible, les ressources dont il avait besoin pour remplir sa mission.

*11 juin 2019***Questions de politique générale**

2019/EB.A/5

Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021 – Partie II: cibles à atteindre à l'horizon 2021 pour les produits des programmes et les indicateurs de performance

Ayant examiné le projet de partie II du Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021, le Conseil:

- a approuvé les cibles annuelles à atteindre à l'horizon 2021 pour les indicateurs sélectionnés des produits des programmes ainsi que pour tous les indicateurs de performance en matière de gestion figurant dans le Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021, a approuvé les cibles à atteindre à l'horizon 2021 pour les indicateurs sélectionnés relevant de la catégorie II qui sont mentionnés dans le Plan de gestion pour 2019-2021 et a noté que les modifications apportées annuellement à ces cibles lui seraient soumises pour approbation dans le Plan de gestion et que les résultats effectifs seraient présentés dans le rapport annuel sur les résultats.

Le Conseil a demandé à la direction d'inclure dans le prochain Cadre de résultats institutionnels, effectif à compter de 2022, des cibles se rapportant aux produits et aux effets directs. Il a noté que l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2017-2021 débiterait en 2019 et a prié la direction d'en profiter pour réfléchir à la manière dont la théorie du changement pourrait éclairer l'élaboration des cibles relatives aux effets directs devant figurer dans le prochain Plan stratégique du PAM.

11 juin 2019

2019/EB.A/6

Point sur la mise en œuvre de la politique de 2018 en matière de gestion globale des risques et du plan d'action du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption (2018-2020)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur la mise en œuvre de la politique de 2018 en matière de gestion globale des risques et du plan d'action du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption (2018-2020)", publié sous la cote WFP/EB.A/2019/5-C.

13 juin 2019

2019/EB.A/7

Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective" (WFP/EB.A/2019/5-D/Rev.1).

13 juin 2019

2019/EB.A/8

Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

Le Conseil a souligné qu'il restait déterminé à formuler des méthodes de travail communes et à les mettre en œuvre, sauf si, pour des raisons ayant trait au mandat opérationnel du PAM, à sa configuration interne ou au contexte romain (par exemple, au calendrier des réunions des organismes ayant leur siège à Rome, à la collaboration entre ces derniers, etc.), elles n'étaient pas applicables au PAM ou pertinentes pour celui-ci.

*13 juin 2019***Ressources, questions financières et budgétaires**

2019/EB.A/9

Comptes annuels vérifiés de 2018

Le Conseil:

- i) a approuvé les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2018, ainsi que le Rapport de l'Auditeur externe, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) a pris note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 705 262 dollars É.-U. pour l'exercice 2018 au titre d'annulations de créances; et
- iii) a pris note de ce que les pertes de produits enregistrées en 2018 avaient été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2019/6-(A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2019/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

12 juin 2019

2019/EB.A/10

Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021" (WFP/EB.A/2019/6-B/1).

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2019/6-(A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2019/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

11 juin 2019

2019/EB.A/11

Rapport annuel du Comité d'audit

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit" (WFP/EB.A/2019/6-C/1).

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2019/6-(A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2019/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

13 juin 2019

- 2019/EB.A/12 **Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note du Directeur exécutif**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale" (WFP/EB.A/2019/6-D/1) et a constaté que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées et décrites dans les rapports en 2018 n'avaient permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place au PAM susceptible de compromettre sérieusement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci.
- Le Conseil a encouragé la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui étaient mises en lumière dans le présent rapport.
- Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2019/6-(A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2019/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).
- 12 juin 2019*
- 2019/EB.A/13 **Rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuille de pays et réponse de la direction du PAM aux recommandations**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuille de pays" (WFP/EB.A/2019/6-E/1) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2019/6-E/1/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figuraient, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.
- Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2019/6-(A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2019/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).
- 12 juin 2019*
- 2019/EB.A/14 **Rapport de l'Auditeur externe sur la prévention, détection et répression de la fraude et réponse de la direction du PAM aux recommandations**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l'Auditeur externe sur la prévention, détection et répression de la fraude" (WFP/EB.A/2019/6-F/1) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2019/6-F/1/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figuraient, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.
- Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2019/6-(A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2019/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).
- 12 juin 2019*
- 2019/EB.A/15 **Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe**
- Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe" (WFP/EB.A/2019/6-G/1).
- Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2019/6-(A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2019/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).
- 12 juin 2019*

2019/EB.A/16

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2018)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2018)" (WFP/EB.A/2019/6-H/1) et a approuvé le relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres de 500 millions de dollars É.-U. à 560 millions de dollars.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.A/2019/6-(A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2019/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I)/3).

*12 juin 2019***Rapports d'évaluation**

2019/EB.A/17

Rapport annuel sur l'évaluation en 2018 et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2018" (WFP/EB.A/2019/7-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2019/7-A/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figuraient, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

12 juin 2019

2019/EB.A/18

Rapport succinct de l'évaluation de la suite donnée au point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité (2012) et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la suite donnée au point sur la politique du PAM en matière de filets de sécurité (2012)" (WFP/EB.A/2019/7-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2019/7-B/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figuraient, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

12 juin 2019

2019/EB.A/19

Rapport de synthèse sur les évaluations de portefeuille de pays du PAM en Afrique (2016-2018) et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de synthèse sur les évaluations de portefeuille de pays du PAM en Afrique (2016-2018)" (WFP/EB.A/2019/7-C) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2019/7-C/Add.1, et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figuraient, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

12 juin 2019

2019/EB.A/20

Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur l'application des recommandations issues des évaluations" (WFP/EB.A/2019/7-D).

12 juin 2019

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

- 2019/EB.A/21 **Plan stratégique de pays – Lesotho (2019–2024)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Lesotho (2019–2024) (WFP/EB.A/2019/8-A/5), pour un coût total pour le PAM de 110 748 948 dollars É.-U.
10 juin 2019
- 2019/EB.A/22 **Plan stratégique de pays – Madagascar (2019–2024)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour Madagascar (2019–2024) (WFP/EB.A/2019/8-A/7), pour un coût total pour le PAM de 297 424 041 dollars É.-U.
10 juin 2019
- 2019/EB.A/23 **Plan stratégique de pays – Zambie (2019–2024)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Zambie (2019–2024) (WFP/EB.A/2019/8-A/12), pour un coût total pour le PAM de 76 169 057 dollars É.-U.
10 juin 2019

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale

- 2019/EB.A/24 **Plan stratégique de pays provisoire – Algérie (2019–2022)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour l'Algérie (2019–2022) (WFP/EB.A/2019/8-B/1/Rev.1), pour un coût total pour le PAM de 58 965 759 dollars É.-U.
11 juin 2019
- 2019/EB.A/25 **Plan stratégique de pays – Arménie (2019–2024)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour l'Arménie (2019–2024) (WFP/EB.A/2019/8-A/1), pour un coût total pour le PAM de 27 928 197 dollars É.-U.
11 juin 2019
- 2019/EB.A/26 **Plan stratégique de pays – Maroc (2019–2021)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Maroc (2019–2021) (WFP/EB.A/2019/8-A/8/Rev.1), pour un coût total pour le PAM de 400 000 dollars É.-U.
11 juin 2019
- 2019/EB.A/27 **Plan stratégique de pays – Tadjikistan (2019–2024)**
Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Tadjikistan (2019–2024) (WFP/EB.A/2019/8-A/10), pour un coût total pour le PAM de 82 036 882 dollars É.-U.
11 juin 2019

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique**2019/EB.A/28 Plan stratégique multipays provisoire pour le Pacifique (2019–2022)**

Le Conseil:

- i) a approuvé le plan stratégique multipays provisoire pour le Pacifique (2019–2022) (WFP/EB.A/2019/8-B/3), pour un coût total pour le PAM de 12 925 215 dollars É.-U; et
- ii) prenant acte de la note liminaire qui figurait dans le document WFP/EB.A/2019/8-B/3, a décidé que, s'agissant des dispositions du Règlement général et du Règlement financier du PAM qui s'appliquaient à la mise en œuvre du plan stratégique multipays provisoire pour le Pacifique (2019-2022), l'expression "Plan stratégique de pays provisoire" se référerait au plan stratégique multipays provisoire pour le Pacifique (2019-2022) et que par le terme "pays", il fallait entendre les différents pays et territoires couverts par le plan stratégique multipays provisoire pour le Pacifique.

13 juin 2019

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**2019/EB.A/29 Plan stratégique de pays – Haïti (2019–2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour Haïti (2019-2023) (WFP/EB.A/2019/8-A/4), pour un coût total pour le PAM de 199 155 529 dollars É.-U.

13 juin 2019

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**2019/EB.A/30 Plan stratégique de pays – Bénin (2019–2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Bénin (2019–2023) (WFP/EB.A/2019/8-A/2), pour un coût total de 129 476 091 dollars É.-U.

14 juin 2019

2019/EB.A/31 Plan stratégique de pays – Guinée-Bissau (2019–2024)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Guinée-Bissau (2019-2024) (WFP/EB.A/2019/8-A/3), pour un coût total pour le PAM de 61 610 662 dollars É.-U.

14 juin 2019

2019/EB.A/32 Plan stratégique de pays – Sao Tomé-et-Principe (2019–2024)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour Sao Tomé-et-Principe (2019-2024) (WFP/EB.A/2019/8-A/9), pour un coût total pour le PAM de 1 588 903 dollars É.-U.

14 juin 2019

2019/EB.A/33 Plan stratégique de pays – Libéria (2019–2023)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Libéria (2019-2023) (WFP/EB.A/2019/8-A/6), pour un coût total pour le PAM de 50 169 116 dollars É.-U.

14 juin 2019

2019/EB.A/34

Plan stratégique de pays provisoire – Guinée (2019–2022)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour la Guinée (2019-2022) (WFP/EB.A/2019/8-B/2), pour un coût total pour le PAM de 40 302 571 dollars É.-U.

*14 juin 2019***Résumé des travaux du Conseil d'administration**

2019/EB.A/35

Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.1/2019/14.

14 juin 2019

ANNEXE II**Ordre du jour**

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Désignation du Rapporteur**
3. **Déclaration liminaire du Directeur exécutif**
Déclaration de Sa Majesté Letsie III, Roi du Royaume du Lesotho
4. **Rapports annuels**
 - a) Rapport annuel sur les résultats de 2018 (*pour approbation*)
 - b) Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2018 (*pour examen*)
 - c) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2018 et note de la direction (*pour examen*)
5. **Questions de politique générale**
 - a) Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021 – Partie II: cibles relatives aux produits des programmes à l'horizon 2021, assorties d'indicateurs de performance (*pour approbation*)
 - b) Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général (*pour approbation*) – REPORTÉ À LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2019
 - c) Point sur la mise en œuvre de la politique de 2018 en matière de gestion globale des risques et du plan d'action du PAM en matière de lutte contre la fraude et la corruption (2018-2020) (*pour examen*)
 - d) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (*pour examen*)
 - e) Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020)¹ (*pour information*)
 - f) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (*pour information*)
 - g) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)* (*pour information*)
6. **Ressources, questions financières et budgétaires**
 - a) Comptes annuels vérifiés de 2018 (*pour approbation*)
 - b) Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021 (*pour approbation*)
 - c) Rapport annuel du Comité d'audit (*pour examen*)
 - d) Rapport annuel de l'Inspectrice générale (*pour examen*) et note du Directeur exécutif (*pour examen*)
 - e) Rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuilles de pays (*pour examen*) et réponse de la direction du PAM aux recommandations (*pour examen*)
 - f) Rapport de l'Auditeur externe sur la prévention, détection et répression de la fraude (*pour examen*) et réponse de la direction du PAM aux recommandations (*pour examen*)
 - g) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (*pour examen*)

¹ Ce point sera examiné durant la session.

- h) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2018) (*pour approbation*)
 - i) Rapport du Directeur exécutif sur les contributions en produits ou en services et les réductions ou dérogations (article XIII.4 (h) du Règlement général) (*pour information*)
7. **Rapports d'évaluation** (*pour examen*)
- a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2018 et réponse de la direction
 - b) Rapport succinct de l'évaluation de la mise à jour de la politique du PAM en matière de filets de sécurité (2012), et réponse de la direction
 - c) Rapport de synthèse sur les évaluations de portefeuille de pays en Afrique, et réponse de la direction
 - d) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations
8. **Questions opérationnelles**
- a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
 - 1) Arménie (2019-2024)
 - 2) Bénin (2019-2023)
 - 3) Guinée-Bissau (2019-2024)
 - 4) Haïti (2019-2023)
 - 5) Lesotho (2019-2024)
 - 6) Libéria (2019-2023)
 - 7) Madagascar (2019-2024)
 - 8) Maroc (2019-2021)
 - 9) Sao Tomé-et-Principe (2019-2024)
 - 10) Tadjikistan (2019-2024)
 - 11) Togo (2019-2023) – REPORTÉ À LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2019
 - 12) Zambie (2019-2024)
 - b) Plans stratégiques de pays provisoires (*pour approbation*)
 - 1) Algérie (2019-2022)
 - 2) Guinée (2019-2022)
 - 3) Plan stratégique multipays provisoire pour le Pacifique (2019-2022)
 - c) Projets approuvés par correspondance (*pour information*)
 - 1) Révisions budgétaires et prolongations de plans stratégiques de pays provisoires de transition
 - 1) Iraq
 - 2) Mali
 - d) Révisions de plans stratégiques de pays concernant une intervention face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes soumises au Conseil pour observations (*pour information*)
 - 1) Colombie
 - 2) Eswatini

9. **Questions d'organisation et de procédure**
 - a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020 (*pour information*)
10. **Questions d'administration et de gestion**
 - a) Mise à jour orale sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination (*pour examen*)
 - b) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil
 - c) Rapport sur les pertes globales pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 (*pour information*)
 - d) Point sur l'achat de produits alimentaires (*pour information*)
 - e) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures)* (*pour information*)
 - f) Rapport sur la sécurité (*pour information*)
11. **Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration** (*pour approbation*)
12. **Questions diverses**
 - a) Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)
 - b) Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)
 - c) Mise à jour orale sur les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (*pour information*)
 - d) Mise à jour orale sur les opérations du PAM au Yémen.
13. **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international du développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
ODD	objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
SABER	approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation
SCOPE	plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets